VENDREDI 31 JANVIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1819
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE
Réunion d'information sur le produit aléas climatiques prairies
le jeudi 13 février 2025 au château de Villefargeau (89240) à 16h30.
Inscription et renseignements au **03 86 72 08 38** ou sur **auxerre@abeille-assurances.com**
Vos agents généraux
A. Mongin - P. Vignet - A. Rauxet
N° Orias : 22006891-22006869-22007504 - www.orias.fr
Scanner pour envoyer vos coordonnées par mail

// FCO 3, FCO 8, MHE

Vacciner avant le printemps !



FCO 3, FCO 8, MHE : les éleveurs voient dans ces acronymes autant d'épées de Damoclès pendues au-dessus de leurs têtes. Le printemps prochain pourrait en effet être synonyme de redémarrage de la circulation des virus qui font des dégâts, en ovins comme en bovins. Les Groupements de défense sanitaire (GDS) sont sur le pied de guerre et incitent à vacciner au maximum.

PAGES 08 ET 09

Encart : Catalogue Beiser SA



P.11

PRODUCTIONS *Polyculture-élevage*

Écopâturage // Le domaine de la Croix Montjoie opte pour les moutons



A. Baillet

P.13

PRODUCTIONS *Cultures*

Semis 2025 // Les règles d'implantation du pois de printemps



Emily

P.16

DOSSIER *Machinisme*

Paillage // Les dérouleuses s'adaptent à toutes les situations

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.etsbuchez.fr

GAMME PAILLEUSES
PERFORMANCES EXCEPTIONNELLES EN TOUT TYPE DE FOURRAGE
• jusqu'à 27 m³
• pesée
STOCK DISPO
LUCAS

FERS ET METAUX DU DIJONNAIS
VOTRE NÉGOCIANT DE MÉTAUX À DIJON : ACIER, INOX, ALUMINIUM
BACS ACIER
POUTRELLES À LA COUPE
TUBES LAMINÉS EN STOCK
POSSIBILITÉ DE LIVRAISON
Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 14h à 18h
5, rue de Mayence
21000 DIJON
Tél. : 03 79 57 03 18
commercial@fersetmetaux21.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JOURNÉES BÂTIMENTS : SIMPLE, EFFICACE ET PAS CHER

.05 AGRIVOLTAÏSME : LES PELLETEUSES SONT ARRIVÉES

.06 CONFÉRENCE : EN SAVOIR PLUS SUR LE LOUP

.07 CGA : 252 ÉCHANTILLONS PRÉSENTÉS POUR LA PRÉSÉLECTION DES VINS

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 SANITAIRE : FACE AUX FCO 3 ET 8 ET À LA MHE, VACCINER !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 FCO-3 ET FCO-8 : UNE SURMORTALITÉ À SURVEILLER

.10 INNO'VENTE : UNE PREMIÈRE CONCLUANTE

PRODUCTIONS // POLYCULTURES-ÉLEVAGE

.11 ÉCOPÂTURAGE DANS LES VIGNES : LE DOMAINE DE LA CROIX MONTJOIE OPTE POUR LES MOUTONS

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 AGRICULTURE BIOLOGIQUE : DU MIEUX, ENFIN ?

.13 SEMIS 2025 : LES RÈGLES D'IMPLANTATION DU POIS DE PRINTEMPS

.14 AVERTISOL : LES EFFETS DES COMPOSANTS DE LA FERTILITÉ DES SOLS

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL PAILLEUSES

RURALITÉ // SOCIAL

.20 GÉNÉRATION Z : COMPRENDRE ET S'ADAPTER

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 AGRUMES RUSTIQUES, ASIMINIERS, KAKIS : UNE PÉPINIÈRE PARTICULIÈRE

.31 VINS : UNE ANNÉE DE FÊTE POUR LES CLIMATS DE BOURGOGNE

.32 AMANDE : LE PARI DE LA FRANGIPANE LOCALE



// EN BREF

Viande bovine : En 2025, baisse prévue de la production, « bousculée par le sanitaire »

Sous l'effet cumulé de la décapitalisation et des maladies vectorielles, la production française de viande bovine devrait chuter de 1,8 % en 2025 (à 1,29 Mtéc), selon les prévisions de l'Institut de l'élevage (Idele). La maladie hémorragique épizootique (MHE) et la fièvre catarrhale ovine (FCO) provoquent *« une surmortalité et des problèmes de fertilité »*, analyse l'institut technique dans un communiqué le 22 janvier. Des difficultés de reproduction qui ont incité les éleveurs à faire abattre plus de vaches. Le contrecoup ? Une reprise de la décapitalisation à l'automne 2024, suivie en 2025 de moindres réformes et donc d'une baisse attendue de la production de femelles (-3,6 %). La production de broutards, elle, devrait chuter lourdement (-8,2 %, à 862 000 têtes), cumulant déficit de naissances et réorientation des jeunes animaux vers l'engraissement. *« Les engraisseurs français sont parvenus à stabiliser leurs achats en 2024 »*, note l'Idele, avec une production de taureaux et taurillons stable en 2025 (après +2,1 % en 2024). Quant à la production de veaux de boucherie, après deux années de forte chute aggravée par la flambée de l'énergie, elle voit sa *« baisse structurelle »* ralentir en 2024 (-4,3 %) et probablement en 2025 (-2 %).

FCO L'UE en passe d'autoriser deux nouveaux vaccins contre le sérotype 3

L'Agence européenne des médicaments (EMA) *« a recommandé l'approbation des vaccins Bluevac-3 et Syvazul BTV 3 »* contre la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3), a-t-elle annoncé dans un communiqué le 17 janvier. Le premier peut être utilisé sur les bovins et ovins, quand le second sera réservé aux ovins. Ces deux vaccins vivants inactivés sont recommandés *« sous des circonstances exceptionnelles »*, précise l'EMA, car les vaccins contre la FCO déjà autorisés dans l'UE *« montrent peu de protection »* contre le sérotype 3, apparu à l'automne 2023 aux Pays-Bas, puis en août 2024 en France. Chaque vaccin a été évalué par deux études. En France, ces autorisations ne devraient pas changer la situation sur le terrain – en tout cas à court terme. À l'été 2024, le Bluevac-3 avait déjà décroché une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) dans l'Hexagone, et il est déjà utilisé dans le cadre de la campagne de vaccination publique. Quant au Syvazul BTV 3, à l'heure actuelle, *« il n'est pas mis sur le marché »*, indique GDS France (groupements de défense sanitaire) à Agra Presse. Pour ces deux vaccins, le feu vert de l'EMA constitue toutefois *« la première étape pour l'obtention de l'AMM »* (autorisation de mise sur le marché), rappellent les GDS.

Horticulture des surfaces en recul de plus de 10 % en deux ans

Selon l'Observatoire structurel des entreprises horticoles et des pépinières ornementales 2024 de FranceAgriMer et Valhor (interprofession), réalisé par le cabinet AND, les surfaces de production horticole en France ont reculé singulièrement de 10,7 %, passant de 18 000 ha à 16 199 ha entre 2021 et 2023. Elles reviennent plus ou moins à leur niveau de 2017 (16 152 ha). Le mouvement de baisse est très marqué pour la pleine terre (11 923 ha, -16,4 %) et le tunnel (478 ha, -11,4 %), alors que les surfaces en serres restent globalement stables (1 118 ha, -0,8 %). Il faut cependant noter la forte progression des surfaces de production en conteneurs qui, avec 2 600 ha en 2023, gagnent plus de 21 %. Dans l'enquête, les répondants indiquent que 46 % de leurs surfaces couvertes sont chauffées ; elles étaient 59 % en 2021. *« Par extrapolation sur l'ensemble des surfaces couvertes, on estime à environ 730 ha la surface des serres chauffées »*, note le cabinet AND. Soit un recul de 20 % en deux ans.

// EN IMAGE

Bois-forêts Fransylva demande d'arrêter le pillage des forêts françaises

Dans un communiqué du 23 janvier, Fransylva, la fédération des forestiers privés qui représente les 3,5 millions de particuliers propriétaires de forêts s'inquiète de nombreux vols de bois sur pieds dans de nombreux départements. Après l'Occitanie, l'Île-de-France, la Moselle et la Meuse ces derniers mois, ce sont les Vosges, la Haute-Marne et l'Aube qui ont été victimes *« d'opérations criminelles »*, indique la Fédération. *« Des réseaux criminels et organisés »* procèdent à des *« coupes brutales et illégales d'arbres dans une forêt privée »*, précise le communiqué qui cite l'exemple de vol de bois consistant *« à escroquer des particuliers propriétaires de parcelles en prélevant du bois au-delà du contrat conclu ou bien à des prix plus que sous-évalués »*. Le préjudice financier est important pour les propriétaires et aussi pour la biodiversité. Fransylva demande au Gouvernement d'agir dans trois domaines : 1 - Créer une cellule dédiée sur tout le territoire mobilisant le renseignement, les forces de l'ordre et les douanes ; 2 - Demander au Garde des Sceaux d'accélérer les procédures et alourdir des sanctions pénales contre ces actes et 3 - Créer un fonds de dédommagement.



iStock/Bogdanhoda

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// EXPORTATIONS DE BLÉ

La France chahutée

En 2024, le dérèglement du climat a fait davantage de ravages dans les champs en France que la guerre n'en a causé en Ukraine, veut croire Ukragroconsult, en analysant sur son site les conclusions du dernier conseil spécialisé « Grandes cultures » qui s'est déroulé mi-janvier à FranceAgriMer.



iStock/Dozet

Les exportations de grains français sont soumises à rude épreuve cette année.

« L'Agence nationale a de nouveau réduit ses prévisions d'exportations de blé tendre de 20 000 t pour la campagne en cours à 9,74 millions de tonnes (Mt), soit 42 % de moins que la saison dernière », écrit Ukragroconsult. *« Les livraisons hors Union européenne n'excéderont pas 3,5 Mt cette saison (- 66 % sur un an) »*.

Cette chute est consécutive à la mauvaise récolte de blé de l'été dernier (25,6 Mt versus 31,5 Mt en 2023) alors que l'Ukraine plafonne autour de 22-23 Mt depuis le début de la guerre. Aussi escompte-t-elle avoir de nouveau exporté 16 Mt avant la fin de la campagne. Parmi ses voisins européens qui commercialisent des céréales vers les pays tiers, la France est largement dépassée par la Roumanie, en tête depuis le début de la campagne.

Baisses sur l'orge

En six mois, elle a déjà expédié 3,3 Mt de blé, 1,37 Mt d'orges et 362 000 tonnes de maïs. Plus au nord, la Lettonie et la Lituanie (3 Mt) ont exporté deux fois plus de blé que notre pays (1,33 Mt). La Pologne et la Bulgarie franchiront le seuil du million de tonnes d'ici la fin de ce mois de janvier ! Pour l'orge, FranceAgriMer a reconsidéré ses positions hexagonales durant le dernier conseil spécialisé « Grandes cultures ». Selon l'agence, notre pays n'en exporterait que 1,9 Mt hors de l'Union européenne, soit 200 000 t de moins qu'escompté au mois de décembre. Sur un an, les ventes d'orges diminueraient ainsi de moitié. La France ne devrait écouler que 560 000 t de blé dur en Union européenne (versus 853 000 t en 2023-2024 ; -34 % sur un an) et 60 000 tonnes vers les pays tiers (versus 139 000 t en 2023-2024). Mais pour le maïs, FranceAgriMer table sur des exportations de 4,6 Mt, dont 4 Mt en Union européenne. Sur le marché français, les perspectives sont un peu moins sombres.

L'industrie française de l'alimentation animale est partie pour consommer près de 200 000 t de plus de grains que l'an passé. Cette petite embellie profite au maïs (+ 300 000 t à 3,15 Mt) aux dépens du blé (4,4 Mt ; -100 000 t) alors que l'utilisation d'orge (1,1 Mt) stagnerait.

Se préparer à un printemps remuant

Dans le bassin de la Mer Noire, souffle un air de début de fin de campagne. Selon sevecon.ru, la Russie et l'Ukraine exporteront deux fois moins de blé au mois de janvier que l'an passé : entre 1,8 Mt et 2,2 Mt pour la première et 0,8 Mt pour la seconde versus 3,6 Mt en 2024 et 1,6 Mt. Sur les marchés, *« les deux prochains mois pourraient être le meilleur moment pour vendre du blé »*, soufflent les analystes d'Ukragroconsult. Les prix devraient continuer à remonter jusqu'à la fin de l'hiver. *« Il faut cependant se préparer à d'éventuelles fluctuations en mars-avril, lorsque les informations sur la nouvelle récolte commenceront à arriver »*. Mais faute de grains, la France ne profitera pas de ces hausses. Le prix du blé plafonne à Rouen autour de 225 €/t depuis un mois mais à Bordeaux, le cours du maïs (206 €/t le 16 janvier) a entretemps gagné 10 € en franchissant le seuil de 200 €. En Russie, le Kremlin a imposé un quota d'exportation de 10,4 Mt à partir du 15 février pour atténuer l'inflation des prix à la consommation.

Ce quota est faible comparé aux cinq dernières années mais l'ex-empire des tsars a déjà exporté une grande partie de sa récolte de blé en six mois de campagne (29,4 Mt) sur les 46 Mt exportables d'ici la fin du mois de juin, selon le ministère américain de l'Agriculture (USDA). Le site Sovecon.ru conteste ces prévisions.

Selon lui, les exportations russes de blé n'excéderaient pas 43,7 Mt. De même, la Russie achèverait la campagne avec seulement 6 Mt de stocks et non pas 10 Mt. Or l'été prochain, le site russe table sur une récolte de 80 Mt, inférieure de 12 Mt à 2022 et 2023.

Actuagri

Le moral bas des céréaliers français

L'été dernier, l'effondrement de près de 30 % de la production de céréales d'hiver, comparée à 2023, a impacté de 0,2 point la croissance économique de la France. En 2022, les exportations de céréales avaient dégagé un excédent commercial de près de 11,5 milliards d'euros. Depuis, il diminue chaque mois, en raison des chutes successives des cours puis de la production de céréales d'hiver disponible à l'export. Dans les exploitations céréalières la situation économique affole.

L'an passé, le revenu disponible a été négatif. Déjà en 2023, il n'avait pas excédé 5 500 € selon le service de la statistique et de la prospective. Depuis deux ans, le chiffre d'affaires des céréaliers est à la fois amputé par la faiblesse des prix des grains, par la baisse des rendements et par des frais logistiques et d'allotement croissant (40 €/t). Or le coût de production moyen d'une tonne de blé est de 309 € selon l'Observatoire Arvalis/Unigrains. Les céréaliers de l'AGPB entament l'année avec le moral dans les chaussettes. Selon l'AGPB, les producteurs de blé font partie des premières victimes de l'instabilité institutionnelle dans laquelle est plongé notre pays. Les prêts bonifiés de 1,75 % (1,5 % pour les JA) commencent à être distribués. Mais les prêts de consolidation nécessaires pour restructurer les dettes garanties à 70 % par la Banque publique d'investissement (50 000 € ou 120 000 €) seront disponibles lorsque le projet de loi de finances 2025 sera voté par le Parlement. Ce qui n'est pas prévu avant la mi-février…

// JOURNÉES BÂTIMENTS

21 Simple, efficace et pas cher

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or vient d'organiser six visites de bâtiments d'élevage. Julien Laligant a reçu le public mardi matin.



L'éleveur de Mont-Saint-Jean devant sa stabulation de 100 mètres de long, agrandie à deux reprises, à chaque fois sous le même format.

Projets en tête ou non, les visiteurs sont toujours nombreux à se rendre aux journées bâtiments de la Chambre d'agriculture. Avant de revenir sur le bilan de cette édition la semaine prochaine dans nos colonnes, nous avons rencontré Julien Laligant sur son exploitation. En Gaec avec son épouse Christelle depuis le 1er janvier, l'éleveur de 41 ans a agrandi son troupeau bovin au détriment de sa troupe ovine : *« J'ai décidé de faire construire pour loger davantage de vaches, j'ai désormais 116 places »*. Julien Laligant n'a pas cherché *« midi à 14 heures »* pour définir les caractéristiques de son bâtiment : *« je n'ai fait que prolonger l'existant, avec les mêmes dimensions, la même organisation intérieure et pratiquement les mêmes équipements. La structure a gagné 35 mètres de long pour désormais atteindre 100 mètres. Mon père était à l'origine de la construction en 2003. Il y avait déjà eu une première extension en 2008. Une quatrième, à l'avenir ? Non ! Ce n'est plus possible car nous sommes dans un coteau et le terrassement serait très compliqué »*.

Simple et fonctionnel

Julien Laligant bénéficie de nouvelles cases à veaux et de vêlage pour se simplifier la vie. Grâce à ses passages d'homme, l'éleveur charolais n'est jamais contraint de passer au-dessus d'une quelconque barrière : *« oui, simplicité et fonctionnalité sont les mots qui conviennent le mieux pour décrire ce bâtiment. Le quai d'alimentation est très long mais je passe une seule fois avec la pailleuse et une autre avec la mélangeuse avant que le travail quotidien ne soit terminé »*. La stabulation est ouverte sur le côté, avec des filets brise-vent sur les barrières : *« c'est un avantage au niveau de l'aération, il n'y a pas de poussière à l'intérieur. Le froid ? Ce n'est pas un souci pour les bovins. C'est aussi très pratique quand je cure : les vaches sont aux cornadis, il n'y a pas de barrière à démonter »*. La même caméra de surveillance d'autrefois est utilisée : un grand câble avait été installé à l'époque pour anticiper une ou plusieurs extensions.

Impressions

Quelques petites améliorations ont malgré tout été apportées, à l'image des chéneaux plus larges : *« c'est vraiment le top par rapport aux anciens qui étaient trop justes en cas d'orage. Les soudures commencent aussi à marquer le pas… Il est possible que j'en installe de nouveaux d'ici quelque temps, tout le long du bâtiment »*. Rien n'est malheureusement jamais parfait dans une construction, Julien Laligant cite deux points perfectibles : *« idéalement, il aurait fallu une aire paillée un peu plus profonde, d'au moins deux mètres, mais encore une fois, il y a les contraintes du terrain… Dans le quai d'alimentation, j'aurais bien vu une partie plus enfoncée de quelques centimètres pour éviter que les vaches repoussent leur nourriture. Cela aurait évité bon nombre de passages de balais ! »*.

Bien calculé

Julien Laligant a été subventionné à hauteur de 60 % pour cette extension, soit le maximum auquel il pouvait prétendre : *« il y a eu les 40 % de l'ancien PCAE et 20 % de bonifications car je fais partie d'un GIEE. Le plafond était à 120 000 euros avec les 70 000 euros pour ma part et 50 000 autres euros supplémentaires pour le deuxième associé qui était ma mère jusqu'à ce début d'année. La construction a coûté 120 000 euros justement, tout est très bien tombé »*.

Un *« petit peu »* de chance est venu se greffer à cette construction, démarrée juste avant le Covid et l'augmentation exponentielle des matériaux : Julien Laligant n'a pas eu la moindre régularisation par rapport à l'inflation. Équiper le toit de panneaux photovoltaïques a fait partie des réflexions il y a quatre ans : *« nous nous sommes bel et bien posé la question mais l'exposition n'est pas la meilleure et le transformateur est à 400 mètres… Ce n'est peut-être que partie remise car, aujourd'hui, les panneaux sont devenus plus performants et l'exposition n'est plus toujours un problème majeur. Le transformateur est encore loin mais vu que nous avons une grande toiture, il y aura peut-être une rentabilité à la clé. C'est à réfléchir »*.

AG

// JOURNÉE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE DANS L'YONNE

89 Concilier robots et pâturages des bovins lait

Les portes ouvertes bâtiments d'élevage sont les rendez-vous incontournables du début d'année organisés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé. Cette année quatre exploitations ouvrent leurs portes du 10 au 14 février : élevages caprins, bovins lait, ovins et bovins viande. Le lundi 10 février, c'est l'Earl de l'Hermite à Perreux (Charny-Orée-de-Puisaye) qui accueillera les visiteurs pour découvrir une extension destinée à ses deux robots de traite.

La traite est actuellement l'un des points noirs pour de nombreux éleveurs laitiers. Une salle de traite mal adaptée ou sous dimensionnée pour un troupeau et c'est la galère pour tous. Surtout pour les éleveurs qui effectuent la traite : durée allongée, pénibilité… Quand les travaux de traite deviennent trop lourds, c'est le dégoût des éleveurs qui arrive à grand pas. Le robot est une des solutions le plus souvent envisagée.

Les robots de traite se multiplient

Beaucoup d'éleveurs ont fait le choix de robotiser la traite. En quelques années, les robots ont investi les fermes. Aujourd'hui, les techniciens ont plus de recul et l'utilisation des robots en est facilitée, surtout la mise en place et la transition.

Pour l'Earl de l'Hermite, qui ouvrira les portes de son exploitation le 10 février dans le cadre des journées bâtiments d'élevage organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, le robot est apparu comme la solution la plus adaptée à l'éleveur pour maintenir la production laitière sur l'exploitation. Mais le robot devait s'intégrer dans le bâtiment actuel et dans le système de l'exploitation qui valorise une cinquantaine d'hectares en herbe. L'exploitant pratique le pâturage tournant dynamique et souhaitait impérativement maintenir cette valorisation de la ressource herbagère pour son troupeau d'une centaine de laitières.

Agrandir sans tout changer

Grâce à des portes intelligentes et à une extension du bâtiment, les deux robots sont venus naturellement s'installer en bout du bâtiment existant. Cette extension permet ainsi l'accès direct aux pâtures, sans modification de l'aire paillée ni de l'aire d'alimentation, et offrant même la place de créer une infirmerie de grande taille.

L'aire d'attente et l'aire d'alimentation sont désormais nettoyées par un robot racleur qui facilite lui aussi le travail des éleveurs, sans perturber les vaches qui se sont bien habituées à ce petit appareil.

La Chambre d'agriculture et Alysé, présenteront cette exploitation le 10 février (à partir de 14 heures), avec une visite du bâtiment, du projet de transformation de l'ancienne salle de traite en nurserie pour les veaux et en présentant des nouveaux systèmes pour soulager les troubles liés à la traite : les exosquelettes.

Chambre d'agriculture de l'Yonne



Chambre d'agriculture de l'Yonne

À l'Earl de l'Hermite, à Perreux, une extension a été créée dans le bâtiment pour accueillir deux robots de traite.

// AGRIVOLTAÏSME

21

Les pelleteuses sont arrivées

Un projet agrivoltaïque de 54 ha en grandes cultures voit le jour à Sombernon.



Akuo

Image de l'installation, quand les travaux seront terminés. Les 55 000 panneaux suivront le soleil du matin au soir, d'Est en Ouest, pour maximiser la production.



Julien Duthu cultivera 38 ha en bio entre les rangées de panneaux.

L'agrivoltaïsme, on en parle souvent au futur mais du côté de Sombernon, on emploie désormais le présent. *« Enfin, ça y est, c'est du concret »*, confie Julien Duthu, agriculteur à Saint-Seine-l'Abbaye, qui exploite 38 des 54 ha de la surface concernée par le projet de la société Akuo. Le Côte-d'orien planche sur le dossier depuis 2019 et n'est pas mécontent de voir les pelleteuses arriver sur le chantier : *« cela marque une étape supplémentaire, c'est enfin parti… Concernant le calendrier, la pose des premiers panneaux se fera théoriquement mi-mai, avec des essais de fonctionnement en octobre. La mise en route est prévue dans un an. Les cultures, elles, seront semées au printemps 2026 »*. Les 55 000 panneaux du projet seront montés sur des trackers, conçus pour suivre la course du soleil et optimiser la captation lumineuse. *« Une première en France »*, selon Akuo. Avec une capacité totale de 34 MWc, l'installation devrait produire annuellement 44,4 GWh, de quoi satisfaire les besoins électriques de plus de 9 000 foyers.

La centrale juste à côté

Les trois exploitants impliqués (Julien Duthu, Éric Fevret et Romain Duthu) produiront de la luzerne, du triticale, du pois, de l'orge, de la féverole, du trèfle et du sarrasin. Un système innovant de récupération d'eau de pluie et d'irrigation permettra l'introduction d'une production de truffes sur quatre hectares. *« L'espace entre chaque poteau sera de 11,50 m, ce qui permettra effectivement de travailler »*, présente Julien Duthu, *« pour un pulvé, cela aurait fait un peu juste ! Mais nous serons en bio, donc la question ne se pose pas… Nous avons aujourd'hui une herse étrille de 12 mètres : il va falloir la changer mais pour le reste, nous sommes déjà équipés »*. La parcelle en question se prête *« très bien »* à l'agrivoltaïsme, poursuit l'agriculteur de Saint-Seine-l'Abbaye : *« elle se situe juste à côté de la centrale RTE de Sombernon, la plus importante de Bourgogne, et les terres ont de faibles potentiels »*. Comme cela est généralement le cas dans de tels projets, les exploitants percevront l'équivalent du triple de leurs aides Pac et n'auront plus à payer de fermage. La production agricole, cela va sans dire, leur reviendra. En ce qui concerne les propriétaires, au nombre de cinq, un montant annuel équivalent à environ huit fois leur loyer habituel leur sera versé.

Participez, vous aussi

Une campagne de financement participatif a été lancée pour recueillir la somme de 500 000 euros.
Ce dispositif permet aux particuliers et aux entreprises de s'impliquer dans ce projet agrivoltaïque et d'obtenir des rendements sur l'argent investi (taux d'intérêt annuel brut de 7,5 %). *« Cette collecte présentée sur le portail Akuo-Coop by Lendosphere est réservée aux habitants du département d'implantation, la Côte-d'Or, et à ceux des départements limitrophes : Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire, Jura, Haute-Saône, Aube et Haute-Marne »*, informe la société Akuo, *« pour les épargnants, c'est l'opportunité de devenir acteur de la transition énergétique de leur territoire tout en décarbonant leur portefeuille. La participation au financement de cette centrale est accessible en ligne, à partir de 100 euros, après une inscription préalable sur le portail hébergé sur la plateforme de Lendosphere : akuocoop.lendosphere.com »*.

AG

// LES VOEUX DE LA MSA

89

Cap sur les élections

Les vœux de la MSA Bourgogne, pour l'Yonne, ont eu lieu le jeudi 23 janvier, à Auxerre. Dans la continuité de ces vœux, Hélène Dapvril, présidente du comité départemental 89 pour la MSA Bourgogne, a mis l'accent sur les prochaines élections de la MSA, qui auront lieu en mai.

Cette année 2025 sera marquée par les élections de la MSA, qui ont lieu, dans toute la France, tous les cinq ans. Ces élections auront lieu du 5 au 16 mai. « *Les candidats ont jusqu'au 4 mars pour déposer leurs candidatures pour devenir délégués* », souligne Hélène Dapvril, présidente du comité départemental 89 pour la MSA Bourgogne. « *En devenant délégué, vous défendez les intérêts de chacun, vous agissez pour des projets locaux et vous avez un rôle clé dans la relation entre l'adhérent et la caisse de MSA Bourgogne* ».
Pour rappel, trois collèges participent à ces élections : les exploitants actifs ou retraités (collège 1), les salariés agricoles actifs ou retraités (collège 2) et les employeurs de main-d'œuvre (collège 3).
Pour la MSA, ces élections ont de forts enjeux. « *Voter c'est choisir un délégué qui comprend vos réalités et celles du monde agricole, qui est prêt à vous représenter. C'est élire un délégué qui vous écoute et vous accompagne, défend vos droits et participe à la solidarité de votre territoire* », souligne Hélène Dapvril.
Pour cela, vous l'aurez compris, voter est important.

Le soutien du monde agricole

L'année dernière a été éprouvante pour le monde agricole. « *La MSA a soutenu ses agriculteurs à travers une enveloppe de prise en charge de cotisations sociales à hauteur de plus de 2 millions d'euros pour la Bourgogne* », confie Hélène Dapvril.
D'autres actions ont aussi été également en place. « *On a fait 42 aides au répit, dans l'Yonne. 12 d'entre elles ont permis le financement de remplacement d'agriculteurs par des agents du service de remplacement, afin qu'ils puissent souffler hors de leurs fermes. Le reste a permis aux agriculteurs de prendre du temps pour rencontrer des psychologues, avoir une aide au répit administratif ou encore une aide à la restauration de la comptabilité* ».
Aussi, la MSA poursuit la formation de sentinelles, des personnes en capacité de détecter les risques psychosociaux chez les exploitants agricoles comme chez les salariés. « *On en a formé une trentaine depuis un an et demi dans le département* », précise-t-elle.
Comme chaque année, la MSA a remis un chèque de 2 000 € au Secours Populaire afin de soutenir les antennes de l'association en milieu rural.
Enfin, elle a su être présente lors de divers événements : la fête de l'agriculture des JA 89, qui a eu lieu à Étais-la-Sauvin, aux foulées roses et à la foire de la Saint-Simon à Charny-Orée-de-Puisaye.

Christopher Levé



Les vœux de la MSA Bourgogne, pour l'Yonne, ont eu lieu le jeudi 23 janvier à Auxerre.



Les médaillées et retraitées de l'année.

8 médailles décernées et 4 retraités à l'honneur

À l'occasion des vœux de la MSA dans l'Yonne, des médailles d'honneur agricole ont été remises à 8 salariées.
Une médaille d'argent, correspondant à 20 années de service, a été remise à Delphine Bacon et Aline Chardon. La médaille de Vermeil (30 années de service) a été donnée à Céline Fillion, Christelle Milard et Claudine Rafetin. La médaille d'or, félicitant 35 années de service, a été remise à Véronique Laurent et Patricia Yvon.
Dans le même temps, 4 récentes retraitées ont été mises à l'honneur : Véronique Chataigne, Florence Jacquiet, Sylvie Maes et Mireille Massot.

// CONFÉRENCE

58

En savoir plus sur le loup

Afin de délier le vrai du faux concernant la prédation lupine, l'Association des médaillés de l'ordre du mérite agricole (Amona) organisait une conférence sur le sujet le 14 janvier à Parigny-les-Vaux.

Suite aux attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée et aux informations circulant - parfois peu fiables – dans le territoire, l'Association des médaillés de l'ordre du mérite agricole (Amona) souhaitait remettre tout à plat en ce qui concerne le loup. Ainsi, et afin d'en apprendre plus sur cet animal, les membres ont fait appel à Robert Lemoine, président de l'association départementale des chasseurs de Grand gibier de la Nièvre, secrétaire de la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) et président de la commission « Grand gibier - dégâts ».

Avant de démarrer la présentation, le président de l'Amona, Guy Marcher, présenta ses vœux à l'assemblée en félicitant les présents : *« C'est un plaisir qu'à chaque rassemblement il y ait une véritable motivation à participer. C'est un point à souligner d'autant plus lorsque l'on connaît la complexité à mobiliser les gens »*. Après l'introduction par le président, Robert Lemoine prit donc la parole pour détailler les caractéristiques du loup.

Il débuta son intervention en précisant : *« Tous les chiens descendent du loup. L'espèce de loup qui est majoritaire en France est le Canis Lupus Italicus, une branche provenant d'Italie »*. Il détailla également que le loup a disparu dans l'Hexagone en 1930 et est réapparu en 1992 dans le parc du Mercantour avec une colonisation *« diffuse sur le territoire français à l'heure actuelle »*. Au niveau de ses caractéristiques morphologiques, il mit en exergue plusieurs points : *« si tous les chiens descendent du loup, ce dernier se distingue par son œil en oblique à l'axe de la tête, et disposant d'une crête sagittale (crête osseuse) plus développée. Pour ses déplacements, il déporte ses pattes vers le centre formant une voie rectiligne. Son ouïe lui permet d'entendre ses congénères à environ 10 km. Enfin, seul le couple dominant d'une meute se reproduit »*.

L'origine des maux

Après cet exposé, il bifurqua sur les liens entre le loup et l'imaginaire, en évoquant notamment la mythologie avec la création de Rome (dont les fondateurs sont Rémus et Romulus qui furent nourris par une louve). Robert Lemoine insista : *« Malgré parfois des représentations attachantes, cet animal est mal aimé depuis de nombreuses années, et fut le point de départ de nombreuses légendes, comme celle de la très connue Bête du Gévaudan »*. Robert Lemoine rappela que cette *« bête »* sévit dans le Gévaudan entre 1764 et 1767. Durant cette période, les morts ou disparitions ayant été imputées au prédateur lupin, plus d'une centaine de loups furent abattus. Le retentissement fut tel qu'en 1765 Louis XV envoya des troupes afin de piéger cet être. Malgré cela, c'est un chasseur du nom de Jean Chastel qui aurait tué la « Bête » en juin 1767… mais le mystère plane encore sur ce que fut véritablement cette dernière [1].

Cet imaginaire péjoratif gravitant autour de la population lupine fut également alimenté par la littérature, à l'image de Jean de La Fontaine (1621-1695) dans sa fable *« Le Loup et les bergers »* (livre X des fables - [2]) dit : « Le loup est l'ennemi commun » ou encore Alexandre Dumas, (1802-1870) dans « Le meneur de loup » où le loup est carrément une nouvelle forme du diable : *« Mais, si le loup noir est le diable, comme tu dis, Mocquet, il ne doit pas changer »* [3]. Cette relation se retrouve dans d'autres écrits ecclésiastiques avec par exemple la légende du Pas du loup (Puy de Dôme - [4]) impliquant la rencontre entre Saint Bonnet et un loup – en l'occurrence une manifestation du diable - ou encore ses représentations dans les sept péchés capitaux, comme avec la gravure de *« l'Envie »* dévorant un cœur accompagné par un loup, datant de 1541 de Georg Pencz (1500-1550) [5].

Ce lien entre religion et représentation diabolique du loup est d'ailleurs encore d'actualité et s'affilie à une véritable menace puisque dans un discours de 2019, le Pape François stipulait : *« annoncer l'Évangile aux petits et les protéger des loups avides »* [6].

Au-delà de la simple représentation légendaire ou ecclésiastique, le loup est également le point de départ d'autres maux, comme la lycanthropie définie par le dictionnaire de l'Académie française (5e édition – 1798) comme *« la maladie de celui qui est lycanthrope»*[7]. Pour rappel, cette même référence stipule pour ce dernier terme : *« Homme qui a l'imagination blessée, et qui croit quelquefois être loup. C'est ce qu'on appelle vulgairement Loup-garou. La superstition populaire à ce sujet, vient de ce que le Lycanthrope fait des hurlements »*. Le loup est donc associé à des maladies, dont celle de la mélancolie, et fut l'objet de nombreux procès en France, pour ces deux formes : diabolique (les lycanthropes étant des esclaves du diable [8]) ou encore médicale (avec cette *« insania lupa »* ou *« folie Louvière »* - 9) , mise en évidence par Jean Wyer (1515-1588) et reprise par Robert Burton (1577-1640) dans *« Anatomie de la Mélancolie »* (de 1621 – note 10).

Entre réalité et imaginaire, la frontière est donc parfois fine, et pour acter la présence ou la responsabilité du loup dans une attaque, seules les preuves semblent légitimes. C'est d'ailleurs dans cette optique que Robert Lemoine insista : *« Aujourd'hui, l'Office Français de la Biodiversité compte officiellement zéro loup dans la Nièvre, car il n'y a pas de preuve physique de sa présence (ADN notamment). Alors j'invite tous ceux qui le peuvent à prendre des photos ou vidéos, à sourcer ces dernières de manière précise et rigoureuse (dates, heures, lieux, nom de la personne) et à nous les transmettre afin de pouvoir, a minima, prouver sa présence dans notre département aux instances »*.

Après cette mise en lumière, et Épiphanie obligeant, une galette fut partagée entre tous durant un instant convivial. Les prochains rendez-vous de l'Amona sont la remise des médailles pour les nouveaux entrants dans l'ordre le 6 février à Nevers, puis son assemblée générale le 20 mars à Saint-Saulge (horaire à définir).

Chloé Monget



Les membres de l'Amona ont posé de nombreuses questions lors de la conférence organisée sur le loup, le 14 janvier.

(1 à 10). Voir encadré

// EN SAVOIR +

Retrouvez tous les liens de références sur notre site www.agri-bourgogne.fr ou directement à l'aide du QR Code ci-dessous:

// CONFÉRENCE

58

Au fil de l'eau

Le 6 février, à la Maison de la culture (Nevers), les étudiants de BTS Gemeau orchestrent, en partenariat avec l'agglomération de Nevers, une conférence sur le thème des inondations.



Mathias Lefebure

Les élèves à l'origine de l'organisation de la conférence sont, de gauche à droite : Julie Mazankiewicz-Moreau, Émilien Peyraud, Mathias Lefebure et Louis Terrier.

Dans le cadre du forum de l'eau proposé tous les ans au Legta de Challuy, les élèves de BTS Gemeau organisent, en partenariat avec l'agglomération de Nevers, une conférence pour clôturer l'événement, le 6 février. Ouverte à tous, elle a pour thème les inondations et se tiendra à partir de 18 heures à la salle Thuriot à la Maison de la Culture, à Nevers.

Elle sera animée par les interventions de Hubert Fallet, directeur de la transition écologique à l'agglomération de Nevers et de Mathieu Parmentier, chef du service Gemapi. À l'issue, un échange avec le public sera proposé, ainsi qu'un vin d'honneur.

Pour tout le monde

Pour justifier le choix de cette thématique, les élèves organisateurs (Julie Mazankiewicz-Moreau, Émilien Peyraud, Mathias Lefebure et Louis Terrier) stipulent : *« Nous avons sélectionné ce thème car il est parfaitement pertinent pour nos études tout en étant d'actualité. En parallèle, il nous est apparu que cette problématique des inondations est un sujet à prendre en compte pour les années à venir pour nombre de domaines d'activité. Ainsi, nous espérons toucher l'intérêt d'une large population car, pour nous, cela concerne tout le monde »*. Outre la mise en avant de cette problématique, les élèves profiteront de ce rendez-vous, ainsi que du Forum de l'eau, pour mettre en avant leur filière Gemeau. Ils insistent : *« C'est une filière majeure pour l'avenir car la gestion de l'eau est inhérente à de nombreuses sphères : l'environnement, les travaux publics, l'agriculture, etc. En plus, ce BTS ne ferme aucune porte tant au niveau de la poursuite d'études, que pour les orientations de nos carrières professionnelles. Et, il permet d'apprendre et d'appréhender très largement les problématiques liées à la ressource en eau qu'elles soient actuelles ou futures »*.

Pour rappel, le Forum de l'eau rassemble les professionnels de la filière (Véolia, Saur, etc.) afin de présenter les horizons professionnels (stages compris) aux étudiants.

Chloé Monget

Pour tous renseignements complémentaires : 06 02 10 44 23.

// CGA

89 252 échantillons présentés pour la présélection des vins

La présélection des vins pour le CGA a eu lieu le jeudi 23 janvier, à Beine. 252 échantillons, représentant toutes les appellations icaunaises (sauf Vézelay), ont été présentés. Les vins sélectionnés seront ensuite dégustés à Paris, le 23 février, à l'occasion du salon de l'agriculture, afin de tenter d'obtenir une médaille.

Comme le mentionne Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *la présélection des vins pour le CGA (concours général agricole) est un événement emblématique qui met en lumière le savoir-faire et l'excellence des viticulteurs de notre territoire. Sous la présidence de la DDT de l'Yonne (représentée par Jean-Baptiste De Boutray), la Chambre d'agriculture met en œuvre ce concours via la gestion des inscriptions, l'organisation et la réalisation des prélèvements, l'organisation et la réalisation de la pré-sélection, et la finale en tant que commissaire* ».

C'est le jeudi 23 janvier, à Beine, qu'a eu lieu la première étape du concours, avec l'ambition pour les 62 candidats (dont 5 nouveaux cette année), des domaines, des coopératives ou des négociants, de décrocher une place pour la finale à Paris, le 23 février prochain, avec la possibilité d'obtenir une médaille.

80 jurés présents

Pour déguster les vins, pas moins de 80 jurés, investis, étaient présents, répartis par 3 ou 4 sur 22 tables.

Au total, ce sont 252 échantillons qui ont été présentés, représentant l'ensemble des appellations du département (sauf Vézelay), « *offrant un panorama complet de la diversité de nos vins. Ce chiffre témoigne non seulement de la richesse de notre patrimoine agricole, mais également de la passion et de l'exigence des producteurs qui y participent* », souligne Jean-Baptiste Thibaut.



80 jurés étaient présents.

Et pour la première fois, l'IGP Vin de l'Yonne a fait son entrée dans le CGA. Avec seulement trois échantillons, cette catégorie sera directement dégustée lors de la finale à Paris, « *une opportunité exceptionnelle de mettre en avant ce terroir et de lui donner la reconnaissance qu'il mérite* », précise-t-il.

Pour les intéressés, il est encore tant que s'inscrire en tant que juré pour la grande finale à Paris. Pour cela, contacter la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22.

À noter que les jurés de la pré-sélection de Beine se sont tous vus offrir un cadeau, de la part de la Chambre, pour les remercier de leur implication : la bière « Icaune » créée spécialement pour les Jeux Olympique et Paralympique de Paris 2024.



252 échantillons ont été dégustés lors de la pré-sélection des vins de l'Yonne, pour le CGA, le 23 janvier.

Christopher Levé



Les vins sélectionnés seront à nouveau présentés à Paris, le 23 février, pour la finale.

// VITICULTURE

21 Un président, ça Trump énormément

L'élection de Donald Trump aux États-Unis est susceptible de perturber l'export de plusieurs produits côte-d'oriens, dont les vins.

Donald Trump est de retour à la Maison Blanche et ça, ça ne laisse pas indifférents les vignerons du 21. « *Ceux qui exportent des vins tranquilles et spiritueux aux USA redoutent les mêmes conséquences qu'entre 2017 et 2021* », indique Benoît Lahaye, viticulteur à Pommard. Lors de sa première mandature, Donald Trump avait instauré des taxes douanières qui avaient fortement impacté l'export de ces vins : « *nous craignons qu'il nous refasse le coup, et c'est apparemment dans les cartons… Les produits se retrouveraient bien trop chers, une fois sur le sol américain. Je connais des collègues qui sont déjà impactés, alors qu'il n'y a toujours pas eu d'annonces sur le sujet : dès le mois de novembre, ces derniers ont vu le nombre de leurs commandes diminuer. Certaines ont même été annulées…* ».

Benoît Lahaye imagine des répercussions beaucoup plus importantes sur les « *petites* » appellations : « *les personnes qui ont les moyens pourront toujours s'acheter de grandes bouteilles, la hausse sur ces dernières ne devrait pas être un frein. Les taxes douanières auront, en revanche, beaucoup plus d'impacts sur des bouteilles à 15 ou 20 dollars, qui sont parfois déjà limites au niveau attractivité. À noter que les effervescents n'étaient pas concernés par ces taxes douanières il y a quatre ans* ».

Une dynamique freinée ?

Les États-Unis représentent la première destination étrangère des vins bourguignons : « *les USA occupent de loin la première place, devant le Royaume-Uni et le Canada. Si Trump reconduit son dispositif dans les mêmes proportions, les viticulteurs qui exportent en Amérique devront s'adapter en recherchant sans doute de nouveaux débouchés… Ce serait vraiment dommage car la clientèle étrangère était impatiente de retrouver des volumes importants, après plusieurs vendanges de faibles quantités. Les vins bourguignons étaient en nette augmentation depuis quatre ans et l'arrivée de Biden… Nous étions même la région française avec la plus belle dynamique au niveau valeur* ». Des « *plans B* » existent en Europe, poursuit Benoît Lahaye : « *je sais que le Danemark et la Suède recherchent des vins de notre région. Une autre parade serait de vendre davantage de vin localement, mais ce n'est pas toujours évident. La vente aux particuliers nécessite souvent des infrastructures adéquates pour recevoir la clientèle de passage, aussi bien française qu'étrangère* ».

AG



Benoît Lahaye.

// CONCOURS DES VINS DE CHABLIS

89 L'excellence chablisienne

Le 39e concours des vins de Chablis a eu lieu le samedi 18 janvier, organisé par l'office du chablis et le BIVB. À cette occasion, 19 vins se sont vus décerner une médaille, mettant en avant l'excellence à la Chablisienne.

Présidé par la sommelière française Marie Wodecki (meilleure jeune sommelière de France en 2023), le 39e concours des vins de Chablis, organisé par l'office du chablis et le BIVB, s'est tenu le samedi 18 janvier, à Chablis.

72 jurés (journalistes, restaurateurs, sommeliers, courtiers, œnologues, vignerons ou amateurs éclairés) ont dégusté le millésime 2023 des appellations Petit Chablis, Chablis et Chablis premier cru, ainsi que le millésime 2022 de l'AOC Chablis grand cru.

Au total, 19 médailles (dont 6 en or) ont été décernées lors de ce concours. Une belle vitrine pour les vins de Chablis et une reconnaissance de leur qualité, recherchée par les amateurs de vins.

C. L. d'après communiqué



BIVB / S.Boulard

Marie Wodecki, meilleure jeune sommelière de France en 2023, a présidé le concours.

Les médaillés du concours

Lors de ce 39e concours des vins de Chablis, 19 médailles ont été décernées. Les voici :

- Petit Chablis 2023 : Domaine Jolly et Fils (Or) ; Domaine Ellevin (Argent) ; Charly Nicolle, Domaine Gautheron Alain et Cyril (Bronze).

- Chablis 2023 : Domaine des Malandes [Envers de Valmur], Domaine Orion (Or) ; Domaine des Hâtes [Les Châtillons], Charly Nicolle [Ante MC-MLXXX] (Argent) ; SCEV Franclet [Vieille vigne] (Bronze).

- Chablis premier cru 2023, rive gauche : Domaine des Malandes [Côte de Léchet] (Or) ; Domaine de la Tour [Montmains] (Argent) ; Domaine Verret [Beauroy] (Bronze).

- Chablis premier cru 2023, rive droite : Domaine des Malandes [Fourchaume] (Or) ; Domaine Jean Collet et Fils [Mont de Milieu], Domaine Gautheron Alain et Cyril [Vieille vigne, les Fourneaux] (Argent) ; Domaine Ellevin [Vaucoupin] (Bronze).

- Chablis grand cru 2022 : Domaine Jean Collet et Fils [Valmur] (Or) ; Domaine Jean-Paul et Benoît Droin [Valmur] (Argent) ; Domaine Jean-Paul et Benoît Droin [Grenouilles] (Bronze).

// SANITAIRE

Face aux FCO 3 et 8 et à la MHE : vacciner, vacciner, vacciner !

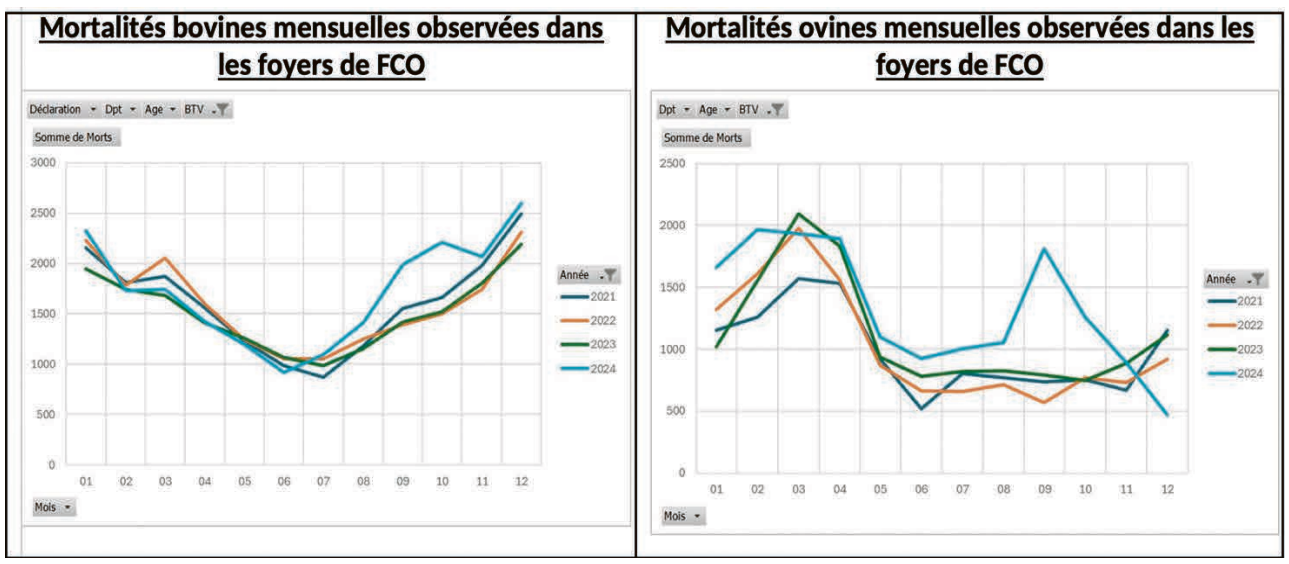
Le Groupement de défense sanitaire (GDS) de Bourgogne-Franche-Comté attire l'attention des éleveurs bovins et ovins sur la nécessité d'adopter une approche préventive face aux menaces que font peser la FCO 3 ou 8 ainsi que la MHE.

La région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) est la ligne de démarcation des sérotypes 3 et 8

Lorsqu'on place tous les foyers (connus en décembre) de FCO sur une carte de BFC, on constate que la région est partagée entre le sérotype 3 au nord et le sérotype 8 au sud, avec quelques incursions des deux sérotypes au nord ou au sud. Le front de ces deux épizooties s'est donc arrêté au cœur de la région fin 2024. Cela a pour conséquence que les deux épizooties de FCO redémarreront assez rapidement en 2025 sur le territoire de BFC et continueront leur progression. L'exposition à ces virus sera alors à la fois précoce et intense. Il est donc fortement recommandé de vacciner contre les deux sérotypes les animaux, ovins comme bovins, avant la reprise de l'activité vectorielle qui débutera au printemps.

Des effets sur la mortalité et sur la reproduction

Si on analyse les mortalités déclarées dans les foyers de FCO identifiés on observe clairement une surmortalité qui débute en juillet avec un pic en octobre. Sur la période juillet-décembre, la mortalité des bovins a été augmentée de 22 % dans les foyers de FCO par rapport à la moyenne des années 2021 à 2023 (32 % dans les foyers à sérotype 3, 14 % dans les foyers à sérotype 8), avec toutefois une très forte variabilité entre les élevages. Chez les ovins, le constat est similaire et plus accentué, puisque la surmortalité est de 60 % sur les mois de juillet à novembre, (64 % avec le sérotype 3 et 57 % avec le sérotype 8). Dans les deux espèces, le pic des surmortalités a été observé en septembre (+44 % chez les bovins et +159 % chez les ovins). Côté reproduction, on assiste également à une explosion des déclarations d'avortements chez les bovins (+86 % sur la période juillet-décembre, avec +180 % pour le sérotype 3 et +47 % pour le sérotype 8). Les mortalités néonatales bovines (0-30 J) connaissent aussi une augmentation de 18 % sur la période juillet-décembre, avec un pic en octobre, avec une différence sensible entre le sérotype 3 (+ 33 %) et le sérotype 8 (+ 7 %). Par ailleurs, des cas de veaux avec des anomalies congénitales similaires à celles observées lors de la première épizootie de 2007-2008 commencent également à être signalés par les éleveurs. Tous ces chiffres illustrent partiellement l'impact de ces épizooties et ne prennent pas en compte les conséquences sur la production des animaux, ni le travail de soin aux animaux réalisé par les éleveurs lorsque la maladie a sévi sur leur cheptel. Il existe une forte variabilité des impacts observés entre les élevages, dont certains ont peu ressenti l'effet du passage viral alors que d'autres ont subi des pertes sévères. Cette variabilité existe aussi entre les départements de BFC qui n'ont pas été soumis aux mêmes sérotypes, ni dans le même temps. Le GDS BFC se propose de conduire prochainement une enquête pour identifier les facteurs qui jouent sur cette variabilité. A ce jour, seuls les vaccins ont fait la preuve de leur efficacité (même si elle n'est pas absolue) et c'est pourquoi la vaccination des bovins et des ovins est fortement recommandée par les GDS. Malheureusement la disponibilité des vaccins est de plus en plus réduite, et il faut interroger rapidement votre vétérinaire pour savoir quels vaccins il peut vous proposer pour les commander et planifier les vaccinations.



Ces graphiques montrent l'impact en termes de mortalité sur les bovins et les ovins, en lien avec la FCO.

Et la MHE ?

Même si la partie ouest du territoire de BFC est en zone régulée MHE, il n'y a pas à ce jour de foyers de MHE sur notre territoire. Il y a malgré tout une très forte probabilité d'en voir apparaître en 2025, mais leur intensité reste plus hasardeuse à prévoir. Cependant les témoignages des éleveurs touchés en 2023 et 2024 montrent que cette maladie peut s'étendre vite avec des conséquences sévères : il vaut donc mieux la prévenir quand les animaux sont présents et manipulables que lorsqu'ils sont dehors et qu'il faut intervenir en urgence. C'est pourquoi, pour cette maladie, les GDS de BFC recommandent aussi une vaccination préventive, faite dans les meilleures conditions possibles.
Pour plus de précisions, n'hésitez pas à parler de votre situation avec votre vétérinaire ou votre GDS.

GDS Bourgogne-Franche-Comté

www.gdsbfc.org



// FILIÈRE BOIS

La Semaine des métiers va démarrer !

La filière forêt-bois reste l'un des piliers économiques de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) : isolation, logement, énergie, ameublement, décoration, etc. Nombreux sont les secteurs d'activité qui font partie de cette filière locale et responsable, engagée pour répondre aux attentes écologiques, économiques et sociales d'aujourd'hui.
Afin de conseiller et d'orienter les futurs professionnels du secteur, FiboisI BFC lance la troisième édition de la « Semaine des Métiers sur les réseaux sociaux » durant deux périodes :
- Du 3 au 7 février, période durant laquelle les élèves doivent choisir leur orientation et avant les portes ouvertes des établissements de formation ;
Du 31 mars au 4 avril, période du choix définitif dans les lycées.
Pour permettre l'accès le plus facile possible aux différentes informations proposées, Fibois
BFC communiquera de manière importante sur ses différents réseaux sociaux (TikTok,
Instagram, LinkedIn, Twitter, Youtube & Facebook), et sur la plateforme digitale ludique et
didactique créée spécialement pour l'évènement : https://metiers-foret-bois-bfc.fr/
Biodiversité, variétés d'arbres, utilisation du bois, chauffage au bois, changement climatique, crises sanitaires, épidémie de scolytes… En une minute chrono, 16 vidéos du « Vrai de la Forêt » expliquent les enjeux forestiers actuels, et les vidéos « Une forêt de métiers » présentent les formations et les emplois du secteur.
L'outil « Trouve ton métier » est un questionnaire qui, en répondant à des questions, suggère un ensemble de métiers en fonction des critères et envies sélectionnés et renvoie vers les établissements de formation du secteur ;
Des professionnels et des étudiants sont interviewés afin qu'ils partagent leurs savoirs et leurs expériences ;
« Trouve ton emploi » permet de rechercher son emploi, son stage, son alternance.

Plus d'informations sur metiers-foret-bois-bfc.fr et sur fibois-bfc.fr

ÉLEVAGE

// FCO-3 ET FCO-8

Une surmortalité à surveiller

Depuis l'an dernier, deux virus circulent dans la Nièvre (FCO 3 et FCO 8), une situation exceptionnelle dont les conséquences commencent à impacter les vêlages. Explications avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Nièvre (GDS 58).



Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, annonce une surmortalité préoccupante pour la campagne de vêlages 2024-2025.

« En 30 ans de carrière au GDS 58, je n'ai jamais constaté la circulation de deux virus simultanément. C'est inédit, et plutôt inquiétant lorsqu'on analyse les chiffres à notre disposition (1) » détaille Rodolphe Morizot, directeur du Groupement de Défense Sanitaire de la Nièvre (GDS 58). Sans détour, il annonce : *« Nous avons moins de naissances, et même si nous ne pouvons pas faire la distinction entre la baisse du cheptel bovin et ceux victimes des maladies vectorielles, il n'en reste pas moins que le pourcentage de mortalité des nouveau-nés est anormalement élevé »*. Plus en détail, il développe : *« Nous décomptons 3 652 naissances (veaux déclarés morts nés inclus et hors naissances cheptels laitiers) en moins sur ces cinq derniers mois – à nuancer puisque tout n'est pas imputable à la FCO 3 ou 8. En complément, le ratio de surmortalité néonatale observé en décembre est de 1,15 dans la population générale et de 1,51 dans les foyers FCO 3 et 8, comparé à la moyenne 2021-2023. Pour donner encore quelques chiffres, nous avions en juillet un indicateur de ratio de surmortalité de 1,06 dans les foyers, et en décembre, celui-ci est passé à 1,39. Pour l'instant nous sommes en attente des ratios pour le mois de janvier ; résultats qui devraient confirmer cette tendance »*. Du 1er septembre au 15 décembre 2024, le nombre de dossiers d'analyses d'avortements a été multiplié par 4 par rapport à la même période de l'année 2023. Pour rappel, depuis le 5 août 2024 et jusqu'au 16 janvier (2), la Nièvre dénombre 183 foyers déclarés de FCO BTV 3 (17 foyers en plus entre la semaine du 9 janvier et celle du 16 janvier) avec 33 foyers ovins et 150 foyers bovins. Pour la FCO BTV 8, c'est 116 foyers qui sont déclarés (dont 8 en plus entre le 9 et le 16 janvier) avec 31 foyers ovins et 85 foyers bovins. Toujours au 20 janvier, aucun foyer MHE n'est déclaré dans la Nièvre.

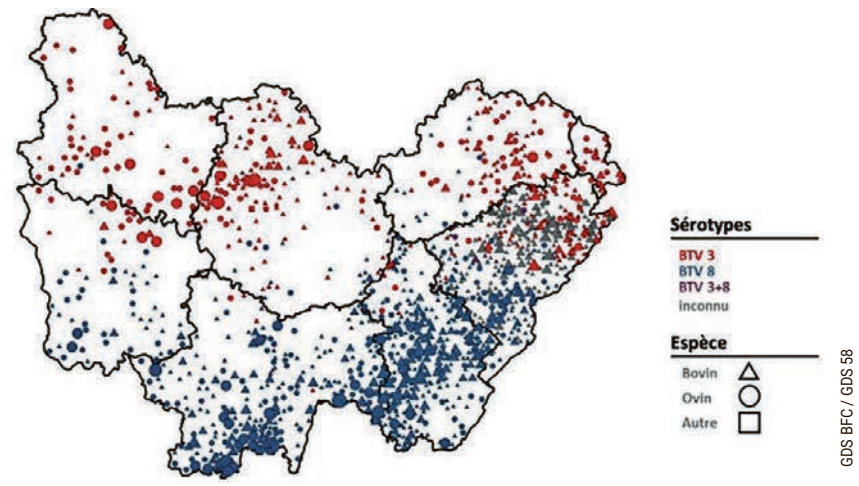
Les leviers à disposition

Rodolphe Morizot, martèle également l'importance d'être déclaré foyer, notamment pour prétendre à une indemnisation potentielle : *« Pour être foyer, il est nécessaire que le vétérinaire remplisse une fiche de déclaration de suspicion, suite à l'observation de deux symptômes caractéristiques de la maladie sur au moins un animal. Le cheptel sera déclaré foyer si l'analyse virologique est positive. Donc n'hésitez pas à en parler à votre vétérinaire référent »*. En plus, il revient sur la vaccination de manière générale : *« Nous avons la chance de bénéficier de vaccins pour la FCO 3 et 8 ainsi que pour la MHE (nous ne comptons pour cette dernière aucun foyer dans la Nièvre), alors autant utiliser tous les moyens à disposition pour limiter les pertes d'élevage et donc les pertes économiques »*. Pour mémoire, l'État français avait commandé des vaccins pour la FCO-3 et la MHE (avec mise à disposition gratuite du vaccin FCO-3 dans la Nièvre). Actuellement, la commande des vaccins pour prévenir FCO-3, FCO-8 et MHE reste possible, mais à la charge de l'éleveur. La disponibilité de ceux-ci dépend de la mise sur le marché par les laboratoires. Rodolphe Morizot poursuit : *« Il est indispensable de considérer le ratio bénéfices-risques des vaccins sur ces maladies vectorielles. Nous avons conscience que cela ajoute une dépense et du temps de travail supplémentaire, mais à l'heure où les morts et les animaux malformés se multiplient, il faut faire le bon choix… Aujourd'hui, il faut penser à la prochaine campagne, car les deux sérotypes continuent de circuler… »*. Il rappelle aussi : *« une vaccination n'est efficace que dans un cheptel où la conduite du troupeau permet d'avoir un état optimal des animaux (équilibre alimentaire, maîtrise du parasitisme…). Cette vigilance est d'autant plus primordiale cette année car les conditions climatiques ont eu des conséquences sur les pâtures ainsi que sur la qualité des fourrages »*.

Pour tout renseignement : contacter votre vétérinaire référent ou le GDS 58 au 03 86 90 18 90. Plus d'infos : https://www.gdsbfc.org/

Chloé Monget et GDS 58

1. Au 21 janvier 2025.
2. Données DDETSPP 58 actualisées au 16 janvier 2025.



Répartition géographique des foyers ovins et bovins de FCO3 et 8 en région BFC qui met en évidence l'entrée et l'avancée du virus FCO 3 par le nord et du virus FCO 3 par le sud. (En rouge BTV 3, en bleu BTV 8 et violet BTV 3 et 8 – en gris inconnu. En triangle : bovin, en rond : ovin). (source GDS BFC- foyers nov 2024).

// ENLÈVEMENT DES BOVINS

Les accords interprofessionnels renouvelés

Les familles interprofessionnelles de la viande (Interbev) ont actualisé les accords relatifs à l'enlèvement des bovins destinés à l'élevage et à l'abattage. L'occasion de rappeler quelques règles de fonctionnement et de diffuser dans les élevages régionaux de nouveaux bordereaux actualisés.

Les rappels réglementaires

Le transfert de propriété : sauf clause de réserve de propriété, il s'effectue au moment où les parties sont convenues d'un accord sur les volumes, le prix ou le mode de détermination du prix.

Le transfert de risque : il peut opérer à différents moments si le bovin est à enlever ou à livrer. Dans le premier cas, en l'absence de l'éleveur, le transfert de risque s'effectue à compter de l'enlèvement, c'est-à-dire dès que la première patte du bovin est posée sur le pont de chargement du camion. Dans une vente de bovin à livrer, le transfert de risque s'effectue à compter de la livraison.

Le délai d'enlèvement : sauf accord contraire, il est présumé fixé à 7 jours francs à compter de la matérialisation de la vente (par exemple par le bordereau). En cas de non-respect de ce délai par l'une ou l'autre des parties, il est possible de demander la résolution de la vente assortie de dommages et intérêts.

Zoom sur le bordereau d'enlèvement

Chaque transporteur doit être en possession de bordereaux d'enlèvement : ces documents sont obligatoires car ils contiennent des informations nécessaires au bon respect des accords interprofessionnels.

– Sur le délai d'abattage. Ce dernier est de 3 jours francs à compter de la date d'enlèvement.
– En cas de mort d'un bovin. Si la mort intervient après l'enlèvement, l'acheteur doit avertir le vendeur dans les 24 heures qui suivent le constat.
– Le délai de règlement. Ce dernier ne peut excéder 20 jours après livraison ou enlèvement pour les bovins destinés à l'abattage.
– En cas de bovin dangereux. L'acheteur peut appeler en garantie le vendeur dans un délai de sept jours calendaires à compter du dernier transfert de risque (qui peut avoir lieu à l'enlèvement).

Le bordereau d'enlèvement est un document indispensable pour chaque vente de bovin. Il est d'autant plus important lorsqu'un litige intervient. En effet, il atteste la date, l'heure de l'enlèvement, qui peuvent ensuite engendrer la responsabilité de telle ou telle partie. De plus, ce bordereau prévoit une case « observations ». Elle peut, par exemple, être utilisée pour évoquer la gestation d'un animal. En effet, la garantie du vendeur ne peut être engagée vis-à-vis de la gestation qu'à la condition qu'un constat de gestation soit produit par le vendeur dans les 15 jours précédents la vente.

Le bordereau d'estimation

La rédaction d'un bordereau d'estimation est recommandée par l'interprofession, que ce soit pour la vente d'animaux à élever ou destiné à l'abattoir. En plus des informations susmentionnées dans le bordereau d'enlèvement, le bordereau d'estimation peut comporter la destination, le prix ou les modalités de détermination du prix (ex : €/kg carcasse ou par tête), conforme au contrat de vente s'il en existe un entre l'acheteur et le vendeur. Toutes ces informations ont été compilées en un seul document, le bordereau d'estimation et d'enlèvement, produit par Interbev. Depuis ce mois de janvier, Interbev Bourgogne-Franche-Comté (BFC) met à disposition des éleveurs et commerçants des carnets de bordereaux actualisés. La mise à disposition est gratuite, elle se fait auprès d'Interbev BFC, 1 rue des Coulots 21 110 Bretenière.



Transfert de propriété, de risque, délais d'enlèvement, nouveaux bordereaux : les nouveaux accords interprofessionnels touchent à tout ces points.

FDSEA 25

ÉLEVAGE

// INNO'VENTE

58 Une première concluante

Le 22 janvier, à l'Agropôle du Marault, se tenait l'Inno'vente du Herd-book Charolais ; une première édition offrant un certain potentiel pour l'avenir.

« Cette première édition est issue d'une volonté partagée entre les élus et toute l'équipe administrative du HBC pour faire évoluer l'événement sur la forme. Le but était également d'aller vers une proposition plus poussée et plus pointue notamment avec l'utilisation de la génomique pour mettre en avant les facilités de naissance, ou encore pour cibler l'utilisation des veaux (sur vaches ou génisses), tout en ayant en ligne de mire l'envie de mettre en avant de nouvelles souches pour la monte naturelle, ainsi que pour l'IA » détaille Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais, lors de la première Inno'vente, le 22 janvier à l'Agropôle du Marault. Il ajoute : *« Nous ne remettons pas en cause le modèle de vente en station qui marche très bien sur certains territoires. Pour le bassin du Marault spécifiquement, il nous a semblé que le format n'était plus adapté aux désirs et besoins des éleveurs »*.



HBC

Le Top Price s'élève à 16 100 euros pour Veau d'Or de l'EARL Dessauny Olivier (58), acquis par l'Association Pays Charolais de la Châtre (36).

Travail génétique

Plus en détail pour cette nouvelle offre, Sébastien Cluzel pointe : *« La diversité de la race est un vrai sujet. Actuellement, même si nous ne relevons pas de problèmes de consanguinité, il faut anticiper par la sélection afin de préserver la pluralité de notre race »*. Si ce critère demeure un incontournable de la sélection de l'Inno'vente, Sébastien Cluzel insiste sur l'importance globale de la sélection : *« En poursuivant nos efforts collectifs, nous pourrons trouver des leviers pour que les animaux soient plus résilients notamment pour mieux encaisser les conséquences des aléas climatiques ou encore pour obtenir une meilleure résistance aux pressions sanitaires »*. Sur ce point, il développe : *« je suis alerté par de nombreux éleveurs sur les conséquences de la fièvre catarrhale sur leur cheptel. Face à cela, nous avons notre rôle à jouer, mais les pouvoirs publics doivent eux aussi prendre leur part. Il faut donner les moyens aux éleveurs et aux organismes professionnels de chercher des solutions. La vaccination est certes un levier, mais il n'est pas le seul à pouvoir être activé »*.

Des avantages certains

Ainsi, 26 veaux furent présentés à l'Inno'vente. Parmi les éleveurs apporteurs, Guillaume Mateuil, venu de Saône-et-Loire avec Violet P, explique : *« Je n'avais jamais participé, et la nouvelle formule m'a séduit, par rapport à une vente en station »*. Il justifie cette attraction : *« Avec ce nouveau procédé, l'animal reste en ferme. Cela était très important pour moi, afin de ne pas entacher sa croissance, car les changements de lieux peuvent avoir des conséquences. En plus, la charge financière est moindre comparée à une vente en station où il faut compter la pension »*. Plus spécifiquement sur la sélection réalisée par le HBC pour l'événement, il partage : *« Cela était très strict. Nous avons eu une première sélection en août dernier en ferme, puis il y a eu un suivi fait notamment sur les pesées jusqu'à mi-décembre. Ensuite, la première semaine de janvier, les experts raciaux sont revenus en ferme afin de s'assurer que les animaux correspondaient toujours aux points recherchés. Avec cette sélection réalisée sur le volet, c'est une véritable satisfaction d'être présent, d'autant plus que mon animal s'est vendu (5 000 euros à Denot Julien - 03) ; n'oublions pas que nous sommes là aussi pour faire du commerce »*.

À refaire !

Au final, l'Inno'vente s'est clôturée sur un taux de vente de 88 %, avec un prix d'adjudication moyen de 4 668 euros. Les enchères, menées par Martial Tardivon (chef des ventes de la Sicafome, Moulins-Engilbert) ont été dynamiques, voire carrément acharnées. Le Top Price est fixé à 16 100 euros pour Veau d'Or de l'EARL Dessauny Olivier (58), acquis par l'Association Pays Charolais de la Châtre (36). Enfin, cinq adjudications se sont faites sur des ventes en ligne. Sébastien Cluzel réagit à ces résultats : *« Ce premier essai sera à transformer l'année prochaine, avec une offre plus large en termes de nombre d'animaux ; l'objectif serait de pouvoir proposer une quarantaine d'animaux. L'événement a également permis de confirmer certaines tendances, comme l'intérêt croissant pour le sans-corne, un critère qui sera sans doute intégré dans la prochaine sélection Bien Naître pour l'Inno'Vente 2026 »*. Il conclut : *« Avec cette première, nous avons fait une exploration dans l'inconnu. Maintenant, et comme toujours, nous tenterons désormais d'atteindre l'excellence »*.

Chloé Monget

L'ensemble des résultats sur : https://www.charolaise.fr/wp-content/uploads/2025/01/bilan-inno-vente-2025-def.pdf

Deux pans indispensable



Guillaume Mateuil, avec Violet P lors de l'Inno'vente au Marault.

Durant la vente, Guillaume Mateuil, 52 ans, évoque l'importance de la communication. *« Avec le HBC nous avons à disposition un support de communication large et efficace. Cela permet de faire connaître non seulement l'animal, mais aussi l'élevage. En plus, la vente vidéo offre une ouverture vers ceux qui ne pourraient pas se déplacer comme les acheteurs étrangers. Les outils digitaux dans la commercialisation sont d'ailleurs devenus incontournables »*. **Sur ce point, il dépeint son expérience personnelle :** *« Lors de mon installation, en 1999, je commercialisais uniquement en ferme et vendais environ une dizaine de reproducteurs par an. En 2013, j'ai lancé un site internet et une page Facebook pour compléter les canaux de vente. Aujourd'hui, la majorité de mes transactions se font par ces biais, avec environ 70 reproducteurs vendus par an. Dire que ces outils sont aujourd'hui indispensables est donc un euphémisme. Pour l'anecdote, j'avais relayé la tenue de l'Inno'vente en mettant quelques photos de Violet P sur mes réseaux. J'aurais pu le vendre avant la vente, mais m'étant engagé, il me tenait grandement à cœur d'honorer ma parole car la confiance reste une prérogative dans nos métiers »*. **Ainsi, si les outils digitaux lui permettent de faire du commerce sans sortir de chez lui, il insiste :** *« les valeurs et le contact humain restent nécessaires à mettre en avant dans notre profession. À mon sens, cela passe par l'organisation (et la participation) à des événements en présentiel qui permettent aux éleveurs d'échanger. Par exemple, aujourd'hui au Marault, j'ai fait la connaissance de collègues et j'en suis ravi ! »*.

// TRAITS AUXOIS

21 Magie à la baguette

Les Traits Auxois seront en concours au salon de l'agriculture le 25 février. Magie du Vernois, jument de David Lucas, sera la seule représentante du 21.

La *« crème »* des Traits Auxois a rendez-vous le 25 février à Paris dans le cadre du concours général agricole. Six juments seront en lice et parmi elles, une seule côte-d'orienne : Magie du Vernois appartenant à David Lucas de Thoisy-la-Berchère. Deuxième de section au dernier Spécial de Semur, Magie a été la première naissance auxoise enregistrée par son propriétaire. *« C'était il y a trois ans »*, mentionne le responsable du silo de Liernais, qui participera à son quatrième salon de l'agriculture avec l'un de ses chevaux. Magie imitera ses deux parents qui, eux aussi, ont concouru à Paris : *« sa mère a pris part au trophée avenir ainsi qu'au CGA en 2019. Son père était en lice il y a deux ans avec Aurélien Decaen, pour terminer à la première place de l'épreuve de travail en main, dans le trophée des jeunes chevaux »*.

Un et cinq qui font six

Les cinq autres postulantes au titre de grande championne du CGA se nomment Belle de Chalas (Gilles Vailleau, Saône-et-Loire), Gazelle de Posanges (Hervé De Rose, Puy-de-Dôme), Kalia d'Huilly (Éric Seuve, Nouvelle-Aquitaine, Libellule de Marcilly (Maëlys Diot, Yonne) et Kaline de Marcilly (Frédéric Berrier, Yonne). La Côte-d'Or sera, en réalité, beaucoup mieux représentée qu'elle ne le paraît : la jument du Puy-de-Dôme est née au Gaec Dupaquier, à Posanges. Son homologue de la Nouvelle-Aquitaine est issue quant à elle, de l'élevage de Florian et Léane Bizouard, à Huilly.

Pour rappel, les deux championnes de Semur font partie des qualifiées, en l'occurence Kalia et Libellule.

Mais aussi…

Plusieurs Traits Auxois participeront également aux trophées d'utilisation (respectivement trophée monté, trophée d'utilisation jeunes chevaux et trophée d'utilité inter-races) : il s'agit de Maestro d'Oosthof (Camille Zwaenepoel, Nièvre), Loupio des Granges (né au Gaec des Granges de Vesvres, aujourd'hui acheté et utilisé au débardage notamment par Alisson Cloutier qui vient de Belgique) et enfin les deux sœurs Florelle et Greta d'Oosthof (utilisées par Patrick Mille et Florence Paulais en Charente-Maritime pour du tourisme local, animaux venant du même élevage que Maestro, chez Gérard Zwaenepoel, dans la Nièvre).

AG



Jessica Brevet

La jument côte-d'orienne fait partie des six finalistes.

// ÉCOPÂTURAGE DANS LES VIGNES

89

Le domaine de la Croix Montjoie opte pour les moutons

Au domaine de la Croix Montjoie, c'est la deuxième année que des moutons sont installés dans les vignes. Ceci dans le but premier de maîtriser l'enherbement l'hiver, ce qui permet de supprimer un labour au printemps, dans une logique de réduire l'empreinte carbone du domaine.



Au domaine de la Croix Montjoie, le choix a été fait d'introduire des moutons dans les vignes pour la gestion de l'enherbement.

Matthieu Woillez et sa compagne Sophie, gérants du domaine de la Croix Montjoie, à Tharoiseau, l'idée d'introduire des moutons dans leurs vignes n'est pas récente. « *On y pense depuis 4 ou 5 ans, même si la réalisation est plus récente puisqu'on a commencé à l'hiver 2023-2024* », débute Matthieu Woillez. « *Ce n'est pas quelque chose qu'on a inventé, cela existe et se pratique dans d'autres domaines de l'Yonne et dans d'autres régions, notamment dans le sud de la France* ».

La raison première de cette pratique réside dans la volonté de réduire l'empreinte carbone du domaine. « *Chaque opération que l'on fait avec du matériel viticole, comme un enjambeur, consomme du carburant. On essaye alors de limiter cela du mieux possible. Le fait de mettre un troupeau de moutons l'hiver dans les vignes va permettre de supprimer un labour au printemps. Car étant en bio, le seul moyen à notre disposition pour maîtriser l'enherbement est le labour. Et un labour de gagné, c'est quelques centaines de litres de carburant en moins de consommés, ce qui est intéressant pour l'empreinte carbone* ».

La seconde raison est la volonté de ramener de l'animal dans les vignes. « *Le fait de ramener une vie animale dans les vignes est, selon nous, intéressant pour la vie des sols* ». Cela permet effectivement d'apporter un peu de matière organique supplémentaire à la terre.

Une solution en interne

C'est donc à l'hiver 2023-2024 que les moutons ont fait leur apparition dans les vignes du domaine. « *On a commencé à travailler avec un éleveur du coin, basé en Côte-d'Or, qui a un troupeau uniquement destiné au pâturage, travaillant pour des entreprises, des collectivités. Cela s'est très bien passé, on était content des résultats sur les parcelles, la pression herbe avait diminué* », sourit Matthieu Woillez.

Alors que le couple de viticulteurs avait dans l'idée de poursuivre la collaboration, l'année 2024, très compliquée économiquement parlant avec une perte quasi totale de la récolte, a remis le partenariat en question. « *On a malheureusement dû faire des coupes budgétaires pour la pérennité du domaine* », confie Matthieu Woillez.

Cependant, le domaine souhaitait poursuivre avec ce système. C'est alors en interne qu'une solution s'est trouvée. « *Au domaine, on avait déjà un petit troupeau de moutons (des Rackas, une race hongroise, ndlr) qui entretenaient les prés du domaine. On s'est donc dit qu'on allait essayer de les mettre dans les vignes. Cédric (Denuit, le chef d'équipe du domaine) s'est mis en tête de les rapprivoiser. Il leur a apporté un seau de grains tous les matins. Petit à petit, il a réussi à rapprivoiser une partie du troupeau, les femelles, les mâles étant plus craintifs* ».

Un an de préparation

Et depuis la mi-novembre, les moutons sont dans les vignes. Il y a toutefois fallu investir un petit peu dans l'achat de clôtures pour les accueillir dans les vignes. « *Il y en a 14* », précise Cédric Denuit. « *Il m'a fallu un an pour réussir à les apprivoiser. En arrivant le matin, c'est le premier boulot que je fais de ma journée. Je viens voir si elles vont bien, si elles ne sont pas malades, si elles ne se sont pas sauvées. C'est un travail d'éleveur en parallèle de mon travail de viticulteur* », rit-il.

Des moutons qui resteront dans les vignes (ils tournent sur les 13 ha situés sur la commune de Tharoiseau) jusqu'en mars. « *On les sortira des parcelles avant que la végétation débute, pour qu'ils ne mangent pas ni cassent les bourgeons* », continue Cédric Denuit.

Si l'essai est concluant cette année, le domaine envisage à l'avenir de faire grossir le troupeau, avec quelques naissances. Ce qui permettrait une gestion encore meilleure de l'enherbement. Et de nouveaux petits « collègues » pour Cédric Denuit et son équipe.

Christopher Levé



Il a fallu une année à Cédric Denuit pour apprivoiser le troupeau.

// OVINS

21

Il mange à l'œil

Éloi Mony, éleveur de Francheville, pratique la vaine pâture sur le plateau de Sombernon.

L'herbe est toujours plus verte ailleurs : ce proverbe se vérifie pour Éloi Mony, qui fait pâturer ses 200 brebis en dehors de sa propriété, toute l'année. « *Je me rends sur les parcelles de sept éleveurs du plateau de Sombernon, entre Blaisy-Bas et chez moi, à Francheville, sur une surface totale d'environ 200 ha. J'évolue en fonction de la nourriture disponible !* », confie cet adepte de l'écopastoralisme : « *franchement, j'encourage les jeunes à opter pour cette pratique dans les zones de plaine et céréalières. Tout le monde est gagnant. Mes brebis ont toujours de quoi manger et en contrepartie, elles nettoient et fertilisent les terrains, cela permet notamment de faire du foin de très bonne qualité en mai ou juin* ».

Enfermé dehors

Éloi Mony passe donc une très grande partie de l'année dans les prairies, en compagnie de ses ovins : « *je m'accorde tout de même le droit de rentrer chez moi le soir ! En pratique, j'installe des parcs électriques de 7 à 8 ha, soit la surface nécessaire pour tenir généralement une semaine au niveau de l'alimentation. Il faut une journée entière à chaque fois pour monter et démonter ce filet, avec l'aide d'autres mains bien sûr, c'est vraiment chronophage… Avec ma famille, nous nous relayons pour surveiller les animaux du soir au petit matin, car nous ne sommes malheureusement jamais tranquilles à cause du loup* ».

Naissances à l'horizon

Les agnelages, c'est pour bientôt. « *C'est la seule période de l'année où mes brebis sont rentrées en bâtiment, c'est-à-dire du 1er mars, jusqu'à la fin de ce mois. Oui, oui, on s'en rapproche, c'est d'ailleurs pour cela que vous me voyez aujourd'hui, près de Saint-Seine !* », mentionne le jeune éleveur. Près de 300 agneaux sont espérés dans sa race Romane, avec des croisés Suffolk et Charolais. Qu'en est-il d'un point de vue économique ?

Pour « *vivre* » de ce système, il faudrait « *avoir le double de brebis, tout en conservant un train de vie modeste* », indique Éloi Mony, qui espère un jour y arriver : « *j'ai aujourd'hui 50 agnelles donc dans un an, j'aurai déjà 250 agnelages. Dans le même temps, je devrais diminuer ma deuxième activité qui est la tonte de moutons. C'est un super métier mais celui-ci est très chronophage lui aussi, et difficile physiquement, sans être bien rémunéré. Avoir deux activités, c'est bien, mais courir partout et avoir une vie de famille n'est pas toujours conciliable…* ».

AG



Le Côte-d'orien et ses 200 brebis, le 22 janvier près de Saint-Martin-du-Mont.

CULTURES

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Du mieux, enfin ?

Un agriculteur au sud de Dijon évoque sa conversion et le marché du bio, pour lequel plusieurs voyants sont au vert.

Des semis mieux réussis, des stocks pour la plupart épuisés et des prix remontés : la campagne bio semble partir sur de bonnes bases, d'autant que la consommation ne serait pas en baisse. *« Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir d'ici la récolte et la commercialisation des produits mais effectivement, cela fait longtemps que le bio n'en avait pas dit autant à cette période de l'année »*, observe Damien Baumont, exploitant à Barges, à proximité de la Maison de l'agriculture de Bretenière. Le coassocié (avec cinq autres personnes) de la SEP des CBRD retrace avec nous son parcours et les aléas des dernières années : *« le début de notre conversion date de 2021. Il y avait eu du changement au sein de notre société, deux jeunes étaient arrivés et ils n'étaient pas forcément adeptes des produits phytosanitaires, comme nous autres d'ailleurs ! Le business plan que nous avions réalisé affichait une rentabilité similaire au conventionnel, alors pour toutes ces raisons, nous nous sommes lancés. La première récolte avec une surface reconvertie significative, celle de 2023, a été marquée par une forte diminution des prix des céréales, notamment celui du blé, quasiment divisé par deux… Heureusement, avec les potentiels de la plaine et après seulement deux ans de conversion, nos rendements étaient encore à un niveau correct. Cette année-là n'avait pas été si mal pour nous ».*



Damien Baumont entouré de deux de ses collègues, Julien Renard et Marc Rebulliot.

La campagne 2024 a été, en revanche, beaucoup plus compliquée : *« c'est la première année où toute notre surface était intégralement en bio. Les problèmes ont commencé à l'automne avec des semis réalisés dans des conditions plus que limites. Avant la récolte, nous avions engagé un certain nombre de volumes à la vente : en effet, il y avait apparemment des stocks très importants au niveau national et cela n'annonçait rien de bon… Finalement, les prix ont commencé à remonter, car tout le monde s'est aperçu qu'il n'y avait pas tant de stocks que cela… Et surtout : les surfaces semées étaient nettement moindres que les autres années avec l'automne très humide que nous avions eu »*. La SEP des CBRD a cumulé une *« double peine »*, comme l'explique Damien Baumont : *« la moisson a été mauvaise, avec des baisses de rendements de 20 à 30 %, et même 50 % dans les orges de printemps. Nous n'avions pas beaucoup de quantité et en plus, nous étions engagés sur des prix inférieurs. Pour ne rien arranger, les baisses de rendements ont engendré un pourcentage d'engagement plus important »*.

De l'optimisme

La fin d'année 2024 s'est heureusement beaucoup mieux passée, avec des récoltes et commercialisations d'automne tout à fait satisfaisantes (33 q/ha en soja valorisés à 850 euros/t, 26 q/ha en tournesol à près de 800 euros/t et 11 q/ha en sarrasin). *« Nous sommes, rappelons-le, en plaine dijonnaise, les résultats sur les plateaux ne sont pas du tout dans cette moyenne. Cela ne doit pas faire oublier les difficultés actuelles et les problèmes de trésorerie dans certains secteurs »*, précise Damien Baumont. Celui-ci voit malgré tout des signes précurseurs d'un *« léger mieux »* en agriculture biologique : *« la consommation n'a, a priori, pas baissé, tout le monde disait l'inverse mais en réalité, elle a simplement arrêté d'augmenter après une hausse importante depuis près de 20 ans. Les cours, eux, sont remontés à un niveau correct, le blé tourne actuellement entre 420 et 430 euros/t, sans compter la valorisation des protéines. Il n'y a plus de stocks, donc les prix devraient se maintenir, enfin je l'espère ! Les aléas de ces trois dernières années auront permis, je pense, d'épurer le marché. Un autre point positif vient des bonnes semences de l'automne : nous avons eu une petite vingtaine de jours sans pluie à partir de fin octobre, cela a permis de faire du bon boulot. Nous ne savons pas ce que la météo nous réserve ces prochaines semaines ni ces prochains mois, mais le moral en bio est actuellement bien meilleur qu'un temps »*.

AG

// CÉRÉALES

Gestion complexe des adventices

La campagne céréalière 2024 illustre les difficultés croissantes des agriculteurs en matière de désherbage des céréales, notamment en raison des résistances aux herbicides et des conditions climatiques. Des réunions techniques en explorent les causes et proposent des solutions pour une gestion efficace des adventices.

« Depuis trois ans, les printemps humides favorisent le développement des graminées dans les parcelles de céréales, augmentant inexorablement le stock de graines d'adventices » explique Émeric Courbet, technicien grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, à l'occasion d'une journée technique qui a permis de dresser le bilan d'une année calamiteuse pour les producteurs de céréales, à cause d'une météorologie trop humide et du déficit d'ensoleillement pendant les stades clés. *« Les agriculteurs doivent adapter leurs stratégies de désherbage pour faire face à ces défis, en tenant compte des résistances aux herbicides et des conditions climatiques. »*

Facteurs conjugués de salissement

L'une des principales difficultés observées au cours de la campagne céréalière 2024 réside dans la gestion des adventices, particulièrement des graminées, dont la prolifération a été exacerbée par des conditions climatiques défavorables et des résistances croissantes aux herbicides. Les parcelles de blé et d'orge font apparaître que les semis ont été particulièrement complexes, à cause de conditions inadaptées et des levées précoces des graminées. Depuis trois ans, les printemps humides favorisent la levée des graminées au moment où les céréales sont également semées. *« Cette situation est d'autant plus problématique cette année, où les graminées ont germé dès le retour des pluies du 15 octobre, coïncidant avec le semis des céréales »* explique Émeric Courbet. Cette superposition de levées a compliqué l'application des herbicides, notamment ceux utilisés en post-levée précoce, souvent inefficaces en raison de la précocité et de la rapidité de la croissance des graminées cet automne.



Emeric Courbet

Certaines graminées adventices peuvent constituer des relais pour des maladies fongiques : ici des vulpins "ergotisés".

Les résistances aux herbicides se révèlent également de plus en plus préoccupantes, notamment celles des vulpins et ray-grass, qui rendent les applications de produits classiques moins efficaces. L'analyse des résistances révèle une résistance croissante du ray-grass au flufenacet et au prosulfocarbe depuis les campagnes 2021-2022, ainsi qu'au glyphosate dans certaines parcelles. Par ailleurs, les herbicides à mode d'action racinaire se montrent souvent inadaptés à la flore présente, notamment en raison de la taille excessive des graminées ou de l'inefficacité de certaines solutions en période de fortes pluies. Les herbicides de printemps, comme Axial ou Défi, peinent également à contenir les vulpins et ray-grass, qui ont développé des résistances aux sulfonylurées, notamment l'Atlantis, utilisé depuis plusieurs années. Pire encore, des levées tardives de vulpins ont été observées en décembre et janvier, rendant les traitements encore plus complexes. Si certaines solutions chimiques restent efficaces, le timing d'application reste primordial. Le manque de précipitations et l'augmentation des résidus de cultures en surface ont réduit l'efficacité des traitements racinaires lors de l'automne 2023. En outre, l'inefficacité des labours effectués trop près des semis a souvent remonté de nombreuses graines d'adventices. Certains agriculteurs ont dû recourir à des repiquages après destruction mécanique des mauvaises herbes en octobre, mais ces méthodes restent limitées en termes de rentabilité et de couverture. Face à ces défis, la solution semble résider dans une approche plus ciblée et stratégique des traitements phytosanitaires, avec un usage optimisé des prélevées, qui ont prouvé leur efficacité, tout en ajustant les dates d'application et en réduisant les erreurs d'application sur des graminées trop développées.

Alexandre Coronel



// SEMIS 2025

Les règles d'implantation du pois de printemps

L'implantation du pois de printemps approche. De la réussite de ce chantier dépend une bonne partie du bon développement végétatif de la culture et l'expression de son potentiel final. Rappel des principales règles de réussite de cette étape.

• Choisir une parcelle à bonne réserve hydrique et bien structurée

Le pois de printemps s'adapte à de nombreux sols mais reste sensible aux réserves hydriques faibles (moins de 100 mm) car la fin de son cycle s'expose souvent à des stress hydriques (juin-juillet). Privilégier les parcelles possédant une bonne réserve utile.

Également, éviter les sols séchants, les argiles lourds et les limons battants hydromorphes, moins propices au développement des pois et de leurs nodosités en début de cycle.

Le système racinaire des pois reste sensible au tassement du sol et à tout phénomène d'anoxie. Ces phénomènes freinent son enracinement et sa nodulation, affectant son alimentation et son autonomie en azote. Afin d'assurer un développement optimal du système racinaire et des nodosités, le pois doit bénéficier d'un sol aéré sur 15-20 cm. Si le sol est mal nivelé ou refermé après un hiver pluvieux, une reprise sur 5-10 cm est conseillée avant toute implantation.

Le lit de semence du pois demande une bonne préparation et d'être rappuyé si nécessaire.

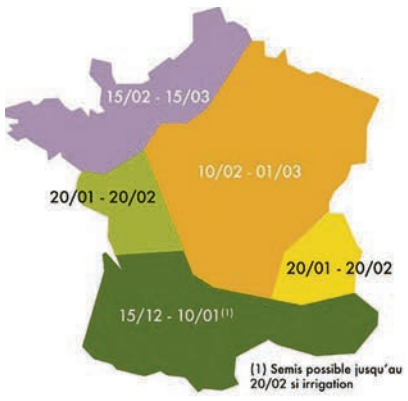
Cependant, n'hésitez pas à ne pas trop affiner la structure du lit de semence et à laisser des mottes (2-3 cm) dans des cas de risques de battance.

• Assurez-vous de l'absence de risque d'aphanomyces

Par son cycle printanier, le pois de printemps est très sensible à l'aphanomyces, pathogène tellurique propagé par diverses légumineuses sensibles (pois, lentille, gesse, luzerne, certaines variétés de vesces et de trèfles…)

Si les sols calcaires tels que les craies sont moins réceptifs à la maladie, ce n'est pas le cas des autres sols où l'insertion du pois doit être raisonnée par rapport à l'historique des légumineuses sensibles.

Afin de conforter son choix, Terres Inovia a développé l'outil EVA, permettant d'établir une première évaluation de risque.



Dates de semis conseillées selon les régions.

• Semer tôt sur un sol ressuyé pour éviter les stress climatiques

Pour réussir un pois de printemps, il faut opérer une implantation dans des conditions correctes. L'objectif est d'obtenir une levée homogène, mais surtout un développement optimal des racines et des nodosités afin d'assurer les besoins de la culture par la suite. Tout ennoiement et tassement sont des facteurs de risque pouvant ralentir, voire bloquer le développement du pois.

Si la météo le permet (absence de pluie, sol ressuyé ou gelé portant), il est recommandé de semer tôt, au début des plages de semis conseillées (voir carte). Semer tôt permet d'avancer le cycle du pois et de diminuer les stress en fin de cycle permettant de sécuriser son potentiel de rendement.

Dans les situations de semis sur sol gelé ou de semis avant une gelée, vigilance à bien enfouir la graine à 5 cm de profondeur pour la protéger du froid.

• Un pois robuste commence par une densité de semis sans excès

Le pois de printemps se sème à 5 cm de profondeur pour les semis précoces et 4 cm pour les semis plus tardifs. L'écartement peut aller de 12 à 25 cm.

Il est important de respecter les densités de semis selon les sols (voir tableau).

	Sol limoneux	Sol argileux ou caillouteux	Sol de craie
	70 à 80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG 230g	160 à 180 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG 260g	180 à 210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha

Conseils pour un taux de germination de 90%

Il est important de respecter les densités de semis selon les sols.

Une surdensité entraîne des risques de maladies plus importants à la floraison, une moindre accessibilité des produits de contact contre certains ravageurs et augmente la compétition hydrique.

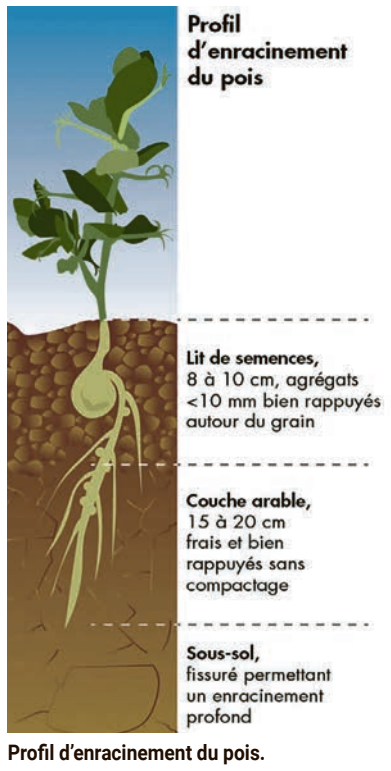
Dans le cas d'utilisation de semences de fermes, un test du taux de germination est fortement recommandé et la densité doit être ajustée en conséquence.

• Niveler son semis pour plus de sécurité

Le roulage permet de sécuriser la récolte et de limiter les risques de phytotoxicité des produits de pré-levée.

Rouler les pois de printemps entre le semis et la levée, avant l'application de l'herbicide de pré-levée. Si le roulage n'a pas été réalisé avant la levée, attendez le stade 3-4 feuilles pour le faire, avec un rouleau lisse à faible vitesse et en conditions ressuyées. Patientez au moins 8 jours avant d'appliquer un herbicide.

Bastien Remurier, Terres Inovia



Profil d'enracinement du pois.

// SEMIS 2025

Les règles d'implantation de la féverole de printemps

L'implantation de la féverole de printemps approche. De la réussite de ce chantier dépend une bonne partie du bon développement végétatif de la culture, et de l'expression de son potentiel final. Rappel des principales règles de réussite de l'implantation.

• Choisir une parcelle à bonne réserve hydrique et bien structurée

La féverole de printemps s'adapte à de nombreux sols mais reste sensible aux réserves hydriques faibles (Également, éviter les sols séchants, les argiles lourds et les limons battants hydromorphes, moins propices au développement de la féverole et de ses nodosités en début de cycle.

Même si la féverole possède un pivot puissant, il reste nécessaire de faciliter son enracinement et sa nodulation en s'assurant de la bonne structuration du sol sur les 15-20 cm, profondeur où se développent la plupart de ses nodosités ainsi que ses radicelles, garantes de l'essentiel de son alimentation en nutriments. Ses racines doivent pouvoir atteindre le second horizon afin de mieux valoriser l'eau.

Si le sol est mal nivelé ou refermé après un hiver pluvieux, une reprise sur 5-10 cm est conseillée avant toute implantation.

La féverole s'adapte bien à des préparations grossières du lit de semence, la rendant accessible à de nombreux types d'implantation (du labour au semis direct). Attention, cependant, à bien assurer le positionnement de la graine à une bonne profondeur.

• Semer tôt sur un sol ressuyé pour éviter les stress climatiques

Pour réussir une féverole de printemps, il faut opérer une implantation dans des conditions correctes. L'objectif est d'obtenir une levée homogène, mais surtout un développement optimal des racines et des nodosités afin d'assurer les besoins de la culture par la suite. Tout ennoiement et tassement sont des facteurs de risque pouvant ralentir voire bloquer le développement de la féverole.

Si la météo le permet, (absence de pluie, sol ressuyé ou gelé portant) il est recommandé de semer tôt, au début des plages de semis conseillées (voir carte). Semer tôt permet d'avancer le cycle de la féverole et de diminuer les stress en fin de cycle permettant de sécuriser son potentiel de rendement.

	Sol limoneux	Sol argileux ou caillouteux
	40 à 45 graines/m²	45 à 50 graines/m²
PMG 400g	160 à 180 kg/ha	180 à 200 kg/ha
PMG 450g	180 à 200 kg/ha	200 à 225 kg/ha

Conseils pour un taux de germination de 90%

Les densités de semis selon les sols.

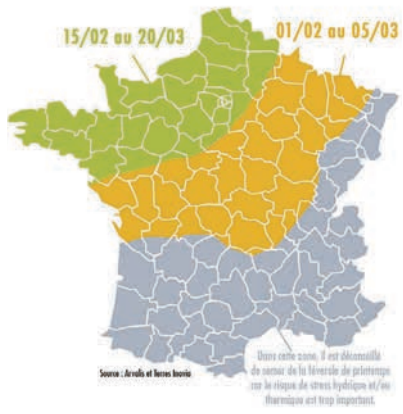
• Maîtriser le peuplement et la profondeur de semis pour mieux maîtriser le potentiel

La féverole de printemps se sème à 6-7 cm de profondeur pour un semis précoce en février et/ou sur sol gelé. La profondeur passe à 5 cm pour un semis courant mars. Dans les situations de semis sur sol gelé ou de semis avant une faible gelée, vigilance à bien enfouir la graine à 7 cm de profondeur pour la protéger du froid.

La féverole peut se semer avec un semoir à céréales. Cependant, la qualité du semis est meilleure avec un semoir monograine, permettant d'abaisser de 5 grains/m² la densité. Avec un grand écartement (45 cm et +), l'introduction du binage et des interventions localisées sont possibles.

Il est important de respecter les densités de semis selon les sols (voir tableau).

Une surdensité entraîne des risques de maladies plus importants à la floraison, une moindre accessibilité des produits de contact contre certains ravageurs et augmente la compétition hydrique.



Les plages de semis conseillées.

Dans le cas d'utilisation de semences de fermes, un test du taux de germination est fortement recommandé et la densité doit être ajustée en conséquence.

Bastien Remurier, Terres Inovia

// AVERTISOL

Les effets des composants de la

Nous mettons cette semaine en lumière la fertilité chimique et ses différentes composantes. Ces paramètres sont présentés avec leurs effets potentiels sur les cultures ainsi que leur évolution au cours du temps. Ces indicateurs ne sont pas tous mesurables facilement au champ. La plupart ne peuvent être évalués qu'en réalisant une analyse de terre en laboratoire. Il importe de bien suivre la méthode de prélèvement pour obtenir des résultats fiables et reproductibles d'une année à l'autre.

Quels indicateurs pour mon sol ?

La fertilité chimique d'un sol c'est sa capacité à fournir à la plante tous les éléments minéraux dont elle a besoin pour son développement. Il existe trois grandes catégories d'indicateurs de cette fertilité chimique : le statut acido-basique, le statut organique et les éléments minéraux.

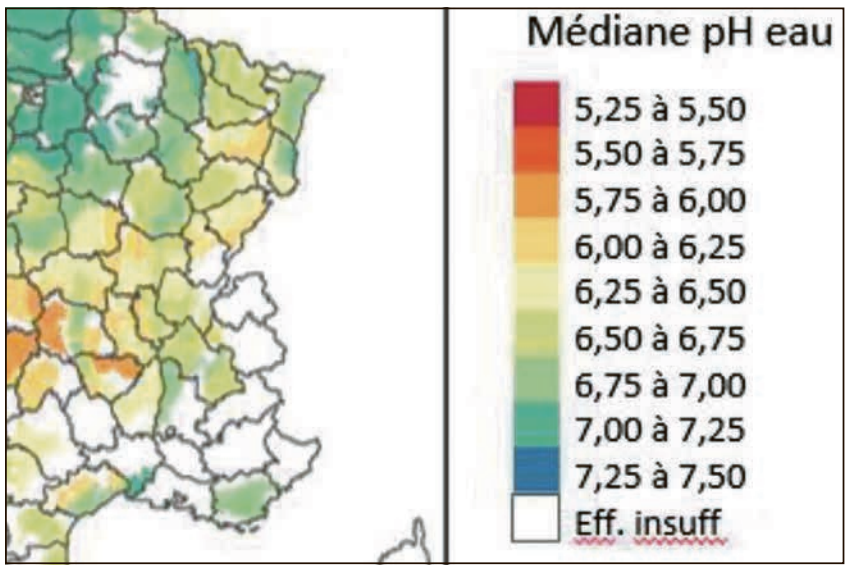
• Le statut acido-basique est déterminé par le pH, la Capacité d'échange cationique (CEC) et la teneur en calcaire. Le pH d'un sol rend compte de l'acidité de ce substrat au niveau des racines. Un pH mal ajusté limite la disponibilité des éléments minéraux pour la plante, pouvant entraîner des toxicités et un impact sur le rendement. Deux valeurs de pH peuvent être mesurées : le pH eau et le pH KCl.

Le pH eau indique le pH de la solution du sol : c'est le pH réel de votre parcelle et plusieurs paramètres l'influencent : les précipitations et la fertilisation minérale ont tendance à diminuer le pH du sol. Les amendements basiques et organiques, le travail du sol et la teneur en Ca_2+ (ion calcium) ont tendance à augmenter le pH du sol. La roche mère, la texture et la minéralogie peuvent augmenter ou diminuer le pH du sol selon leur composition. Pour la majorité des cultures, il est idéal entre 6,2 et 6,8 (il pourra être plus élevé pour les légumineuses). Retrouvez les pH des sols en Bourgogne Franche-Comté (cf. figure 1). Ces pH évoluent peu depuis une vingtaine d'années. Par ailleurs, le pH influence de nombreux paramètres des sols, comme la disponibilité des éléments minéraux, la croissance de certains bioagresseurs (ex : hernie des crucifères). Indirectement, il peut être lié à la stabilité structurale, en lien avec le taux de saturation de la CEC.

Le saviez-vous ?

Le pH eau d'un sol peut varier jusqu'à 1 point au cours de l'année, avec un minimum l'été et un maximum l'hiver. Ceci en fait un indicateur peu fiable pour décider précisément des apports d'amendements basiques (à l'exception des sols sableux).

Le pH KCl, représente l'acidité de réserve du sol. À partir d'une différence de 0,7 entre le pH eau et le pH KCl, le sol a tendance à s'acidifier. Plus le pH KCl est bas, plus il est nécessaire d'être vigilant et de réaliser des apports d'amendement basique réguliers. La mesure du pH KCl est sans intérêt dans les sols à pH eau > 7.



1 // Carte des médianes des pH eau des sols non calcaires par petites régions agricoles en BFC sur la période 2012-2020.
(Source : Lemercier et al., 2023, à partir des données de la BDAT)

La CEC indique la quantité d'éléments chargés positivement du complexe argilo-humique. Elle traduit la capacité du sol à retenir les éléments minéraux. Elle est comparée à un garde-manger : plus sa valeur est élevée, plus la taille du garde-manger est importante : le sol pourra stocker beaucoup d'éléments minéraux. À l'inverse, plus la CEC est petite, moins le sol pourra retenir les éléments apportés et plus il sera nécessaire de fractionner les apports. La taille de la CEC dépend de la texture dominante du sol : elle est faible pour les sables, forte pour les argiles (cf. figure 2), et elle augmente avec le taux de matière organique. Généralement, dans une analyse de sol, la CEC est estimée pour un pH de 7 et non mesurée (pour qu'elle le soit, il faut le demander spécifiquement, et ce, pour le pH de son sol). Son taux de saturation représente la proportion en éléments fertilisants présents par rapport à son volume total. Il existe une bonne corrélation entre le taux de saturation et le pH du sol, ceci en fait un indicateur important pour piloter le chaulage. L'objectif est d'avoir un taux d'au moins 70 % pour les prairies et 80-90 % pour les cultures. Toutefois, dans les sols à cailloux, il est possible que cet indicateur dépasse régulièrement les 100 % : cela est dû au calcaire présent dans le sol.

La teneur en calcaire correspond au stock du sol. La dissolution progressive du calcaire dans le sol permet de compenser l'acidification et de libérer le calcium, utile au maintien de la stabilité structurale. À part la luzerne, particulièrement exigeante, voire les crucifères (cf. figure 3), la nutrition des plantes en calcium est largement assurée à partir des réserves de la plupart des sols. Le calcaire actif du sol représente la fraction la plus soluble du calcaire total. Sa détermination n'est intéressante que pour les cultures sensibles à la chlorose ferrique (haricot, soja, lupin, fraise, vigne, poirier, pêcher, etc.).

• Le statut organique

Le taux de matière organique est un indicateur majeur du comportement des sols, au carrefour des différents piliers de la fertilité (il est établi à partir de la mesure du taux de carbone organique). La matière organique libre est à distinguer de la matière organique stable. La fertilité d'un sol est très dépendante de la gestion de la matière organique. Pour la fertilité chimique, c'est surtout par son influence sur la CEC et sur le cycle de l'azote que la matière organique est importante. De plus, le stockage de matière organique, et donc, de carbone dans les sols contribue à l'atténuation du réchauffement climatique.

Le saviez-vous ?

Il existe une relation entre l'état structural du sol, le taux d'argiles et le taux de matière organique : la structure du sol se travaille mieux dès que le rapport MO/argiles est supérieur à 0,17 (elle est idéale au-delà de 0,24).

Le rapport carbone/azote (C/N) reflète les conditions de décomposition et d'humification de la matière organique dans le sol. Plus il est élevé, plus la dégradation est lente. Quand il est trop faible, le sol risque de « brûler » très vite sa matière organique.

Le saviez-vous ?

C/N < 8 : faible : dégradation rapide de la MO

C/N entre 8 et 12 : optimum : les conditions sont correctes

C/N > 12 : élevé : minéralisation ralentie de la MO et faible activité biologique

• Les éléments minéraux

Ils sont répartis en deux catégories : les éléments majeurs (macro- et méso-éléments), et les oligo-éléments.

L'insuffisance d'un élément assimilable dans le sol réduit l'efficacité des autres éléments, et, par suite, diminue le rendement des récoltes. Les éléments minéraux peuvent être d'origine minérale (ex. : dégradation de la roche mère, engrais) ou organique (ex. : dégradation de la matière organique, fumier, engrais verts, etc.). En plus d'être présents dans le sol, ils doivent être sous forme assimilable pour la plante. Sur cet aspect, le pH du sol a un effet important et peut rendre certains éléments indisponibles, affectant ainsi la croissance des végétaux et le rendement (cf. figure 4). De fait, il est important de connaître la quantité réellement disponible, facilement accessible à la plante.

Les éléments majeurs.

Les macro-éléments (azote, phosphore, potasse) sont nécessaires en quantités importantes dans le sol. La grande majorité de l'azote du sol est sous forme organique, seule la partie minérale est facilement disponible pour la plante. Cette partie est facilement lessivable par les eaux de drainage. L'azote est un élément très dynamique, en lien avec les processus de minéralisation de la matière organique. Concernant le phosphore (P_2O_5) et le potassium (K_2O), il est important de commencer par distinguer la notion de besoin et d'exigence. L'exigence se définit par l'importance d'un élément donné pour le développement physiologique d'une culture : plus elle est exigeante, plus le manque de cet élément dans le sol a des conséquences négatives sur le rendement. Le besoin correspond à la quantité totale d'un élément nécessaire pour permettre à la culture d'accomplir son cycle. Le phosphore est absorbé par les plantes quasiment tout au long de leur développement. Toutefois, une carence en début de cycle présente plus d'impact et limite la croissance racinaire et foliaire précoce. Le phosphore étant peu mobile et peu soluble, seule une infime partie est facilement disponible pour la plante. Trois techniques d'extraction existent pour évaluer la teneur en phosphore disponible d'un sol (Olsen, Joret-Hébert, Dyer) (cf. figures 5). La méthode Olsen simule le mieux l'extraction du phosphore par les racines, elle est donc à privilégier.

Le saviez-vous ?

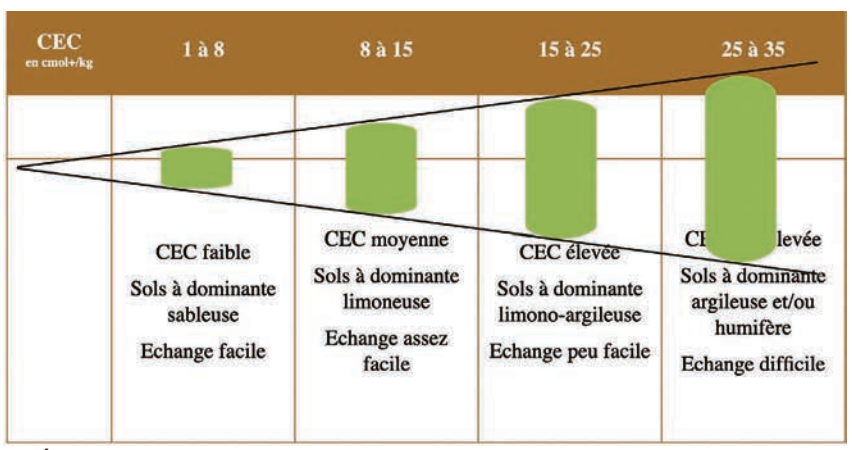
Il est important de toujours demander la même méthode d'extraction lorsqu'une analyse est faite afin de pouvoir comparer l'évolution de leur teneur dans les sols.

En BFC, les sols ont tendance à s'appauvrir en phosphore, la vigilance est donc de mise. Le potassium est également nécessaire en début de cycle. Il régule l'ouverture des stomates et par voie de conséquence, la consommation d'eau de la plante. Son rôle est donc important : un sol correctement pourvu en cet élément assure une plus grande résilience de la culture, notamment face aux sécheresses intenses auxquelles nous sommes et serons confrontés. Là encore, les sols de BFC ont tendance à s'appauvrir. Les besoins en magnésium des grandes cultures sont faibles (environ 30 kgMgO/ha). Cet élément est principalement présent dans les organes verts des plantes et peu présent dans les racines. Peu de carences des sols en magnésium sont rencontrées en France et en Côte-d'Or.

Le saviez-vous ?

En Côte-d'Or, les teneurs en MgO des sols ont tendance à augmenter de 0 à 10 % sur la période 2012-2020, en comparaison à la période 2003-2011.

Le soufre se classe juste après les trois éléments majeurs NPK en termes de besoins pour les cultures. Dans le sol, cet élément est principalement sous forme organique, sa teneur est très liée au taux de matière organique. Il permet de valoriser les doses d'azote apportées, et comme pour l'azote, les températures élevées favorisent la minéralisation du soufre. C'est un élément très lessivable et sensible à l'hydromorphie, il faut donc faire particulièrement attention dans les sols sableux et dans une

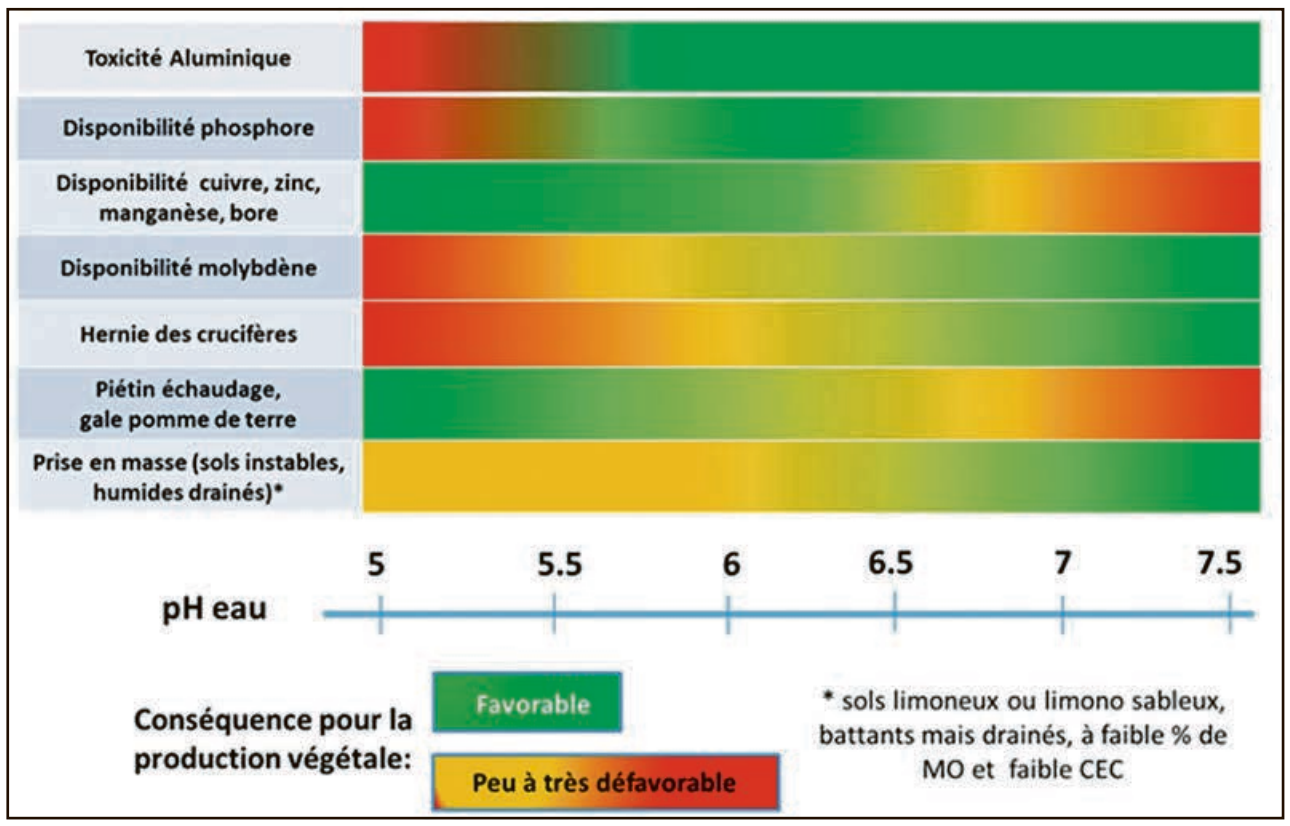


2 // Échelle d'estimation de la CEC.
(Source : Wiki Aurea)

Cultures	Exportations en kg CaO/ha
Céréales → pailles enlevées	35
→ pailles enfouies	5
Maïs ensilage	40
Maïs grain	5
Luzerne (12 T MS/ha)	350
Prairie de graminées	50 à 80
Colza → plante entière	175
→ grain	20

3 // Exportations en calcium de quelques espèces.
(Source : Vilan, 1989)

fertilité des sols



4 // Influence du pH eau du sol sur différentes propriétés chimiques et biologiques.
(Source : Arvalis)

moindre mesure dans les sols hydromorphes.

Les oligo-éléments sont des minéraux essentiels pour la croissance des plantes : une carence en fer (Fe), cuivre (Cu), zinc (Zn), manganèse (Mn), bore (B), ou molybdène (Mo) peut s'avérer plus ou moins préjudiciable selon les cultures. Toutes n'ont pas la même sensibilité au risque de carence (cf. figure 6).

Ce qu'il faut retenir de tous ces indicateurs

Ils vous permettent d'évaluer la fertilité chimique de votre sol et sont tous à retrouver dans votre analyse de sol. Toutefois, pour l'azote et le soufre, ce n'est pas la valeur présente dans cette analyse qui permet de piloter la fertilisation des cultures. Voici les points d'attention pour un résultat d'analyse de sol fiable. Certains de ces indicateurs sont modifiables à court ou moyen terme, alors que d'autres, même à long terme, n'évolueront que très peu. Un sol équilibré et correctement pourvu en éléments minéraux, sans carences, ni excès, permet d'assurer un certain niveau de productivité et est plus résilient pour faire face aux aléas climatiques.

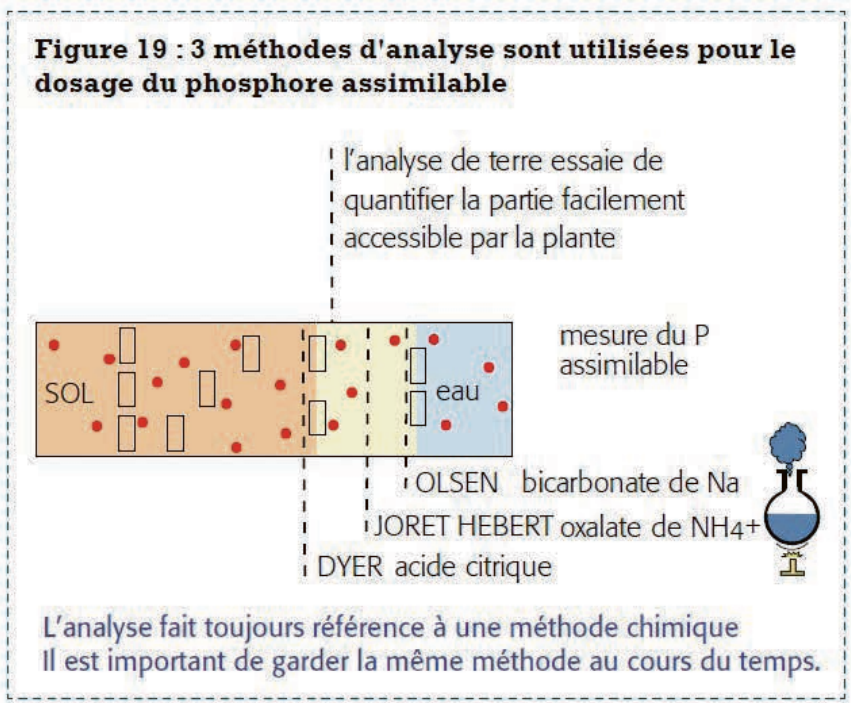
Comment faire au champ ?

L'analyse de sol permet d'établir un diagnostic de la fertilité chimique avec un double objectif :
- comparer les teneurs analysées à des seuils pour les interpréter ;
- suivre leur évolution dans le temps pour déceler la tendance (diminution, stabilité ou augmentation) qui sera également interprétée.

Pour répondre à ce second objectif, une périodicité de 5 ans constitue un bon compromis pour détecter des tendances d'évolutions pluriannuelles. Pour assurer le suivi dans le temps, il est important de réaliser les prélèvements de sol au même endroit, à la même profondeur et à la même période au sein de la rotation. Les prélèvements doivent être effectués dans la plus grande zone homogène de la parcelle. Le repérage par GPS permet de garantir le retour sur la zone de référence choisie. Ce repérage est réalisé au centre d'un cercle de 10 à 15 m de rayon autour duquel sont effectués environs 15 carottages qui sont ensuite mélangés pour constituer un échantillon représentatif de la parcelle analysée. Quel que soit le travail du sol réalisé sur la parcelle, la profondeur de prélèvement doit s'ajuster à la profondeur maximale travaillée. Pour les parcelles labourées ou en non-labour (mais travaillées régulièrement ou occasionnellement avec des outils à dents, à plus de 20 cm de profondeur), la profondeur des prélèvements se situe généralement entre 20 et 30 cm. Sur les parcelles sans travail du sol (ou travaillées superficiellement) : la couche superficielle a tendance à se concentrer en phosphore et en matière organique. Dans les sols non calcaires, elle peut s'acidifier plus rapidement. Cependant, cette évolution ne devient perceptible qu'au bout de 5 à 10 ans. Il est donc préférable de maintenir également une profondeur de prélèvement de 20 cm avec une interprétation selon les mêmes critères que pour une parcelle travaillée.

Le saviez-vous ?
La masse sèche de la terre de la couche travaillée sur 20-25 cm représente 2 000 à 4 000 tonnes par hectare selon sa pierrosité.

À quel moment faire un prélèvement ?
Malgré l'absence de période idéale, la fin de l'été constitue un bon compromis pour faire les prélèvements de terre, mais il est possible de réaliser les prélèvements en dehors de cette période, notamment en sortie d'hiver. L'important est de les réaliser à la même époque et sur un sol bien rappuyé si on souhaite prélever la bonne profondeur et comparer les résultats d'analyse entre eux. Il est nécessaire de respecter un délai minimum de 1 à 2 mois après un apport d'engrais minéral (P, K, MgO) et 4 à 6 mois après un amendement organique ou calcique.



5 // Trois méthodes d'analyse sont utilisées pour le dosage du phosphore assimilable (en orange : P indisponible pour la plante ; en jaune : P difficilement disponible ; en bleu : P facilement disponible).
(Source : Arvalis)

À retenir pour l'analyse de sol :
- Repérer une zone homogène en évitant les fourrières, anciens chemins, anciens dépôts de fumiers, etc. ;
- Réaliser une quinzaine de prélèvements à l'aide d'une tarière autour du point GPS (point de repère ultérieur) ;
- Constituer un échantillon de 300 à 500 g à partir des carottages ;
- Remplir la fiche de renseignement de la parcelle pour envoi avec l'échantillon au laboratoire ;
- Le coût d'une analyse classique se situe entre 50 et 70 € selon le type d'analyse.

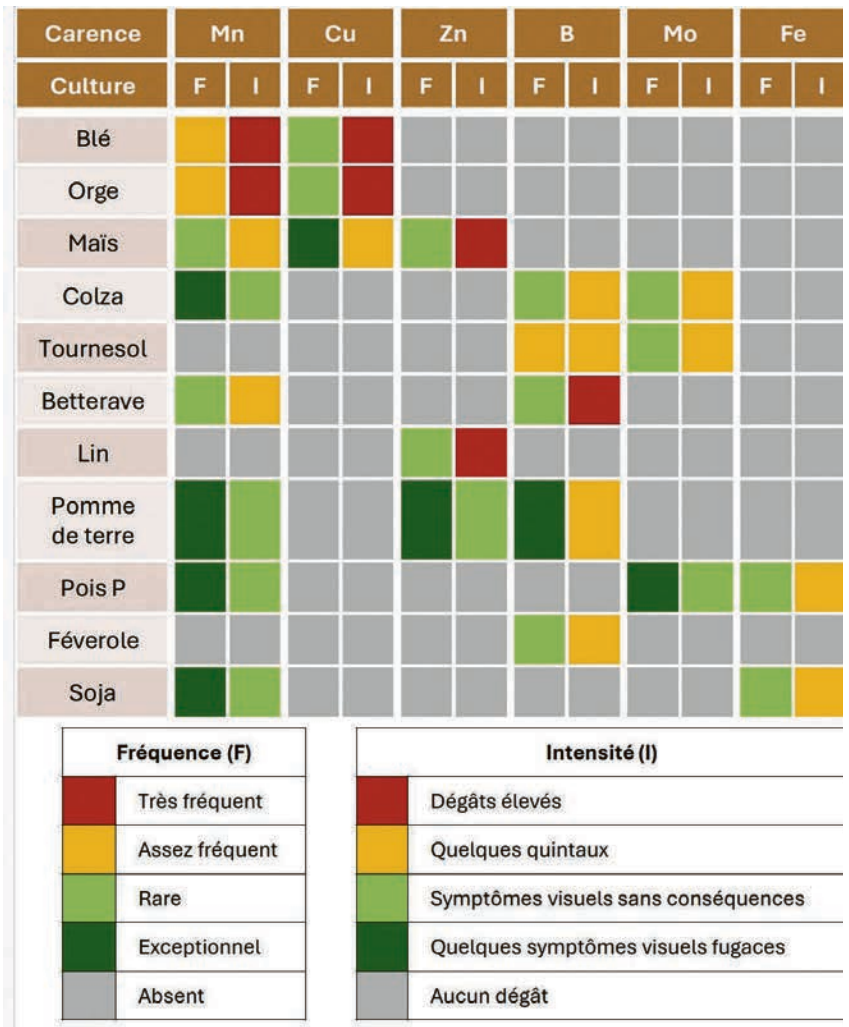
D'autres analyses pour d'autres renseignements :

L'analyse foliaire permet de mesurer la quantité de nutriments que la plante prélève au cours de son cycle. Elle complète l'analyse de sol et permet d'ajuster les recommandations de fertilisation.
Le Reliquat sortie hiver (RSH) permet d'optimiser la fertilisation azotée des cultures. Ils traduisent le stock d'azote minéral disponible en début de cycle. Les prélèvements doivent être réalisés après les pluies hivernales et avant la reprise de la minéralisation de l'humus, sur la profondeur du prélèvement (dépendant de la profondeur explorée par les racines de la culture). Les échantillons doivent être maintenus au frais (frigo à 4 °C) et envoyé au laboratoire sous 2 à 3 jours. Pour un envoi différé, ils doivent être congelés (-18 °C).
À retenir pour le RSH :
- À réaliser avant la reprise de végétation et avant tout apport azoté ;
- Prélever sur autant d'horizons que possible (0-30 cm, 30-60 cm, 60-90 cm, etc.) selon le type de sol de votre parcelle ;
- Réaliser une quinzaine de prélèvements à l'aide d'une tarière autour du point établi ;
- Constituer un échantillon moyen à partir des carottages ;
- Remplir la fiche de renseignement de la parcelle pour envoi avec l'échantillon au laboratoire ;
- Envoyer l'échantillon à l'état réfrigéré (ou congelé si envoi différé) ;
- Le coût d'un RSH se situe entre 20 et 40 €.

Analyse biologique des sols
Certains laboratoires proposent des analyses biologiques, plus poussées que l'analyse de terre classique. Elles permettent de rendre compte de la qualité biologique des sols, notamment par la caractérisation des différents états de la matière organique (MO libre, stable, etc.) et de la biomasse microbienne présente. Certaines analyses vont encore plus loin et mesurent la diversité des espèces de micro-organismes présents.

Pour aller plus loin :
Chaque année, le ministère de l'Agriculture publie une liste des laboratoires agréés pour les analyses de terre. Elle peut être consultée sur internet. Pour approfondir vos connaissances sur la fertilité chimique des sols, le guide Arvalis « Interprétation de l'analyse de terre pour les grandes cultures et les prairies temporaires » constitue une base solide. De plus, de nombreuses ressources existent pour caractériser la fertilité chimique des sols à différentes échelles.
https://www.gissol.fr/
https://webapps.gissol.fr/geosol/ : par cantons

Article rédigé par les équipes de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, de Bourgogne Franche-Comté, d'Arvalis, de Terres Inovia, d'Agro Campus Dijon et de l'Ademe.



6 // Principales carences observées en grandes cultures.
(Source : Arvalis)

ALIMENTATION/PAILLAGE

Les dérouleuses de balles s'adaptent à toutes les situations

La conception des dérouleuses de balles rondes évolue de façon à pouvoir distribuer tous les types de fourrage, y compris les plus collés. Certaines machines acceptent même les balles carrées.

La dérouleuse de balles reste une machine très présente dans les cours de ferme, appréciée pour sa simplicité d'utilisation et son coût limité, en comparaison à d'autres matériels de distribution des fourrages. Les constructeurs ont fait évoluer la conception de ces matériels, afin notamment de les rendre plus faciles à utiliser. On pense notamment au pic-botte intégré à l'attelage permettant de charger la balle.

Ce pique-balle s'emboîte ensuite dans le châssis de la dérouleuse grâce à un système de verrouillage et à un accouplement mécanique entre le moteur hydraulique fixé à l'attelage et l'entraînement de la dérouleuse. D'autres modèles n'utilisent pas de pic-botte, mais un bras latéral de chargement. Certaines machines, proposées notamment chez Lucas G et Altec, complètent le bras par une caisse inclinable facilitant le chargement.

La simplicité d'utilisation passe aussi par des variantes capables de distribuer des deux côtés à l'aide d'une table et d'un tapis adaptés. Autre solution de distribution bilatérale, certaines machines dotées d'un pic-botte peuvent être accrochées d'un côté ou de l'autre de la table. Dernière possibilité, la dérouleuse peut intégrer un système de rotation de la table, particulièrement utile sur les dérouleuses pailleuses pour orienter le flux de paille.

Attelage sur tracteur ou engin de manutention

Les constructeurs répondent à la diversité des engins porteurs en offrant la possibilité d'atteler leurs machines au relevage du tracteur, sur un chargeur frontal ou un chariot télescopique. Des dérouleuses de petit gabarit, assez légères (moins de 400 kg), sont également compatibles avec l'utilisation d'un valet de ferme. Certains constructeurs comme Altec, Lucas G et Galonnier vont même jusqu'à proposer des dérouleuses automotrices.

Les autres progrès se sont concentrés sur la capacité des dérouleuses à distribuer des balles de différents diamètres et des produits très divers. Hormis les petits modèles, la plupart des machines sont en mesure d'accueillir des balles de 1,80 mètre, voire deux mètres de diamètre. Certaines machines sont aussi dimensionnées pour accepter des balles de fourrage enrubanné pesant jusqu'à une tonne.



Altec

Une dérouleuse doit réussir à défaire la balle de manière régulière pour faciliter la distribution du fourrage.



Emily

Certaines dérouleuses disposent d'un bras de chargement.

Pouvoir dérouler tous les fourrages

Si la taille des balles ne pose plus de problème, il faut encore pouvoir les démêler. L'enjeu est de passer aussi bien du brin court que du brin long. Pour y parvenir, les constructeurs jouent notamment sur la forme de la table et la conception du tapis. « *La présence d'un fond tôlé peut par exemple éviter les blocages avec les produits courts,* avance Sébastien Robert *de la société éponyme. Une table profonde est aussi un gage d'un bon déroulage jusqu'au cœur de la balle.* » Les bottes d'enrubannage lourdes et collées donnent généralement du fil à retordre aux dérouleuses. La forme et le mouvement des dents du tapis sont des critères essentiels, tout autant que la robustesse de son entraînement. Pour ces produits difficiles, la capacité de traction des chaînes entraînant le tapis, le nombre de pignons ou encore la puissance des moteurs hydrauliques sont aussi à prendre en compte.



Robert

Les systèmes d'attelage avec pic-botte intégré facilite le chargement de la balle en déposant la table au sol.

Des dérouleuses compatibles balles rondes et cubiques

Les dérouleuses à tapis peuvent malgré tout montrer leurs limites avec des fourrages longs et collés par une forte pression de serrage, ou encore avec des balles rondes déformées. Elles sont aussi limitantes pour des éleveurs contraints par l'achat de fourrage, qui distribuent à la fois des balles rondes et des carrées.

Une nouvelle génération de machine est ainsi apparue, caractérisée par des modèles dotés d'une table inclinable guidant la balle sur deux démêleurs. Cette conception, d'abord mise en avant par le néo-zélandais Hustler, a depuis été reprise par d'autres constructeurs, à l'image de Suire avec son modèle Polyroll et plus récemment de Silofarmer et sa Twin-Pic BRC. «*L'utilisation de*

Quand la dérouleuse devient pailleuse

Face aux très performantes pailleuses à turbine, la dérouleuse pailleuse tire son épingle du jeu en limitant la création de poussière et le risque de projection de cailloux. Les éleveurs la plébiscitent aussi pour son faible besoin de puissance et pour sa simplicité technique, gage d'un bon vieillissement et d'un faible coût d'entretien.

Cet outil reçoit deux grands types d'accessoires pour le paillage : des peignes ou des disques. Les premiers sont destinés aux applications privilégiant la distance de projection, qui se situe généralement entre 5 et 7 mètres. Les seconds procurent une plus grande largeur de paillage, qui peut atteindre 6 à 9 mètres. Quelques machines se démarquent, comme l'Huricane d'Hustler à rotor de paillage. Cet accessoire combine des couteaux et des fléaux mobiles permettant, selon le constructeur, d'atteindre une distance entre 7 et 11 mètres. Pour pailler encore plus loin, Lucas G propose l'UBI Flow, une dérouleuse associée à une turbine de paillage propulsant la paille jusqu'à 17 mètres. Absorbant davantage de puissance, elle ne se décline qu'en version portée ou traînée derrière le tracteur.



Emily

Le montage de la dérouleuse sur le chargeur frontal offre une meilleure visibilité et simplifie le chargement par rapport à une installation sur le relevage arrière.



ALIMENTATION/PAILLAGE



Emily

Les petites dérouleuses au dimensions et poids réduits sont compatibles avec l'utilisation d'un valet de ferme pour accéder à des bâtiments peu spacieux.



Lucas G.

Les dérouleuses automotrices permettent de se passer d'un tracteur et peuvent faire la différence pour accéder à des bâtiments très exiguës.



Altec

Les dérouleuses pailleuses à disques sont privilégiées pour un paillage en largeur à faible hauteur.



Hustler

Grace à leurs démêleurs, les dérouleuses à table inclinable permettent de venir à bout de balles très denses et collées.



Hustler

La dérouleuse pailleuse Hurricane d'Hustler se démarque par son rotor de paillage améliorant la distance de projection.

deux démêleurs tournant à des vitesses différentes permet de mieux accrocher la nappe de fourrage. On peut vraiment s'adapter à toutes les balles en inclinant plus ou moins la table et en faisant tourner plus ou moins vite les démêleurs », explique Germain Loiret chez Suire. Ces dérouleuses à table inclinable sont équipées d'un attelage avec pic-botte intégré. Elles bénéficient de différentes options, comme un double attelage offrant une distribution à gauche comme à droite, ou des commandes électrohydrauliques. Certaines marques proposent, à la sortie des démêleurs, un toboggan réglable guidant le fourrage, gage d'une distribution plus précise et d'absence de risque d'enroulement du fourrage.



Suire

Les dérouleuses pailleuses à peignes affichent une distance de paillage de 5 à 7 m.



Suire

Les dérouleuses à table inclinable et démêleurs permettent de distribuer aussi bien des balles rondes que des carrées.

Être vigilant sur le poids des dérouleuses

Acceptant de lourdes balles rondes ou carrées, les dérouleuses polyvalentes sont contraignantes du fait de leur poids, certaines d'entre elles approchant une tonne à vide. Ces dernières imposent un attelage sur le relevage du tracteur ou sur un chargeur télescopique, voire un gros chargeur frontal. Des versions simplifiées et allégées sont toutefois proposées pour s'adapter à des tracteurs chargeurs de taille moyenne. Sur ce point, Hustler se démarque par l'adoption d'une table en polyéthylène limitant le poids de la machine.

Autre stratégie pour démêler les bottes rondes ou carrées, la dérouleuse mixte de Galonnier utilise une table fixe inclinée et équipée d'un tapis à barrettes, associée à un seul démêleur. En tournant dans un sens, ce dernier assure le déroulage de la balle ronde, tandis que dans l'autre sens, ses dents découpent les plis de la balle carrée.

Michel Portier



// NOUVEAUTÉS

Altec

Une dérouleuse pailleuse compatible balles rondes et cubiques

Destinée aux chargeurs télescopiques d'une capacité de levage de 2,5 t minimum, aux gros chargeurs frontaux ou aux relevages de tracteurs de 100 ch et plus, la dérouleuse pailleuse Multi Baler d'Altec accepte les balles rondes jusqu'à 1,80 m de diamètre, mais aussi les bottes cubiques jusqu'à 2,50 m de long. Pivotant sur 180 degrés, elle dispose d'une caisse inclinable, d'un bras de chargement pour les balles rondes, de deux disques d'épandage optionnels permettant de projeter sur une largeur de 8 m et d'un rouleau démêleur. Ce dernier se distingue par son système de doigts escamotables montés sur excentrique. À l'aide d'un levier manuel proposant de multiples positions, l'opérateur gère la longueur de sortie des doigts et donc l'agressivité du démêleur. D'un poids de 1,1 t, la dérouleuse pailleuse Multi Baler nécessite un branchement hydraulique simple effet et se pilote à l'aide d'un boîtier électrique.



L. Vimond

Boumatic

L'alimentation et le paillage robotisés

Boumatic développe son panel de produits robotisés à destination de l'élevage avec le robot repousse-fourrage Butler Gold Pro, le robot d'alimentation Shuttle Eco et le robot de paillage Flypit, issus d'un partenariat avec le constructeur autrichien Wasserbauer. Animé électriquement (moins de 4 kWh par jour), le robot repousse-fourrage Butler Gold Pro est dimensionné pour travailler un linéaire de 400 m d'auge. Guidé via des aimants sertis dans le sol, il dispose d'une vis sans fin déplaçant le fourrage latéralement. Il se paramètre facilement depuis son écran tactile 10 pouces ou depuis un PC, une tablette ou un smartphone. En option, il reçoit une trémie pour la distribution de deux types d'aliments simultanément au remontage du fourrage. Il peut également gérer l'ouverture et la fermeture des portes des bâtiments. Par ailleurs, Boumatic se lance dans les robots d'alimentation avec le Shuttle Eco. Doté d'une batterie, cet automate électrique guidé par des aimants dans le sol embarque une cuve de 2,2 m³. Dimensionné pour un troupeau jusqu'à 150 vaches laitières (et sa suite), il peut se déplacer jusque dans des pentes de 10 degrés. Piloté depuis son écran tactile ou depuis le PC, la tablette ou le smartphone, le Shuttle Eco peut s'alimenter en maïs à l'aide de blocs d'ensilage déposés dans un caisson avec tapis convoyeur dans la cuisine. Mais Boumatic propose une alternative avec un désilage directement au silo. Baptisé Lift, le système animé électriquement et se repérant à l'aide d'un Lidar se compose d'une fraise qui désile le maïs et le transporte pneumatiquement jusque dans la cuve du robot. Boumatic dévoile également l'automate de paillage Flypit. Monté sur rail, ce robot électrique assure le paillage des logettes et aires paillées, avec la possibilité de régler l'épaisseur de la litière. Il se remplit à l'aide d'un tapis roulant ou en le chargeant d'une botte (cubique ou ronde) à l'aide d'un engin de manutention adapté. Deux démêleurs verticaux précèdent les disques d'épandage. Un système d'extraction de la poussière est proposé en option.



boumatic

BvL

Entraînement électrique et prise de force sur les mélangeuses traînées

Le constructeur allemand BvL propose un kit d'entraînement électrique de la mélangeuse qui se greffe sur l'entraînement par prise de force du tracteur. Lors de la préparation de la ration, la phase la plus énergivore, ce système permet de fonctionner en stationnaire en électrique, abaissant de manière importante les coûts énergétiques et réduisant l'usure du tracteur. Proposé sur les bols mélangeurs neufs, mais également en rétrofit sur les machines en service, cette solution se compose notamment d'une armoire électrique, d'un moteur électrique triphasé et d'une courroie venant de greffer sur l'arbre principal de transmission. BvL annonce une réduction de la consommation de GNR de 50 à 70 %. Se branchant sur le réseau 380 V, ce système est disponible en deux puissances (30 et 37 kW), pouvant respectivement mélanger jusqu'à 4 et 5 tonnes de fourrages. BvL annonce un coût pour cette option entre 3 000 et 3 500 euros, selon les configurations.



BvL

Emily

Un godet désileur pour les applications intensives

Afin de réduire le temps de désilage, Emily commercialise un godet désileur de 2,9 m³ doté d'un rotor spécialement développé pour les utilisations intensives. D'un diamètre de 476 mm au lieu de 393 mm pour la version standard, ce rotor est animé par un moteur hydraulique haut rendement, sans drainage. Son entraînement à emmanchement carré Square Drive améliore la fiabilité et facilite l'entretien. En option, l'inversion du rotor simplifie le chargement du godet en haut et en bas du front d'attaque du silo. Emily annonce des gains de performances : en 5 minutes de travail, le rotor intensif charge 1 t de plus d'ensilage d'herbe que le modèle standard et 500 kg de plus dans le maïs ensilé.



Emily

Euromark

Les pailleuses de la série X projettent plus loin sans faire de poussière

Baptisée série X, la nouvelle génération de pailleuses du constructeur breton Euromark, dévoilée au Sommet de l'élevage 2024, se compose, dans un premier temps, de trois machines : X-P3, un modèle porté ou semi-porté de 3 m³ de capacité et deux traînés (X-P4 et X-P6) de 4 et 6 m3. Déclinées avec une goulotte latérale ou une goulotte pivotante Polyflow, ces machines relookées se parent d'une nouvelle turbine double flux à 8 huit pales plus puissante, d'un démêleur hydraulique ou mécanique à 40 sections (80 en option), d'un boîtier à deux vitesses, d'un fond mouvant avec des guides en Inox, d'une transmission à courroies Powerdrive, d'une porte à deux vérins offrant 1,2 t de capacité de charge, de rehausses de caisse, de garde-boue sur les modèles traînés, d'un cardan à roue libre et à sécurité à friction. Affichant une distance de paillage jusqu'à 24 m (18 m avec la goulotte PolyFlow), ces pailleuses reçoivent en option le brumisateur Aerolib qui réduit la formation de poussière, un cardan grand angle, un carénage complet de la turbine en Inox, un phare de travail orientable, un boîtier de commande électrique ou encore une commande téléflexible du boîtier bi-vitesse. Les modèles traînés accèdent en plus au kit pesage programmable, à un groupe hydraulique, ou à la caméra.



L. Vimond

TATOMA GRUPO

UNE GAMME COMPLÈTE **DE MÉLANGEUSES**
horizontales, verticales et automotrices

Mélangeuses verticales à double vis.
De 14 à 30 m³.



MX LINE MX MV SERIES

Chez TATOMA
les bonnes conditions, c'est toute l'année.

Nourriture très aérée. Digestibilité améliorée. Mélange très homogène.

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
21450 Saint-Marc-sur-Seine
03 80 93 22 28

1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES

DAFP MATERIEL AGRICOLE

89 Toucy 03 86 44 00 77
89 Venoy 03 86 44 00 19

Jeulin

La pailleuse Sirius 180 distribue à 300°



BvL

Jeulin complète par le haut sa gamme de pailleuses distributrices mélangeuses avec la Sirius 180. D'une capacité de 18 m³, elle repose sur une caisse évasée en partie haute pour faciliter le chargement. Elle peut accueillir jusqu'à 6 à 8 bottes carrées ou rondes selon leurs dimensions. Parmi ses fonctionnalités, elle reçoit soit une goulotte latérale, soit une rotative à 300 degrés. Trois hérissons démêleurs mécaniques garantissent une distribution uniforme de la paille. La turbine de 1 700 mm de diamètre assure un soufflage jusqu'à 20 mètres. La porte arrière hydraulique, quant à elle, reçoit des vérins à double effet facilitant sa manipulation. L'opérateur pourra piloter la pailleuse Sirius 180 directement depuis la cabine du tracteur grâce à la commande électrique.

Kuhn

Une pailleuse basse de grande capacité



Kuhn

Kuhn lance la pailleuse distributrice tout fourrage à brins longs Primor GII 110.1 Polydrive. D'une capacité de 11 m³, cette machine affiche une longueur de 5,50 m derrière le démêleur, permettant d'accueillir deux balles cubiques de 2,70 m avec le hayon fermé et jusqu'à quatre bottes rondes de 2 m de diamètre avec le hayon ouvert. Son unique démêleur de gros diamètre évite l'enroulement des brins longs et procure à cette pailleuse distributrice une hauteur limitée à 2,67 m avec la goulotte fermée, 2,90 m en mode paillage. Elle dispose de l'entraînement du démêleur par courroie débrayable hydrauliquement Polydrive, de l'agressivité du démêlage réglable par une rampe hydraulique de peignes, d'un nouveau boîtier bi-vitesse (310 et 620 tr/min), d'une goulotte orientable en option sur 300 degrés et d'un dessin des carters et de la caisse limitant l'accumulation de paille. Elle bénéficie également d'une nouvelle cinématique de hayon facilitant notamment le chargement et la retenue de la balle, ainsi que d'une homologation européenne avec freinage de série en double ligne hydraulique.

Lucas G

Une nouvelle cabine sur les Autospire



D.Laisney

Les gammes de mélangeuses automotrices à vis verticales Autospire Classic et Performance de Lucas G bénéficient d'un nouveau poste de conduite. Offrant davantage de surface vitrée pour une bonne visibilité panoramique, celui-ci se caractérise par un accoudoir solidaire du siège intégrant un nouveau joystick, par une climatisation plus homogène (sur la gamme Performance), par la présence d'un pare-soleil et d'une vitre avant dégivrante. L'avancement est désormais piloté depuis la pédale et non plus au joystick.

Silofarmer

Une dérouleuse mixte balles rondes et cubiques



D. Laisney

La dérouleuse Twin Pic BRC de Silofarmer présente l'avantage de distribuer des balles rondes mesurant jusqu'à deux mètres de diamètre et des bottes cubiques d'une longueur maximale de 2,50 m. Cette machine se caractérise par son accrochage rapide, via une interface à deux longs doigts de type pique-balle, qui s'utilise pour le chargement. Le dételage est également rapide, car le pique-balle se déverrouille automatiquement, dès que la dérouleuse est posée au sol. Cet outil bénéficie en standard de commandes électriques et son utilisation est recommandée avec un chargeur télescopique ou un tracteur de 120 ch et plus équipé d'un chargeur frontal. Présenté au Space en déroulage à gauche, il reçoit en option une interface avec double entraînement pour une distribution des deux côtés.

Siloking

Une transmission à variation continue sur les mélangeuses traînées



Siloking

Proposée en option sur les modèles Siloking TrailedLine 4.0 System 1000 + 4535, TrailedLine 4.0 System 1000 + 3327, TrailedLine 4.0 Avant 3227 et TrailedLine 4.0 Premium 3022, la nouvelle transmission à variation continue Vario permet d'entraîner ces mélangeuses en limitant le besoin de puissance pour le tracteur. Outre le fait de ménager l'embrayage du tracteur, cette transmission Vario permet de passer en douceur d'un régime bas de mélange à un régime plus élevé de coupe et un régime rapide pour la fin de vidange.

Tatoma

Un bol mélangeur à prix attractif



D. Laisney

La nouvelle remorque mélangeuse MX MV 200 de Tatoma, annoncée à un tarif attractif, s'adresse aux élevages de 120 à 140 vaches laitières. De conception simple, ce bol mélangeur à deux vis verticales, uniquement disponible en 20 m3 de capacité, reçoit au choix une trappe de distribution directe à l'avant droit ou à l'arrière gauche. Il dispose d'un châssis indépendant qui supporte les quatre pesons du système de pesée. Son fond de cuve et ses parois latérales sont respectivement réalisés en acier de 20 et 8 mm d'épaisseur. Cette mélangeuse à double vis est dotée d'un boîtier principal d'entraînement à deux vitesses.

Triolet

Un robot d'alimentation à deux vis verticales pour les grands troupeaux



L. Vimond

Triolet dévoilait à Eurotier 2024 le robot d'alimentation à roues WP 2 600, qui se caractérise par sa cuve de mélange à deux vis verticales. Cet automate de distribution, d'un volume de 6 m³, emporte jusqu'à deux tonnes de ration et est ainsi adapté aux élevages comptant 600 UGB (Unité Gros Bétail), voire plus. Grâce à son grand volume, le robot Trioliet WP 2 600 est aussi compatible avec les rations sèches et volumineuses. Il intègre la fonctionnalité brevetée DualFlow pour l'entraînement des vis de mélange, afin de limiter la consommation d'énergie. Avec cette technologie, seule la vis côté trappe de déchargement est activée lors de la distribution. La seconde vis s'enclenche, elle, lorsque le niveau de l'aliment descend en dessous d'un seuil défini. Pour piloter cet automate, Trioliet propose le système Batch & Traffic Manager capable de gérer jusqu'à 4 robots d'alimentation, pour alimenter des élevages de 1 200 à 2 500 UGB.

// GÉNÉRATION Z

Comprendre et s'adapter

Le 15 janvier, à Pougues-les-Eaux, lors de la cérémonie des vœux de Cerfrance Alliance Centre, une conférence était proposée sur le management intergénérationnel.

Comme tous les ans, Cerfrance Alliance Centre organise une conférence sur un thème spécifique afin d'animer la cérémonie des vœux. Après l'innovation l'an dernier, ce fut au tour du management intergénérationnel d'être choisi pour 2025 lors de la conférence du 15 janvier à Pougues-les-Eaux. Ainsi, c'est Élisabeth Soulié, anthropologue, coach et spécialiste de la génération Z qui fut conviée pour décliner l'axe « Connectons les générations ». Pour introduire son propos, Caroline Laizeau, directrice générale de Cerfrance Alliance Centre, détaille : *« La génération Z (personnes nées entre 1997 et 2010) commence à arriver sur le marché du travail et bouscule un peu les codes, par leurs envies, besoins et leurs attitudes. Il nous semblait donc important de la comprendre pour essayer de les attirer, de les fidéliser ou de leur donner envie de revenir dans vos structures professionnelles agricoles, notamment ».*

Élisabeth Soulié poursuit : *« cette génération a des coutumes et des comportements qui nous inquiètent, nous interrogent et parfois nous agacent, car elle est en rupture avec nous. Cela s'explique par le fait que la génération Z soit la première née avec le numérique n'ayant donc pas connu le monde d'avant. Leur manière de penser, d'appréhender le temps, l'espace, les gens ou la hiérarchie est donc construite avec cette culture du digital. Avec eux, nous sommes dans un changement d'ère et les crises qu'elles soient économiques, géopolitiques, sanitaires ou écologiques sont des manifestations de cette mutation. Ce chamboulement a des conséquences partout, notamment dans les entreprises ».* Afin d'en apprendre un peu plus sur cette génération, Élisabeth Soulié revient sur ses différentes études terrains, en Bretagne et en Région Parisienne notamment.



Élisabeth Soulié, anthropologue et spécialiste de la génération Z lors de la conférence « Connectons les générations », le 15 janvier à Pougues-les-Eaux.

Trois piliers

« Au travers des études terrain que j'ai pu mener, trois notions définissent cette génération : nomade, tribale, affective. En effet, les jeunes Z ont une grande capacité d'adaptation indéniable. Régie par un temps digital allant extrêmement vite, elle cherche toujours à capter la bonne opportunité – via notamment l'addiction aux notifications. Évoluant dans un monde très spontané, elle est dans la satisfaction immédiate de ses désirs car pour elle, c'est l'instant présent qui compte. Cela a donc un impact pour les entreprises, car l'attente d'une évolution de carrière n'est plus un graal à atteindre. Ce qui importe pour les jeunes Z c'est de s'enrichir instantanément (pécuniairement ou en connaissances), ils sont donc dans le mouvement permanent pour atteindre cela. De ce fait, ils s'ennuient vite et recherchent une mobilité constante sans rigidité. Au quotidien, pour qu'un Z soit heureux, il lui faut une pluralité de tâches et de manière de travailler (bureau, télétravail, déplacement, coworking, etc.). Il attend également que l'entreprise le fasse grandir en tant que personne, car il y a une porosité entre le monde professionnel et personnel. Quand la génération Y cherchait un équilibre entre les deux, la génération Z veut, elle, une harmonisation. C'est là que l'on retrouve la notion de tribalité, insufflée par les réseaux sociaux et les communautés digitales, avec la création d'un véritable collectif voulant vivre ensemble (même si les sphères sont digitales), avec l'envie de partager et d'apprendre des expériences de chacun. Nous ne sommes plus avec la loi des pères mais bien celle des pairs. Cette génération valorise la collaboration et non l'ordre descendant d'une hiérarchie conique. Cette vision a d'ailleurs eu des conséquences sur nos modes de vie et nos économies avec la prolifération de certains éléments comme le covoiturage, le cofounding, le coworking… Via cette volonté de sortir du « je » pour aller vers le « nous », l'affect prend donc une grande place, car les Z ne sont plus des individus interchangeables mais bien des personnes uniques, ceci engendre une vulnérabilité chez les Z. Cet attachement à l'émotion est d'ailleurs flagrant dans la recherche du « like ou j'aime » sur les publications… les émotions, via les outils digitaux, deviennent virales avec l'ampleur que peuvent prendre certains contenus. L'important restant toujours ce qu'ils ressentent à l'instant T ».

Une confiance à accompagner

Après avoir mis en lumière ces trois piliers constitutifs de la génération Z, Élisabeth Soulié fit le lien avec le monde professionnel : *« cette génération est en quête de sens. Les jeunes interrogés me disent souvent qu'ils n'ont pas l'utopie de vouloir changer le monde, mais s'ils peuvent être utiles localement, et avoir un impact sur leur environnement direct, ils seront heureux. Ces nouvelles aspirations professionnelles offrent des possibilités que ce soit pour l'artisanat ou les métiers agricoles, si le sens du collectif (comme le bien manger) et les retombées concrètes sont mis au centre des préoccupations. Par tous ces biais, la génération Z met à mal l'organisation dont nous avions l'habitude, et met au tapis toute la construction de la modernité. Maintenant, avec ces éclairages, à vous, chef d'entreprise ou chef d'exploitation d'envisager vos recrutements et vos postes différemment ».*

Suite à son exposé, un moment d'échange fut proposé où de nombreuses questions furent soulevées ; démontrant l'intérêt et le questionnement du public face à cette génération Z. Les discussions se développèrent notamment autour du recours à l'intelligence artificielle au détriment de l'étoffement des compétences ou encore de la distinction entre le vrai et le faux. Sur ces points, Élisabeth Soulié insiste : *« l'éducation au sens large a un rôle extrêmement important pour la génération qui suit les Z car il n'y a plus de recherches. L'enjeu de demain sera de leur offrir cette éducation au numérique afin qu'ils puissent se faire leur propre opinion au travers de leur réflexion intellectuelle ».* Au final, la crainte pour les générations futures est donc que leurs esprits critiques se diluent à défaut d'être effervescents. Et, ils auront finalement peut-être besoin des « anciens » pour les épauler dans cette recherche – non pas du temps perdu – mais de leur pensée libre construite sur les bases d'un discernement éclairé. Élisabeth Soulié conclut sur une citation de Simone Veil (1927-2017) : *« Les jeunes générations nous surprennent parfois en ce qu'elles diffèrent de nous. Mais cette jeunesse est courageuse, capable d'enthousiasme et de sacrifices comme les autres. Sachons lui faire confiance pour conserver à la vie sa valeur suprême »* [1].

Chloé Monget

1. Extrait du discours de Simone Veil, ministre de la Santé, lors de l'ouverture du débat, à l'Assemblée nationale, le 26 novembre 1974, sur le projet de loi autorisant l'IVG. Pour réécouter son discours en intégralité : https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/audio/phl10002195/discours-de-simone-veil-sur-l-ivg-a-l-assemblee-nationale

// JURIDIQUE

Congé parental : quelles sont les conditions d'octroi ?

À l'occasion de la naissance ou de l'arrivée au foyer d'un enfant, le salarié peut arrêter de travailler pour s'occuper de l'enfant. Dans ce cas, il bénéficie d'un congé parental d'éducation, sous certaines conditions.

Pendant la période qui suit l'expiration du congé de maternité ou d'adoption, tout salarié justifiant d'1 an d'ancienneté au minimum a droit :
- soit un congé parental d'éducation ;
- soit une réduction de son temps de travail, sans que celui-ci puisse être inférieur à 16 heures hebdomadaires.

Les droits sont ouverts aux deux parents, qui peuvent en bénéficier soit simultanément, soit successivement.

Le salarié informe son employeur, par lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé, du point de départ et de la durée de la période de congé ou de travail à temps partiel.

Si la période débute immédiatement après le congé de maternité ou d'adoption, le salarié doit informer l'employeur au moins un mois avant le terme de ce congé. Dans le cas contraire, l'employeur doit être informé au moins 2 mois avant le début du congé ou du temps partiel (pour autant, le non-respect de ces formalités ne rendrait pas la demande du salarié irrecevable).

En cas de passage à temps partiel, la fixation de l'horaire de travail, à défaut d'accord des parties, relève du pouvoir de direction de l'employeur.

Pour toute modification (prolongation, passage à temps partiel ou temps plein…), le salarié doit avertir l'employeur au moins 1 mois avant le terme initialement prévu. L'employeur ne peut pas refuser au salarié le bénéfice du congé ou du temps partiel, ni sa prolongation ou la transformation du congé en temps partiel et du temps partiel en congé à temps plein.

Le contrat de travail du salarié en congé à temps plein est suspendu et le salarié n'est pas rémunéré. Pendant son congé, le salarié peut, le cas échéant, percevoir l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant ainsi que la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

À l'issue du congé ou de la période de travail à temps partiel, le salarié retrouve son emploi précédent ou un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente.

Anaïs Martins

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Sauveteur secouriste du travail, formation initiale

• 3 et 4 février à Châtillon-sur-Seine

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// La santé est le pied bovins – avec le GDS

• 6 février proche Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 - 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser Boviclic dans son quotidien

• 11 février à Bretenière ou 18 février à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// M'assurer du bon fonctionnement de mes sols

• 13 et 20 février proche Nuits-Saint-Georges

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer ma trésorerie

• 18 février à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Certicrea : Maîtriser les chiffres clés de mon étude économique

• 3, 6 et 13 février (formation de 3 jours)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Valoriser mon matériel grâce à l'agriculture de précision pour améliorer mes performances

• Mardi 4 février

À Monéteau (SVPRO).

Contact : Marie-Estrella Mazué (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 82 93.

// Être serein avec MesParcelles pour être conforme avec la réglementation (plan de fumure et registre)

• Jeudi 6 février

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 20 30.

// Mon installation : faire le bilan et garder le cap

• Vendredi 7 février

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Anticiper la transmission de son exploitation

• 12 et 20 février

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Annabelle Pascal-Roux (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 16.

// Optimiser la qualité de pulvérisation en grandes cultures

• Jeudi 13 février

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Élodie Joudelat (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 83 81 90 95.

// Certicrea : Réussir son installation en société

• 14 et 19 février (formation de 2 jours)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// MAEC BFC ZI – J'optimise mon engagement dans une mesure d'autonomie fourragère

• 18 février (apm) et 4 mars (apm)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// MAEC BFC HBV

• 18 février (apm) et 11 mars (apm)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Éric Bizot (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// Fiscalité : maîtriser sa déclaration d'impôts et faire des choix éclaires

• Jeudi 13 et mercredi 26 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau : perfectionnement

• 5 mars et 25 avril

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Forum des métiers vigne et vin à Beaune

• Jeudi 6 et vendredi 7 février

Vita Bourgogne et la Cité des Climats et vins de Bourgogne organisent la seconde édition du Forum des Métiers Vigne & Vin à Beaune, un événement consacré à la découverte des métiers et des formations de la filière viticole. Destinée aux collégiens et lycéens, jeunes en orientation, demandeurs d'emploi, professionnels en reconversion, et grand public, cet événement gratuit offre une plongée au coeur des métiers et des opportunités d'une filière d'avenir.

Inscriptions par mail : contact@vitabourgogne.com ou au 06 26 83 84 67

// Découvrir le fonds de compensation agricole mutualisé à Gevrey-Chambertin

• Mardi 11 février

Mandatée par La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, la Chambre d'agricultur de Côte-d'Or a conduit deux réunions, à l'automne dernier, pour présenter le dispositif lié au fond de compensation agricole mutualisé sur le territoire intercommunal*. Une réunion d'information sur ce thème est organisée à 10 heures à la salle des Climats de Gevrey-Chambertin.

Renseignements : Séverine Gautier au 06 37 52 61 75 ou par mail : severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Mois du reproducteur

• 6 février

Dans le cadre du Mois du reproducteur, la Sicafome (Moulins-Engilbert) propose une vente aux enchères dédiée le 6 février. 10 h 30 visite des animaux, avec un début de ventre prévu à 13 h 30. Au total, environ 50 taureaux seront mis aux enchères. Pour la SA Cadran Boischaut Marché (Châteaumeillant), la vente se déroulera le 29 janvier, et pour la SA des Grivelles (Sancoins) elle aura lieu le 12 février.

Renseignements : 03 86 84 28 75 (Sicafome)

// Recensement des chemins ruraux

• Jusqu'au 22 février

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise des réunions afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier. Ainsi divers rendez-vous sont prévus dans les mairies des villes citées : le 25 janvier à 9 h à Planchez ; le 1er février à 14 h à Marigny-l'Église ; le 22 février à 9 h à Dun-les-Places.

Renseignements : 03 86 78 79 00

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/01/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 640 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,92	5,41	5,07	
		300-350	4,76	5,15	4,93	0,21
		350-400	4,63	4,96	4,82	0,10
		400-450	4,62	4,93	4,73	0,13
		450-500	4,46	4,71	4,61	0,07
	R	200-250	4,48	4,72	4,59	-0,01
F	U	250-300	4,31	4,63	4,50	
		300-350	4,34	4,52	4,45	
		350-400	4,32	4,45	4,38	
	R	200-250	4,18	4,26	4,21	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 96 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,44	4,60	4,55	
F	U	350-400	4,34	4,39	4,34	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 275 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	- 5 ans	3,40	4,11	3,75	
		5 à 10 ans	3,41	3,62	3,53	
	U	24 à 36 mois	3,03	3,51	3,23	0,01
		- 5 ans	2,93	3,35	3,14	0,06
		5 à 10 ans	2,90	3,36	3,08	0,07
		+ 10 ans	2,73	2,99	2,85	0,02
	R	- 5 ans	2,64	2,99	2,86	
		5 à 10 ans	2,71	2,96	2,84	0,11
		+ 10 ans	2,51	2,74	2,65	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1011 - Taux de vente : 98 %.

Broutards / taurillons : Cette semaine, l'offre est plus importante avec une qualité remarquable. Les tarifs, inédits, continuent de progresser, et battent des records chaque semaine. Les acheteurs sont nombreux, attirés par les volumes et sont intéressés par tous les niveaux de qualité et de vaccinations.

Laitonnes : La qualité est moindre, mais les cours continuent d'augmenter sous l'influence du déséquilibre offre / demande en animaux vaccinés pour l'Italie ou l'Espagne.

Vaches / genisses de 30 mois : Des apports corrects avec des acheteurs au rendez-vous. Les cours sont fermes et à haussiers cette semaine. Seulement 2 invendus.
Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16h30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

Prochain marche mardi 4 fevrier 2025 (début des transactions à 7h00).

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/01/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,28	4,40	4,30	+ 0,02
		400-450	4,32	4,32	4,32	- 0,01
F	U	250-300	4,24	4,36	4,29	
		300-350	4,20	4,34	4,27	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 65 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,84	3,08	2,92	+ 0,08
		5 à 10 ans	2,79	3,02	2,88	+ 0,06
		+ 10 ans	2,68	2,91	2,81	

OBSERVATIONS

Effectif global : 155 - Taux de vente : 100 %

Broutards : La demande est toujours aussi ferme révélant quelques fois les effets d'une demande forte car aucune disparités n'est à prendre en compte entre des veaux valablement vaccinés ou non. À vérifier dans les prochaines semaines.
Laitonnes : Demande forte également.
Vaches : Marché joliment approvisionné, la qualité des animaux et quelques acheteurs en plus tirent les cours vers le haut , vente quasi totale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/01/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 297 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,46	5,78	5,62	+ 0,15
		de 38 à 44 kg	5,39	5,84	5,66	+ 0,24
		de 44 à 50 kg	4,95	5,71	5,38	+ 0,14
		+ de 50 kg	3,89	4,80	4,54	+ 0,14
	R	de 32 à 38 kg	4,97	5,55	5,13	+ 0,14
		de 38 à 44 kg	4,58	5,14	5,01	+ 0,24
		de 44 à 50 kg	5,10	5,10	5,10	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 69 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,81	2,25	2,08	+ 0,16
F	R	+ de 60 kg	1,60	1,98	1,82	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 27 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	154	161	160	+ 30,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	5,50	5,95	5,71	+ 0,02
		+ de 44 kg	6,02	6,02	6,02	

OBSERVATIONS

Effectif global : 464 - Taux de vente : 99 %

L'offre est normale sur notre marché pour cette dernière vente de janvier avec la présentation des derniers agneaux gris et quelques lots de laitons. Néanmoins, on ressent un fort déficit d'offre au niveau national, et qui se traduits chez nous par des ventes très dynamiques, des cours à nouveau en augmentation, et la présence de nouveaux acheteurs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

22/01/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 321 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,78	5,58	5,22	+ 0,02
		de 38 à 44 kg	4,91	5,70	5,51	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 402 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Le volume est faible mais quelques bon lots de laiton sont présents et se valorise facilement à des cours reconduits à haussiers.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

27 Janvier 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : fermeté dans toutes les catégories.

Bovins maigres : la demande reste dynamique et les cours en progression.

POLITIQUES

La Commission européenne annonce que dans la dernière ligne droite des discussions avec le Mexique, les contingents de viandes bovines concédés ont été revus à la baisse, pour atteindre 2 x 5 000 tonnes à droit réduits. D'autres contingents auraient aussi été diminués (volaille, éthanol).
Si l'abaissement des volumes concédés est une bonne nouvelle, le cumul des concessions sur l'ensemble des accords reste démesuré… et surtout les conditions de production ne font toujours pas l'objet de quelque clause de réciprocité que ce soit !

SANITAIRE

A l'occasion de ses vœux au secteur agricole le 21 janvier, la ministre de l'Agriculture a annoncé que le guichet pour déposer des demandes de solde dues à la FCO ouvrira début février et que «les paiements débuteront d'ici fin février». La ministre a aussi annoncé : «j'ai tenu compte des pertes sur les veaux de moins d'un mois, pour étendre à cette catégorie le bénéfice des pertes directes, et augmenté la valorisation des veaux de moins de six mois». Nous resterons vigilants à ce que ces annonces soient traduits dans le guichet.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Du 13 janvier au 10 mars 2025, La Commission européenne ouvre une consultation publique sur la proposition de règlement relative à une modification ciblée de l'Organisation Commune du Marché (OCM). Pour mémoire, celle-ci prévoit notamment le principe de contractualisation obligatoire, ainsi que des mesures d'assouplissement et de transparence des OP. Par ailleurs, le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil européen du 27 janvier lors de laquelle les ministres procèderont à un échange de vue sur la proposition. En matière de calendrier, la Commission souhaite voir le texte adopté d'ici l'été afin de répondre au plus vite aux préoccupations des agriculteurs signifiées lors des manifestations de l'hiver dernier. Les travaux ont donc bien été amorcés, et la FNB y participera bien évidemment, y compris à la consultation publique européenne.

FAIT DE LA SEMAINE

Mercredi dernier se tenait une manifestation à Strasbourg organisée par la FNSEA et les JA pour rappeler notre ferme opposition au Mercosur. De nombreux agriculteurs ont répondu présents à l'appel ainsi que des parlementaires européens qui ont fait par de leur soutien. Patrick Bénézit, le président de la FNB, était présent pour défendre notre modèle d'élevage et pour rappeler que « nous attendons que la France exerce son droit de veto auprès du Conseil européen, forte du soutien de tous les parlementaires européens ! »

CARTON ROUGE

Une première concernant le secteur viande bovine : la demande d'autorisation de mise en marché déposée à Bruxelles récemment par l'entreprise néerlandaise Mosa Meat pour un produit bovin à base de cellules cultivées in vitro. Il s'agirait dans un premier temps de graisse de bœuf, mais cela pourrait ouvrir la voie à d'autres produits ensuite.
Les éleveurs sont pourtant mobilisés pour faire entendre l'incohérence d'autoriser de tels produits artificiels, et les impacts totalement sous-évalués de ces techniques.

CHIFFRE A RETENIR

-1,8 %

C'est la baisse de production de viande bovine française attendue en 2025 d'après les prévisions d'Idele. Les abattages de femelles devraient rester moindres, avec une décapitalisation qui pourrait ralentir. Les impacts des crises sanitaires se feront sentir sur les disponibilités : les exports de broutards pourraient chuter de 8% en 2025 et la production 2026 sera aussi impactée !

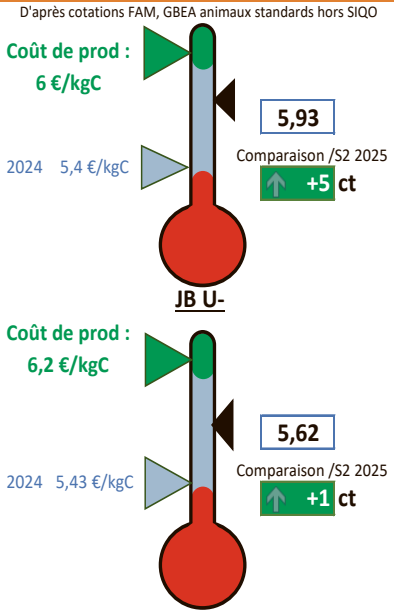
EN REGION

Face aux nombreuses remontées du terrain faisant état de ruptures en vaccins et comme signalé également sur le site du Ministère de l'Agriculture indiquant des ruptures de stocks pour les campagnes de vaccination publiques, la FNB interpelle une nouvelle fois le Ministère sur ces ruptures de stocks inadmissibles et rappelle que les éleveurs avaient alerté sur ce sujet depuis plusieurs mois !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

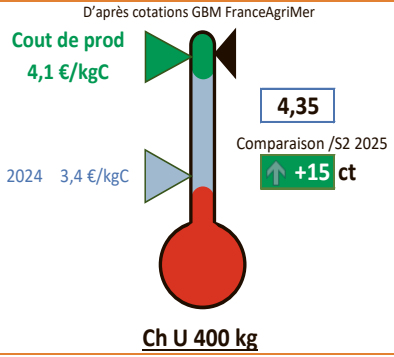
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

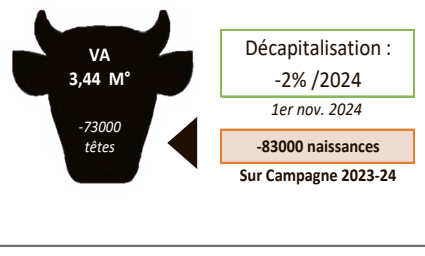
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

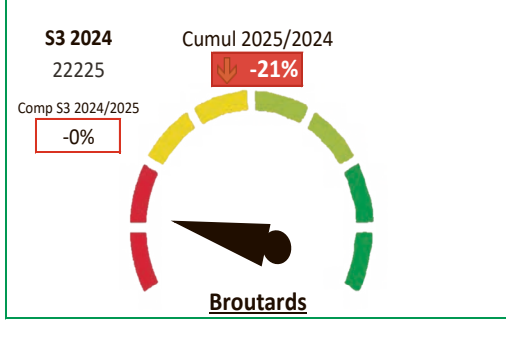
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

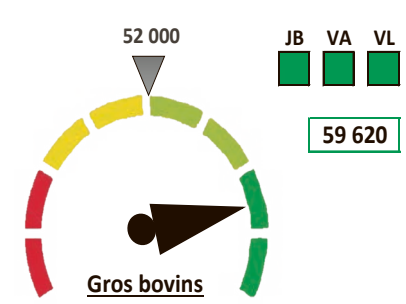
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 04
du 18 au 24 janvier.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** pour cette semaine 04, la vaccination, contre les sérotypes FCO 3, 4, 8 et la MHE, joue un rôle crucial dans l'activité des marchés et la fixation des cours. Les régions bien approvisionnées et alignées sur les exigences sanitaires voient une demande soutenue et une progression des prix. Les zones, où l'offre reste insuffisante, subissent une forte tension sur les prix, reflétant les besoins des acheteurs. La tendance générale montre une hausse des cours, une demande soutenue, et une forte influence des conditions sanitaires sur le commerce.

• **Gros bovins maigres :** la tendance commerciale dans le maigre affiche une dynamique positive, portée par une demande soutenue et des prix haussiers, particulièrement pour les animaux de qualité. Les tensions sur l'offre, notamment pour les Limousines et Blondes, renforcent cette tendance.

• **Boucherie :** on constate également une forte demande et des prix globalement à la hausse, particulièrement pour les réformes de type mixte et laitier. Les ventes rapides témoignent d'une bonne fluidité et d'un équilibre dynamique entre offre et demande.

• **Veaux :** les marchés des veaux sont très actifs, portés par une demande forte, notamment à l'export. La hausse des cours s'observe dans presque toutes les régions et catégories, avec un intérêt particulier pour les veaux de qualité standard et laitiers.

• **Ovins :** en agneaux, on note une bonne tenue générale, soutenus par la demande dans de nombreuses régions. Cependant, les disparités locales dans l'offre, la qualité et la demande influencent fortement les prix, avec des baisses ponctuelles observées dans les zones moins dynamique. En brebis, des apports plus ou moins conséquents en fonction des marchés, ce qui favorise soit un fléchissement ou une augmentation des cours, mais la demande est bonne et bien présente sur l'ensemble des régions.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends cause retraite tracteurs 5700H 4RM Ford 5610 11500€ HT Same 95CV 24000€ HT Remorque 9T ridelles 15 m3 7500€ HT

✆ 06 28 84 06 63

69 - Recherche Tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir de 1970. Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide

✆ 06 42 23 43 51

69 - Vends tracteur Renault 461 - Foin 2024 en balles rondes environ 300 kgs.

✆ 06 80 57 68 31

84 - Vends tracteur KUBOTA type vigneron fruitier modèle M5082 DTNQ année 2023 neuf 45 H 86 cv cabine 4 clim. pont suspendu relevage électronique 36 rapports.

✆ 06 19 55 78 91

Travail du sol

01 - Vends charrue 10» Majar RM32AC10 monosoc reversible avec coutres et roue de terrage. Prix 600 euros.

✆ 06 74 59 46 57

07 - Vends déchaumeur à disques 3 m great plains-sousoleur agram 4 dents neuf-benne gourdon 7 t

✆ 06 66 13 60 90

Récolte

07 - Vends foin balles ronde + luzerne bonne qualité

✆ 06 15 51 58 89

07 - Vends foin 2024 balles rondes prairie naturelle prix bas

✆ 06 42 24 73 46

Arbo-viti

69 - Vends tapis monte vendanges en fibres Costa, 5 mètre, très bon état avec goulottes et 2 trémies. 1200 euros HT.

✆ 06 13 52 27 12

Divers

01 - Vends serre de culture maraîchère avec 2 portes dimensions : Longueur 14 m Largeur 4,20 m Hauteur 2 m. Prix : 400 euros.

✆ 06 74 59 46 57

01 - Vends NHTM155, 4700 heures, 32000 euros ; houe rotative 7000 euros ; vibro 5m50 prix 5000 euros ; charrue 5 socs 5000 euros.

✆ 04 74 67 82 85

07 - Vends arceaux de serre diamètre 32 largeur 5 m 20 et hauteur 2 m 30

✆ 06 11 73 58 22

07 - Vends piquets de châtaignier fendus 2 € les 1 m 80, 2.30 € les 2 m, 1.60 € les 1 m 60 + piquets acacias 3 € les 1 m 80

✆ 07 87 05 20 20

10 - Recherche charrue rév Fenet 3-5 socs pour pièces. Moteur MWM D 227-6 sain ou épave tract Renaud 951 891 981 avec moteur ok. (0204)

✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0401)

✆ 06 30 11 59 25

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.

✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends tracteurs Ford 5610, Renault 60 vigneron+2 remorques de 5 et 6 tonnes et 2 remorques interlignes. 2 tarières dont 1 démontable et 2 vigneronnes dont 1 neuve. 1 machine à vendanger Alma 150 CV + 1 pulvérisateur. Le tout en TBE.

✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51 avt 18H

38 - Vends 1 tonne à eau avec abreuvoir à niveau constant, 6000 l.

✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends 170 m2 de tuiles occasion sur palette bon état exposé sud environ 1900 tuiles plates, prix 690 euros.

✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends remorque monocoque 7 tonnes pulvé Carruel 600 l, 12 mètres.

✆ 06 10 41 70 30

42 - Cause cessation, vends pailleuse Euromark TX4702, tracteur Same Explorer-90 avec fourche 2019.

✆ 07 77 39 53 31

42 - Vends cause retraite pulvé. Hardi 15 m, distributeur d'engrais Vicon double plateau, très bon état.

✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends vis à grain 7m, cellule 115, portail 2m65 x 2m05, pompe p. de force moteur 5,5 ch.

✆ 04 77 75 95 89

58 - Vends tracteurs Puma cvx 225 IH et JD 6130R avec chargeur, antenne GPS, pneus neufs, bétaillère 19T PL, Cover-crop 3m, cause retraite. (0301)

✆ 06 83 25 49 06

69 - Vends semoir engrais Amazone Premis 2000 l. avec bâche hydro disques 12 24 m. ou 18 36 m. TBE P. 2500 exo TVA et cuve Technoma 800 l. portée seul P. 200 euros.

✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vends 3 tracteurs Deutz an 68 72 79 dans l'état - 2 enrouleurs Kulker dans l'état an 86 - 2 enrouleurs Cararo dans l'état an 86, 1 pompe irrigation 100 m3 neuve prise de force Trac.

✆ 06 62 09 63 31

71 - Vends 2 poulaillers CABI (2017, bon état) de 60 m², avec matériels (pondoirs, perchoirs, mangeoires, abreuvoirs), 8.000€ pièce.

✆ 06 25 92 08 03

71 - Vends broyeur à marteaux sarments bois, taille fruitiers, largeur 71 cm, 3 points, état neuf.

✆ 03 85 37 70 60

Véhicule

Utilitaire

23 - Vente cause retraite camion magasin boucherie tout équipé contrôle tech ok 37000euros à déb.

✆ 06 77 90 47 66

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.

✆ 06 42 69 14 31

69 - Vds Dacia Duster 4x4 2017 125 CV. 150000 kms essence 9800 euros - Plus Peugeot Boxer frigo 2008.

✆ 06 87 10 64 65

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.

✆ 06 03 12 27 73

01 - Agriculteur vend livre paille sous abri + luzerne très bonne qualité, bottes rectangulaires.

✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends piquets acacia appointés en 2m prix 3,10 euros HT.

✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends regain balles rondes 2024, 23 euros la botte + foin enrubanné + motoculteur Honda 660.

✆ 04 74 61 12 88 HR

38 - Vends foin 2024 prairie naturelle botte carrée livraison à partir de 5 tonnes.

✆ 06 07 33 77 17

38 - Vds petites bottes de foin.

✆ 06 71 31 52 21

39 - Vends luzerne bio enrubannée balles rondes, camions de 48 balles, 85 euros/t départ Jura.

✆ 06 15 26 60 79

74 - Vends foin et regain séché en grange 70, 120 ou 30 kg ; pirouette Kuhn 10 m semi-portée 2008.

✆ 06 60 29 24 08

Fourrage

01 - Vends foin de montagne 2024 en balles carré de 120 par 70.

✆ 06 19 93 00 99

18 - Vends foin prairie naturelle, bottes rectangulaires, 120x90 de 550 kg, bonne qualité.

✆ 06 30 56 11 26

69 - Vends 100 bottes foin et 60 bottes enrubannage 100x130.

✆ 06 87 04 96 54

69 - Vends très bon foin 2022 ou 2023, foin de luzerne, balles rondes et carrées. Livraison 8 tonnes mini (panache possible avec paille).

✆ 04 74 00 30 70

71 - Vends foin, regain, paille, bottes carrées, livraison possible dans 71 et 39.

✆ 06 09 97 91 59

Terrain

69 - Vends vignes Moulin à Vent 40 ares - Juliénas 1 Ha 50 mécanisable, vignes libres.

✆ 06 80 16 49 69

Emploi

Offre

07 - Recherche salarié agricole exploitation - poly culture - élevage bovins lait allaitant - volaille - culture personne motivée avec un minimum d'expérience

✆ 06 89 74 32 36

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Offre d'emploi Techniciens/Mécaniciens

Dans le cadre de notre développement pour notre siège social à Champlecy (71), la SAS JEAN RAVE ET FILS recherche techniciens/mécaniciens en machines agricoles débutants ou confirmés. Postes à pourvoir immédiatement. Salaire motivant. Discrétion assurée. Envoyez votre CV et lettre de motivation à Michael Rave par mail ou téléphone.

Jean Rave et Fils Matériels Agricoles

michael.rave@sasrave.fr - 06 86 43 27 84





Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

38 - Homme 77 ans cherche dame de compagnie entre 65 et 70 ans.
✆ 07 69 52 24 75

89 - Femme Malgache 48 ans, sérieuse, souriante, aimant cuisiner, travail, cherche H 48-70 ans pour fonder famille. À Jeantroux, 13 rue des Ouches. (0402)
✆ 89550 Hery

Animaux

Bovin

01 - Propose pension au pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 hectares + 11 autres hectares de regain après fenaison à partir de Septembre. Le tout sur la commune de Corcelles 01110. Prairie alimentée en permanence en eau de source. Surveillance quotidienne assurée. Accueil possible pour 15 à 20 bovins ou équins. Prix/jour/ tête: Entre 1.40€ et 1.60€ à débattre selon âge et taille des animaux. Il serait éventuellement possible de négocier un forfait saisonnier.
✆ 06 24 32 65 17

01 - Vends 2 repro 2 ans 900 kg et 3 repro 14 mois 620kg Charolais, HBC, vêlage facile, TGS, prix raisonnable, bonne origine.
✆ 06 88 76 67 81

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 21-25 mois et veaux d'un an, ind. IBR, liv. assurée. EARL TRAMESON 18350 CHARLY.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ Jean-Luc : 06 07 75 59 74
Michel : 06 67 58 18 03
Bertrand : 06 74 69 62 41

39 - Prends en pension bovin/génisse (élevage traditionnel ou hors seul) en pâturage de mai à septembre.
✆ 07 65 60 85 06

42 - Vends taureau Charolais, HBC, 2 ans, tb origine. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends cause retraite vaches pleines 34 et 39, région Feurs.
✆ 06 12 66 09 15

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine NEMO pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de: MELOMANE, OUMIOU, ORAGE p, NEWMANN p, PICASSO p et RODGER p, MISTER p, PADCORN p, NUTS. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux 2 ans, veaux de l'année HBC. Pigoury G. (0302)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Bons taureaux charolais, 2 ans, type viande, vêlage facile. (0504)
✆ 06 68 67 23 23

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL COLMONT. (0505)
✆ François : 06 08 78 05 01
Vincent : 06 99 25 33 53

69 - Vends reproducteurs Limousins HBL, bonnes origines, 15-18 mois.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux HBC au pré, viande, gabarit, ataxie négative. Ori. Bernardet Girard Herbemont. Gaec Goulliard. (0501)
✆ 06 74 09 49 89

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vends porc fermier truie pleine.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

89 - Vends chiots Beauceron, 2 F, 1 M, portée de 5, nés le 09/11/24, non LOF. Mère N°250269611201984. (0503)
✆ 06 20 97 08 19

Equin

38 - Vends mulet né 08/05/24, croisement comtoise BDP, robe alezan brûlé, crins lavés.
✆ 06 10 94 35 54

Suivez-nos publications sur Instagram

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE
☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810
SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir La chèvre
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Porc
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Bio

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SOGEFOOD
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 10 Route de Dijon
Cidex 23,
21550 LADOIX SERRIGNY
919 590 547 RCS DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 10 décembre 2024, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 90 000 € par émission de 90 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10 000 € à 100 000 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Présidente

AL25017260

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SOBEM SCAME
Société par actions simplifiée
au capital de 650 000 euros
Siège social :
21410 STE MARIE SUR OUCHE
015 551 278 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 19 décembre 2024 il résulte que :
La société SOBEM NG, Société par actions simplifiée au capital de 2 652 000 euros,ayant son siège social 158 Grande rue, 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 249 780 RCS DIJON,Représentée par son Président, Monsieur Serge EXARE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Serge EXARE, démissionnaire.
Pour avis
Le Président

AL25017275

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI GUIMATHONI
Au capital de 1000 EUROS
Ancien siège social :
11 B route de Fontaine Française
21490 Varois-et-Chaignot
RCS : 443 801 030 de Dijon (21)

Transfert du siège social au : 350 chemin de la fouan de l'olivier 83550 Vidauban.
Assemblée extraordinaire en date du 21.01.2025 il a été décidé de transférer le siège social de Dijon (21) à Draguignan (83)
Et ce à compter du 27.01.2025
En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.
L'objet social est : Acquisition, location, administration, exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis et non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports au autrement et éventuellement aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société.
Pour une durée de 99 ans.
Nom et Adresse du gérant :Guillemot Jean-Michel, Didier, Pascal Né le 02/07/1964 à Dijon (21)
Domicilié : 350 chemin de la fouan de l'olivier 83550 Vidauban
Pour avis, le représentant légal.

AL25017307

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 02/12/2024 l'associée unique de la société MAXIM (SARL à associé unique,capital : 4000€; siège : 21 boulevard Carnot 21000 DIJON; immatriculation 897866364RCS DIJON) a décidé de ne pas procéder au remplacement de Mathieu MARCHAND,gérant démissionnaire.

AL25017295

MODIFICATION DU CAPITAL

CASIS – CARDIAC SIMULATION & IMAGING SOFTWARE
Société par actions simplifiée
Au capital de 124.350 euros
Siège social : 7, impasse des Boussenots
21800 Quetigny
RCS Dijon 820 650 935

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2024, il a été décidé une augmentation de capital de 596 euros et il a été donné au Président tous pouvoirs pour augmenter le nombre d'actions à émettre et prendre toutes mesures utiles afin de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
Par décisions en date du 23 janvier 2025, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant nominal de 451 euros, qui a ainsi été porté de 124.350 euros à 124.801 euros, divisé en 124.801 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, et a procédé à la modification corrélative des statuts.
Pour avis modificatif.

AL25017306

FP2G Groupe COFIDEST

FP2G PARTNERS
9 rue de l'aviation
21121 DAROIS
Tel : 03 80 35 38 39 - contact@fp2gpartners.fr

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI TROLARD
Forme : SCI
Capital social : 30489 euros
Siège social : 30 Avenue DE LA REPUBLIQUE
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
410405708 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 21 janvier 2025,les associés ont décidé, à compter du 21 janvier2025, de transférer le siège social à 17 rue de la Grande Légie, 21800 Sennecey les Dijon.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL25017317

MODIFICATIONS MULTIPLES

RT JARDIN
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : Route de Saint Philibert
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
978.823.557 RCS DIJON

L'associée unique a décidé en date du 01/01/25 et à compter du même jour :
- de modifier la dénomination sociale pour Entreprise MAPELLI. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Dénomination sociale - Ancienne mention : RT JARDIN. Nouvelle mention : Entreprise MAPELLI.
- d'adjoindre Léo MAPELLI demeurant 1 rue de Verdun 21600 LONGVIC en qualité de cogérant.
Gérance - Ancienne mention : Rodolphe TILLIER.
Nouvelle mention : Rodolphe TILLIER et Léo MAPELLI.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL25017319

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLISSEMENT BOISSELET
Société par actions simplifiée
Au capital de 180 000 euros
Siège social : 3 rue de la Motte
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
516 320 264 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 22 JANVIER 2025, il résulte que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Patrick BERGER n'a pas été renouvelé et qu'il n'y a pas lieu de désigner un remplaçant.
Pour avis, le Président

AL25017323

SOGEST

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRESTIGE SCI.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 1677 Cours DE GRAY
21850 SAINT APOLLINAIRE
532381134 RCS de Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2025, le gérant a décidé, à compter du 24 janvier 2025, de transférer le siège social à 3 Allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL25017326

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CELTIPLAST
Société par actions simplifiée
Au capital de 209 000 euros
Siège social : Vielverge
21270 PONTAILLER SUR SAONE
342 351 350 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 23 décembre 2024, il résulte que la société BOPLAN INDUSTRIES, Société de droit belge (S.R.L.), dont le siège social est sis Muizelstraat 12, 8560 WEVELGEM (Belgique),immatriculée au registre des personnes morales belge sous le numéro 0668.497.571, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société OMID,démissionnaire.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017327

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS -3/5 Bd de Verdun

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PAINS ET CHOCOLATS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social transféré de
VAUX D'AMOGNES (58130),
310, route de Montigny Ourouer
à SAINT BENIN D'AZY (58270),
13, rue Thiers
RCS NEVERS 932 452 311

Suivant décisions de l'AGE du 24/01/2025, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :
ANCIENNES MENTIONS
Gérant : Monsieur Lionel ASCONCHILO demeurant 310, route de Montigny –OUROUER – 58130 VAUX D'AMOGNES
Siège social : 310, route de Montigny Ourouer 58130 VAUX D'AMOGNES
Date de clôture de l'exercice : 30/11
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 24 JANVIER 2025
Gérants : Monsieur Lionel ASCONCHILO demeurant 310, route de Montigny –OUROUER – 58130 VAUX D'AMOGNES
Madame Nadège ASCONCHILO demeurant 310, route de Montigny – OUROUER –58130 VAUX D'AMOGNES
Siège social : 13, rue Thiers 58270 SAINT BENIN D'AZY
Date de clôture de l'exercice : 30/09
Pour insertion,La cogérance

AL25017341

// GÉRANCE

BEL OUSIA
SARLU au capital de 7 500 €
Siège social : 8 rue D'AHUY
21000 DIJON
535 341 143 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

L'Associé Unique, en date du 31/12/2024 a approuvé le projet de fusion établi le 29/11/2024 avec la société MONTIGNY société absorbée SAS au capital de 1 000 euros ayant son siège social 20 rue Michel Servet 21000 DIJON RCS DIJON 850 287 962 et les apports effectués et a constaté la réalisation définitive de ladite fusion avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2024.
Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion.
La société BEL OUSIA étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société MONTIGNY depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de DIJON, il n'a pas été procédé ni à l'échange de titres ni à une augmentation de capital et la société MONTIGNY a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.
Le boni de fusion s'est élevé à 145 452,49 €
Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis, le représentant légal

AL25017363

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 023 23 B0004 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE d'ARNAY-le-DUC (21)
Par arrêté préfectoral n° 1811 du 16/12/2024, est organisée du **24/01/2025, à 09 h 00 au 25/02/2025, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 3,81 MWc sur le territoire de la commune d'Arnay-le-Duc, déposée par la société URBASOLAR (SASU URBA454).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol
- les onduleurs et les postes de transformation
- la structure de livraison
- les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 16/04/2024 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis ;est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie d'ARNAY-le-DUC (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les lundis, mercredis et jeudis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00
Les mardis de 14 h 00 à 16 h 00
Les vendredis de 10 h 00 à 16 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-numerique.fr/parc-photovoltaique-arnay-le-duc
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
- sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Energies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'ARNAY-le-DUC (21).
- Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **25/02/2025, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise place Bonaventure des Périers, à Arnay-le-Duc (21230), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
parc-photovoltaique-arnay-le-duc@mail.registre-numerique.fr
M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie d'ARNAY-le-DUC (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Vendredi 24 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 8 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Jeudi 20 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 25 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00
Mme. Josette CHOUET-LEFRANC, commissaire enquêtrice suppléante assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. ZIMMER Pierrick
(Société URBASOLAR (SASU URBA 454))
75, allée Wilhelm ROENTGEN 34961 MONTPELLIER
Tél. : 06 02 16 98 02
zimmer.pierrick@urbasolar.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'ARNAY-le-DUC, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'État (**www.cote-dor.gouv.fr**), rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL25016976

ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A D'ÉGUILLY
Par arrêté préfectoral n° 1895, du 19/12/2024, est organisée du 24/01/2025, à 10h00, au 25/02/2025, à 19h00, inclus, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique, sur la demande de permis de construire (PC n° 021 244 22 B0001) d'un parc solaire photovoltaïque au sol, d'une puissance crête installée de 5500 KWc, sur le territoire de la commune d'Éguilly, présentée par la société URBA 350.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 106, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Energies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Éguilly aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/projet-parc-photovoltaique-eguilly
- Adresse e-mail associée au registre dématérialisé:
Adresse du registre numérique : (cette adresse est uniquement utilisée pour le dépôt des contributions et non la consultation du dossier dans le registre)
https://www.registre-numerique.fr/projet-parc-photovoltaique-eguilly
Adresse e-mail de dépôt des contributions :(cette adresse est uniquement utilisée pour le dépôt des contributions et non la consultation du dossier dans le registre)
projet-parc-photovoltaique-eguilly@mail.registre-numerique.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, et tenu à sa disposition en mairie d'Éguilly.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à la commissaire enquêtrice, par voie postale en mairie d'Éguilly, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 25/02/2024 avant 19h00 à l'adresse suivante :
projet-parc-photovoltaique-eguilly@mail.registre-numerique.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-parc-photovoltaique-eguilly pendant toute la durée de l'enquête.
Madame Annie DUROUX, désignée en qualité de commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public :en mairie d'Éguilly :
- Vendredi 24 janvier 2025 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 31 janvier 2025 de 15h00 à 17h00
- Samedi 8 février 2025 de 10h00 à 12h00
- Mardi 25 février 2025 de 17h00 à 19h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Monsieur Yasser NOUI – URBASOLAR
Tel: 04 67 64 46 44
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Éguilly, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site : www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER

AL25016981

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CLAP IMMO
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 5, rue Edmé Verniquet
21 000 DIJON
809 103 484 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 30/06/2024, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Christophe POUTHIER, demeurant 5 rue Edmé Verniquet 21000 DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS.
Pour avis.

AL25017202

NON DISSOLUTION

BLC
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue de Francorchamps
21630 POMMARD
949 799 498 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30septembre 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. Le gérant.

AL25017280

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ETS GAUTHIOT FLORIAN
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 13 500 euros
Siège social : 8 Impasse Vauloin
21370 LANTENAY
Siège de liquidation : 8 Impasse Vauloin
21370 LANTENAY
452 635 964 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Florian GAUTHIOT, demeurant 8 Impasse Vauloin - 21370 LANTENAY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Impasse Vauloin 21370 LANTENAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le liquidateur.

AL25017342

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du31 décembre 2024, la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Ils ont nommé comme liquidateurs Monsieur Philippe TERRAND, demeurant 2 Rue de la Fontaine, 21360 CUSSY-LA-COLONNE et Monsieur Vincent LAGRANGE, demeurant 2 Rue du Creux Bouillot, 21360 MONTCEAU ET ECHARNANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les ont autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CUSSY-LA-COLONNE, 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Les liquidateurs

AL25017357

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée VAUDELING au capital de 939 000 € située 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES dont l'objet social est l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, Le conseil en gestion et le management d'entreprises, Et notamment, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance au bénéfice des filiales et participations de la société ou au bénéfice de tiers concernant notamment les achats, la gestion de trésorerie du groupe, les fonctions de direction administrative, technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, la définition de l'encadrement des politiques de management, l'assistance, la stratégie et la politique financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, la stratégie et la politique de diversification, la recherche de partenariats et croissances externes, Dans le cadre de l'animation de ses filiales et participations, la définition de directives relatives à l'impulsion et à la mise en œuvre de décisions stratégiques, La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, dont la gérante est Madame Sabrina VAUDELIN demeurant 1 Chemin des Pasquiers 21200 VIGNOLES, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL25017242

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination : DOMAINE LOUIS BOUZEREAU
Siège : 17 Rue Charles Giraud – 21190 MEURSAULT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros (apports en numéraire)
Objet : - dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural.Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques).
Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles.
Agrément : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Cogérance : Monsieur Louis BOUZEREAU,-demeurant 25 Rue de Mazeray – 21190 MEURSAULT, et Monsieur Vincent BOUZEREAU,demeurant 25 Rue de Mazeray – 21190 MEURSAULT, sans limitation de durée.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Gérance

AL25017334

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21) du 27 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société à responsabilité limitée
DENOMINATION SOCIALE : MACONNERIE RENOVATION GIESTEIRA, par sigle M.R.G.
SIEGE SOCIAL : 37 Rue des Vérottes – 21200 BEAUNE
OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Tous travaux de maçonnerie générale, sous quelque forme que ce soit, et gros œuvre de bâtiment. Tous travaux de rénovation et tous travaux de revêtement des sols et murs, la réalisation de terrasses, ainsi que toutes activités connexes et/ou complémentaires se rapportant aux activités sus mentionnées.
DUREE : 99 années
CAPITAL : 27.000 euros
CO-GERANCE :
- Monsieur Vincent GIESTEIRA, demeurant 13 Rue de la Poste – 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
- Monsieur Kevin GIESTEIRA, demeurant 37 Rue des Vérottes – 21200 BEAUNE
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,
La Gérance

AL25017340

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à DIJON du 27.01.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LF2G
Siège : 68 Bis avenue du Drapeau, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 euros
Objet : Toutes activités de coaching sportif, création conception réalisation organisation et communication d'évènements privés ou professionnels,restauration sur place ou à emporter, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Simon, Maximilien FLIPO, né le 04 septembre 1995 à PARIS (10),de nationalité française, demeurant 14 rue de Bourgogne, 01000 BOURG EN BRESSE,
Directeurs généraux : M. François-Xavier GAILLARD, né le 23 avril 1978 à LYON (8), de nationalité suisse, demeurant 79 rue Général Vadot, 01000 BOURG EN BRESSE,La société OLINDA, SARLU au capital de 10 000 euros, siège social 24 impasse du Pierry, 01000 ST DENIS LES BOURG, 939 435 236 RCS BOURG EN BRESSE,représentée par, M. Antoine-Thiago LAURENT, gérant,La société OSMIUM, SARLU au capital de 170 000 euros, ayant son siège social 217 A Route de Buesle, 01310 BUELLAS, 914 606 371 RCS BOURG EN BRESSE,représentée par, M. Clément GAILLARD, gérant.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Le Président

AL25017347

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

VALTINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
51 Grande Rue Francois Mitterrand
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
380 692 301 RCS NEVERS

Le 31.12.2024, les associés ont pris les décisions suivantes :
- constatation de la démission du mandat de co-gérante de Madame PatriciaCOUSSEAU
- extension de l'objet social à compter du 01.01.2025 aux activités suivantes :Tous services, activités et prestations concernant la création, la conception, la fabrication, la réalisation, la représentation, l'adaptation, l'impression, la production, la reproduction, la publication, l'édition, la diffusion, la vente ou le négoce d'images, de textes et de sons, par tout procédé et sur tout support existant ou à venir,La vente de tous supports et d'espaces publicitaires, le négoce, la vente et la location de tous matériels, objets et articles publicitaires,
Pour avis.

AL25017241

CHANGEMENT DE GÉRANT

SNC MASSON
1 route de Cuncy Thurigny
58210 SAINT-GERMAIN-DES-BOIS
Au capital social de 2 000 €

ANNONCES LÉGALES

RCS NEVERS - N°833 609 043

Par délibérations d'AGE en date et à effet du 27 décembre 2024, les associés ont agréé la démission de la gérance de M. MASSON Jean-Paul et de Mme Marie-Christine MASSON, née SIMEON.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL25017265

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCM DES DOCTEURS ROBISSON ET THIEBOT

808 215 768 RCS NEVERS
Société civile de moyens
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
1 Rue de la Princesse de Croÿ
58270 SAINT-BENIN-D'AZY

Aux termes d'une délibération en date du 11/12/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de la Princesse de Croÿ, 58270 SAINT-BENIN-D'AZY au 3 Rue des Brosses 58270 SAINT-BENIN-D'AZY, à compter rétroactivement du 08/11/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
L'avis de constitution de la société a été publié au BODACC A n°20140247, annonce n°682.
Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :
Ancienne mention : Adresse du siège social : 1 rue Nationale 58270 Saint-Benin-d'Azy
Nouvelle mention : Adresse du siège social : 3 Rue des Brosses 58270 SAINT-BENIN-D'AZY.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis - La Gérance

AL25017270

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DE L'HOPITOT

L'Hopitot 58350 ARBOURSE
Au capital de 138 865,01 Euros
RCS Nevers – 348 612 227

Par effet d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 31décembre 2024, les associés ont décidé la démission de la gérance de MRS GUILLIN ERIC et ALAIN et la transformation du GAEC DE L'HOPITOT en SCEA DE L'HOPITOT, prenant effet le 31 décembre 2024 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : société civile d'exploitation agricole
Objet : activités agricoles
Dénomination sociale : SCEA DE L'HOPITOT
Siège social : L'HOPITOT 58350 ARBOURSE
Gérant : m. guillin françois demeurant à L'HOPITOT 58350 ARBOURSE
Capital social : 138 865,01 € divisé en 9 109 parts représentatives de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL25017272

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BOURGOGNE MOTO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 330 000 euros
Siège social : 17 rue Gay Lussac
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 504 663 329

Le 20.01.2025, les associés ont décidé la nomination pour une durée de 3 exercices d'un commissaire aux comptes titulaire : la société COMMISSARIAT ET AUDIT (SIREN 950 453 977) sise Parc Technopôle – Rue Albert Einstein 53810 CHANGE.
Pour avis.

AL25017285

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

NOVI PLAST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : ZI de Villemenant
58130 GUERIGNY
329 380 760 RCS NEVERS

Le 20.01.2025, les associés ont décidé la nomination pour une durée de 3 exercices d'un commissaire aux comptes titulaire : la société COMMISSARIAT ET AUDIT (SIREN 950 453 977) sise Parc Technopôle – Rue Albert Einstein 53810CHANGE.
Pour avis.

AL25017286

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GESTIPLAST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 500 000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Villemenant
58130 GUERIGNY
RCS NEVERS 447 781 246

Le 20.01.2025, les associés ont décidé la nomination pour une durée de 3 exercices d'un commissaire aux comptes titulaire : la société COMMISSARIAT ET AUDIT (SIREN 950 453 977) sise Parc Technopôle – Rue Albert Einstein 53810 CHANGE.
Pour avis.

AL25017287

ASCOL COMPANY
SAS au capital de 10 000 €
porté à 728 592 €
Siège social :
1, Rue Alain Colas – Sur Yonne
58530 BREVES
950 889 170 RCS NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 24/01/2025 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Capital social :
Ancienne mention : 10 000 €
Nouvelle mention : 728 592 €

AL25017322

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EXASOL

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 rue de Vauzelles
58000 NEVERS
882 393 804 RCS NEVERS

Le 20/12/2024 par décision de l'assemblée générale, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à la maîtrise d'œuvre, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de travaux, la réalisation d'études techniques, l'ingénierie et le conseil dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, l'expertise.
Pour avis.

AL25017354

// GÉRANCE

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 9 janvier 2025, enregistré au SPFE NIEVRE le 15 janvier 2025 dossier 2025 00000879 Référence 5804P01 2025 N 00030
Madame Anne-Marie BILLAUD, demeurant à NEVERS (58000), 27bis, rue des Chauvelles, née à NEVERS (58000), le 2 septembre 1959, veuve de Monsieur Jean-Denis COUPPÉ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 409126323.
A vendu à :
La société dénommée AOCD, SARL au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 66 rue de la Préfecture, identifiée au SIREN sous le numéro 938223294 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de détail de meubles, exploité à NEVERS (58000), 66 rue de la Préfecture.Moyennant le prix de : QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (87 000,00 €).Ce prix s'applique, savoir :-Aux éléments incorporels: SOIXANTE TREIZE MILLE EUROS (73 000,00 €)-Aux éléments corporels pour : QUATORZE MILLE EUROS (14 000,00 €).
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office Notarial de Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 rue Henri, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis unique.

AL25017282

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par la Commune de Glux-en-Glenne à la Société ENTREPRISE WOOD, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 €, dont le siège social est situé Anverse - 58370 - GLUX-EN-GLENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, sous le n° 818 538 852 et représentée par son Président - associé unique, Monsieur Christopher WOOD, suivant acte authentique rédigé par Maître Bernadette LARIVE-BRUANDET, Notaire associé de la société civile professionnelle dénommée « SCP Berndatte LARIVE-BRUANDET et Sylvie GUYARD «, titulaire d'un office notarial dont le siège est situé 3 Rue Saint-Goar - BP 14 - 58110 - CHATILLON-EN-BAZOIS, en date du 29 Février 2016, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 15 Mars 2016, Bordereau n° 2016/293, Case n° 1, Ext 637, du fonds de commerce café, restaurant, fabrication et vente à emporter de plats et de boissons, prestations de services pour gîtes, organisation d'événements et/ou manifestations culturelles musicales et touristiques, épicerie, dépôt de pains, relais poste, vente de produits artisanaux et de souvenirs, situé à Anverse - 58370 - GLUX-EN-GLENNE, pour une période initiale du 1er Janvier 2016 au 1er Janvier 2025, a pris fin le 31 Décembre 2024.
Pour unique avis signé Christopher WOOD, le locataire-gérant.

AL25017315

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 20 janvier 2025,
Monsieur Anthony LAURENT né à NEVERS (58000) le 6 septembre 1979, et Madame Stéphanie Jacqueline Denise BURGHOFFER, née à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) le 7 mai 1981. demeurant ensemble à PARIGNY LES VAUX (58320), 109, clos de Mimont, mariés à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (18140) le 18 août 2007,
ont convenus dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en lui adjoignant une société d'acquêts.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL25017277

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Extrait des minutes du greffe

CLOTURE DE PROCEDURE

VABORA - RCS Nevers 882 111 776 - l'abattage forestier, le façonnage, l'élagage et entretien sylvicole et bucheronnage - 77 faubourg de la Baratte 58000 Nevers. Jugement en date du 20/01/2025 prononçant la clôture dela procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017297

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

CLOTURE DE PROCEDURE

LE CASIER - RCS Nevers 920 304 466 - commerce de fruits de mer, bar à vins et à fruits de mer, vente à emporter, vente aux professionnels et aux particuliers - place Bad Ems 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 20/01/2025prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017298

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL BERNARD

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital social de 242 241,49 €
Siège de liquidation : 8 rue des Thibaudats
58700 SAINT BONNOT
RCS NEVERS – N° 385 194 287

Suivant délibération d'AGE du 5 janvier 2025, le liquidateur, M. Francis BERNARD,a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 septembre 2024.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL25017185

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE DE MESSAGE

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 914,69 euros
Siège social : Message RN 7
58000 Challuy
Siège de liquidation : Message RN 7
58000 Challuy
R.C.S. Nevers 319 529 624

Le 29.11.2024, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017255

DISSOLUTION

DLC

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 CHEMIN DES GREBES, 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Siège de liquidation : 2 CHEMIN DES GREBES, 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
981 128 309 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31 Décembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur David LEVY, demeurant MONTSAUCHE LES SETTONS 58230, 2 Chemin des Grèbes, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Chemin des Grèbes 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017313

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE MARSALA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 7, avenue Jules Renard
58800 Corbigny
RCS Nevers 347 541 468

Le 20 décembre 2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Michele SPERANZA demeurant 10 ter, avenue Jules Renard –58800 Corbigny, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 10 ter,avenue Jules Renard – 58800 Corbigny.
Pour avis.

AL25017361

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée endate du 17/12/2024, à GERMIGNY SUR LOIRE (58320), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : MAPAD.
Siège : Impasse des Patureaux, 58320 GERMIGNY SUR LOIRE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 10 000 euros
Objet : Tous services administratifs combinés de bureau et de soutien aux entreprises. L'acquisition,l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Président : Damien Pierre Laurent PELISSIER,-demeurant Impasse des Patureaux, 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25017026

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/01/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : A.S EXPRESS
Forme : SAS
Capital social : 5 000 €
Siège social : 13 route de Château Chinon, 58000 ST ELOI
Objet social : Transport public routier de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de 3,5 tonnes, Livraison de courriers et de colis, Déménagement, Location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules n'excédant pas au poids maximum autorisés de 3,5 tonnes. Location de véhicules
Président : Mme Suzanna MKRTCHIAN demeurant 63 Bis rue des Sablons, 58000 NEVERS
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25017172

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/05/2024 il a été constitué une SAS dénommée :
V'EXPRESS
Siège social : 2 rue de Lund 58000 NEVERS
Capital : 2.000€
Objet : Transport public routier de marchandises de moins de 3,5 tonnes et activités de déménagement à l aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes- course 2 roues ainsi que logistique associée- stockage et entreposage de fret- déménagement- débarra- dépannage de véhicules- prestation de services diverses
Président : Mme REKIK Wided, 1 square Henri dunant 93260 LES LILAS.
Directeur Général : M VALLÉE Nicolas, 10 rue jean Monnet 58600 FOURCHAMBAULT.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25017278

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

SAS DES 2 PRAIRIES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 104 Chemin des Mouilles, Lieudit Poussignol, 58120 BLISMES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLISMES du 21 janvier 2025,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DES 2 PRAIRIES
Siège : 104 Chemin des Mouilles, Lieudit Poussignol, 58120 BLISMES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la vente d'électricité obtenue par énergie solaire photovoltaïque. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Patrick JEAN, demeurant Lieudit Poussignol, 58120 BLISMES
Directeur général :Madame Suzanne JEAN, demeurant Lieudit Poussignol, 58120 BLISMES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25017283

Maître Laure PAILLARD,
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre),
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 23 janvier 2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCI SERENITE
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS EUROS (455 003,00 €).
Siège : VILLIERS-SUR-YONNE (58500), 30, route de Tannay.
Objet :- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports : Madame Brigitte LENOIR épouse DOITRAND réalise un apport en nature, pour un montant de QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE EUROS (455.000,00 €), Monsieur Christophe DOITRAND réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €). Madame Mélanie DOITRAND réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €),Monsieur Romain DOITRAND réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €),le tout entièrement libéré.
Gérance : Madame Brigitte Roberte LENOIR épouse DOITRAND, demeurant à VILLIERS-SUR-YONNE (58500), 30, route de Tannay, née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 8 juillet 1960, est désignée gérant pour une durée illimitée.
Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Me PAILLARD, notaire.

AL25017310

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/01/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES AIRELLES
Forme : SCI
Capital social : 400 €
Siège social : « Fonts-Bouillants », 22-24 rue des Fonts-Bouillants, 58490 ST PARIZE LE CHATEL
Objet social : activités réputées civiles et immobilières, à savoir et de façon non limitative : l'acquisition, la possession, la gestion, l'exploitation, la location meublée ou non, et la valorisation de tous biens immeubles, terrains, logements, locaux.
Gérance : M. Jean-Baptiste DU TEILHET DE LAMOTHE demeurant 22-24 rue des Fonts-Bouillants, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25017329

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 27 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DR GAUTHERIN FANNY
Siège social : 22, Rue de la Poste 58000 ST ELOI
Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Mme Fanny GAUTHERIN, demeurant 39 bis, Rue de Rémeron 58000 ST ELOI.
Pour avis.

AL25017346

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ALX FUTURAE
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 718 592 €
Siège social : 5, Chemin du Douée - 58530 DORNECY
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations - Définition de la politique industrielle ou commerciale - Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle - Assistance administrative, financière et commerciale
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Alexandre COLAS dt à DORNECY (58) - 5, Chemin du Douée
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL25017362

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEV OLYMPE

Société Civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 368 000 €
Siège social : 2 chemin de Vaudu
89530 CHITRY
794 434 258 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a constaté la démission de M. Olivier MORIN de ses fonctions de gérant et a nommé,Mme Nelly MARTINET épouse MORIN, demeurant à CHITRY (89530), 2 chemin de Vaudu, auxdites fonctions pour une durée non limitée.
Pour avis, la gérance.

AL25017244

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 20.1.2025 les associés de la SAS FONTAINE SAS au capital de 500 000 €, siège social à SENS (89100) 15, rue des Longues Raies, 422 542 233 RCS SENS, ont pris acte de la démission du Président et ont nommé un nouveau Président et un nouveau DG.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : Président : Didier MICHEL 10, rue Sous-Murs 89000 AUXERRE - DG : néant
NOUVELLES MENTIONS : Président : Alain BALLAGUET - 9, rue Girault 89100 COLLEMIERS - DG : Nicolas BALLAGUET - 9, rue Girault 89100 COLLEMIERS.

AL25017254

TRANSFORMATION

MVI AUTO

SARL au capital de 1000 €
Siège social :6 rue de la harpe
89550 Héry
517 638 607 RCS d' Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 28/12/2024 les associés ont décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2025 et ont nommé Président M. MALYCH Vassili, ainsi que de transférer le siège social au 105 Rue des mignottes 89000 AUXERRE, et l'adjonction des activités de service de nettoyage, préparation des véhicules, et location de véhicule à l'objet social.
Accès aux assemblées et vote : Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Cession entre associé libre, les autres cessions sont soumise à un agrément des 3/4 des associés.
Modification du RCS d' Auxerre

AL25017271

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SCI MAISONS ET CIE
Société civile immobilière au capital de 200.000 €
Siège social : 18 rue des Filles Dieu 10000 TROYES
RCS TROYES 530.320.217
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2024, Madame Dorothée NICOLAS, demeurant à SAINT MOLF (44350) 16 rue de la Duchesse Anne, et Madame Julie NICOLAS, dmeeurant à BRIGNAIS (69530) 37 rue du Garel, ont été nommées en qualité de co-gérantes.
Madame Anita ADRIANT veuve BRUEDER a été maintenue dans ses fonctions.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de TROYES.
Le gérant

AL25017276

TRANSFORMATION

RIGEST

SARL au capital de 426 720 €
Siège social :16 rue de l'école normale
89000 Auxerre
751 772 500 RCS d' Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 26/12/2024 l'associé unique a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 26/12/2024. et a nommé Président M. RICHOUX RIGEST, demeurant 16 Rue de l'école Normale 89000 Auxerre.
Accès aux assemblées et vote : Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Les cessions d'actions sont libre entre associés, conjoints, ascendants et descendants.
Modification du RCS d' Auxerre

AL25017293

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE LUCHY

EARL au capital de 68 602,06 €
Siège social : Luchy
89110 POILLY-SUR-THOLON
352 885 917 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 31décembre 2024, a décidé de :
- Compléter le libellé de l'adresse du siège social qui est : 2 chemin des Vignots, Luchy, 89110 POILLY-SUR-THOLON,
- Réduire le capital social de la société de 1102,06 € le portant à 67 500,00 €,
- Prorogé la durée de la société de 79 années,reportant ainsi son terme au 30 avril 2122,
- Nommé M. Valentin DELGADO, demeurant à POILLY-SUR-THOLON (89110), Luchy, aux fonctions de gérant.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 31 décembre 2024.
Pour avis, la gérance.

AL25017302

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DU DOMAINE VOCORET ET FILS

SCEA au capital de 590 100 €
Siège social : 40 route d'Auxerre
89800 CHABLIS
778 655 381 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du31 décembre 2024, M. Patrice VOCORET a démissionné de ses fonctions de gérant à compter de cette date.
Pour avis, la gérance.

AL25017304

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

S.J.B.
Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 028 375 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 5 juillet2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur André VENTALON de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 août 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL25017308

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes des délibérations en date du 17/12/2024, l'associé unique de la SCI LIMOGES JACQUELIN, au capital 1 000 €, siège social 21 rue Sylvain Dupêchez, 89100 SENS, 751 860 628 RCS SENS, a pris acte de la démission de Gabriel LIMOGES de ses fonctions de cogérant à compter du 17/12/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
L'article 17.2 des statuts a été modifié en conséquence.

AL25017309

DÉMISSION DE GÉRANT

VOCORET PRESTATIONS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 18 100,00 euros
Siège social : 40 route d'Auxerre
89800 CHABLIS
819 892 555 RCS AUXERRE

Par AGE du 31/12/2024, les associés ont constaté la démission de M. Patrice VOCORET de ses fonctions de gérant à compter de cette date.
Pour avis, la gérance.

AL25017324

MODIFICATIONS MULTIPLES

AUDITION GORIN

SARL au capital de 76673 €
Siège social :
8 av charles de gaulle 89000 Auxerre
301 619 086 RCS d' Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 15/12/2024 l'associé unique a décidé de :
- Prendre acte de la cessation des fonctions de Gérant de Mme GORIN Valérie, à compter du 1/01/2025.
- Augmenter le capital social de 76673 € à 65037,40 €
Mention au RCS d' Auxerre

AL25017332

MODIFICATIONS MULTIPLES

O.B. PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 73D Rue de la Noue
89000 AUXERRE
979 470 713 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 24/01/2025,l'Associé Unique a :
- pris acte de la démission de Monsieur Axel BIZET de ses fonctions de co-gérant.
Monsieur Aymeric OLIVIER demeure seul gérant.
- de transférer le siège social du 73 D Rue de la Noue 89000 AUXERRE au 9 Rue des Egeoires 89380 APPOIGNY à compter du même jour.
Pour avis
La Gérance

AL25017350

// ADDITIF-RECTIFICATIF

DES 3 LACS
Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social :
2 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
Bât 11 - Appt 001
89000 AUXERRE
840 842 058 RCS AUXERRE

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue le 22 novembre2024 dans TERRES DE BOURGOGNE, il a été omis de mentionner la démission de Monsieur Olivier BONNEL de ses fonctions de co-gérant.
Monsieur Jérémi LAGARDE demeure seul gérant.
Pour avis
La Gérance

AL25017305

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE GRIMAULT
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0010 du 16 janvier 2025
Une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 46,4 ha et d'une puissance totale de36,2MWc sur le territoire de la commune de Grimault, déposée par la SASU SOLEFRA 39 (groupe IB VOGT FRANCE), sera ouverte à la mairie de Grimault, **du samedi 15 février 2025 (10 h) au mardi 18 mars 2025 (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs.
Sont désignés Madame Carole VOLPOËT, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et Monsieur Bernard MAGNET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête .
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du samedi 15 février 2025 (10h) au mardi 18 mars 2025 (17h), à la mairie de Grimault**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr(Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques),** ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 15 février 2025 au 18 mars 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante:
pref-photovoltaique-grimault@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Grimault (89310), rue de la Mairie
ou
- courrier adressé à la mairie de Grimault (siège de l'enquête), à l'attention de la commissaire enquêtrice.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,à la **mairie de Grimault :**
samedi 15 février 2025 de 10 h à 12 h,
vendredi 21 février 2025 de 14 h à 17 h,
jeudi 6 mars 2025 de 10 h à 13 h,
mardi 18 mars 2025de 14 h à 17h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de Grimault, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Antonin VERDIER, responsable duprojet pour le Groupe IB VOGT FRANCE - 132 rue Bossuet -69006 LYON
Email :antonin.verdier@ibvogt.com - Tel : 06.07.01.11.42

AL25017210

// VENTE AUX ENCHÈRES

claude&goy

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, le **Mardi 11 mars 2025 à 11 H 00** au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation à SERGINES (89140) 12 rue Geoffroy de Sargines de 63 m² environ, de 4 pièces principales.
Avec une cave et une cour INOCCUPÉE au 05/10/2022 (à la connaissance du poursuivant).
Sur un terrain de 72 ca
MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/01613, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Mercredi 26 février 2025 de 9 H 00 à 10 H 00

AL25017226

// DIVERS

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

ENVOI EN POSSESSION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 1er novembre 2021, Monsieur Christian Gérard Marcel MAUDHUI, demeurant à MONTIGNY-LA-RESLE (89230), 9 rue des Vignes, né à FONTAINES (89130), le 3 octobre 1947, veuf de Mme Françoise LE MEUR, et non remarié, décédé à AUXERRE (89000), le 27 octobre 2024.
A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de dépôt de testament, reçu par Me Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (89000), 18-20 Bd du 11 Novembre, CRPCEN 89003, le 14 Janvier 2025 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Le certificat de réception dudit PV a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 22 Janvier 2025.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession dans un délai d'un mois à compter de la réception par le Tribunal Judiciaire de l'expédition dudit PV d'ouverture et de dépôt du testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL25017358



TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS SAUREA 54 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre. RCS Auxerre 819426164. CIP 4673.

AL25017245

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique SEE ELEC 89 30 Bis Rue de la Noue 89000 Auxerre. RCS Auxerre 912216033. CIP 4802.

AL25017246

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Gérard Jacky GODIN 15 rue Renan 89000 Auxerre. RCS Auxerre 327454781. CIP 4808.

AL25017247

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique BENJAMIN ENVIRONNEMENT 105 Rue des Mignottes CS20259 89005 Auxerre Cedex. RCS Auxerre 831121652. CIP 4784.

AL25017248

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique NSC COMPAGNY 100 rue du pont 89000 Auxerre (produits culinaires). RCS Auxerre 904308111. CIP 4863. Date de cessation des paiements : 20/07/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017249

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl EURL PASCAL GENIN 3 rue des Deux Cousins 89200 Avallon (transport routier de maArchandises). RCS Auxerre 419806914. CIP 4864. Date de cessation des paiements : 31/10/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017250

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LE SALON O'MAMORI 50 boulevard Lyautey 89000 Auxerre (coiffure). RCS Auxerre 920349321. CIP 4865. Date de cessation des paiements : 01/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017251

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 20/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl AES 10 hameau Villarnoux 89630 Bussières (bureau d'études). RCS Auxerre 498401215. CIP 4866. Date de cessation des paiements : 20/01/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017252

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/01/2025 convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique ML INVESTS 8 Rue des Poiriers Villers sur Tholon 89110 Montholon (prise de participations). RCS Auxerre 892.078.403. CIP 4725. Date de cessation des paiements : 20/01/2025 Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Mandataire judiciaire : Me François CARLO 2, Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL25017253



safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
BEINE – vigne AOC Chablis – fonds occupé – recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 21 a 90 ca - 'Vignes de sourdelles' : ZE - 0060 - 0109 - zonage : zone A du PLU
CHABLIS – vigne AOC Chablis – fonds occupé – recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 1 ha 43 a 62 ca - 'Fond de Vauvilien' : P – 0870 - 0878 – zonage : zone A du PLU
FOURNAUDIN - terre - fonds occupé - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place - 26 ha 73 a 60 ca - 'Le Puits aux Belles' : ZE - 0023 - 'La Fayette' : ZI - 0038 - 'La Metairie' : ZI – 0025 - 0043 - 'Haut des Buissons' : ZI – 0037 - 0069 - 'La Marniere a la Biche' : ZI - 0018 - 'Vallee de Chuelle' : ZI – 0056 - 0067 - 'Le Housseau' : ZK – 0016 – 0018 – 0019 - 0020 - zonage : zone A du PLU
ST MAURICE AUX RICHES HOMMES – bois-taillis – 6 ha 77 a 00 ca - 'Bois des Cumiennes' : E - 0392 – zonage : zone N du PLU.
ST SAUVEUR EN PUISAYE – bois-taillis - 27 a 08 ca - 'Les Pres Chaplois' : E - 0306 - zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/02/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,
Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017360

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DUAUX FABRICE BATIMENT TRAVAUX

PUBLICS
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 1A Rue de l'Armançon
89360 JAULGES
539 136 150 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31décembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Fabrice DUAUX, demeurant Moulin de Jaulges – 89360 JAULGES, Associé Unique,exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 1A Rue de l'Armançon – 89360 JAULGES.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017259

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ENTREPRISE DENIS GUYON

SARL au capital de 2.000 €
21 allée de Gascogne
89000 AUXERRE
841 342 678 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 09.12.2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2024 avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Denis GUYON, dt 21 allée de Gascogne 89000 AUXERRE, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur qui est aussi celle du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.
Pour avis, le Liquidateur

AL25017274

CAPE LG
EXPERTISE COMPTABLE

CAPE LG
29 quai d'Yonne
89100 Sens

DISSOLUTION

DISTRIBUTION VENTE IMPORT EXPORT

SARL au capital de 50000 €
Siège social :33 rue des oublettes
89100 Sens
812 336 626 RCS de Sens

Aux termes de l'AGE en date du 27/12/2024 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme DELION CHRISTINE, demeurant 33 RUE DES OUBLETTES 89100 Sens, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens

AL25017296

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALU GUTADER SARL

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social et de liquidation
Route de Fontaines,89130 TOUCY

L'Assemblée Générale réunie le 2 décembre 2024 à route de Fontaines, 89130 TOUCY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe DUCRE demeurant 12 Grande rue, 89400 BASSOU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 2 décembre 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL25017303

DISSOLUTION

LA TABLE DE NINIE SARL EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 3 000 EUROS 10 RUE DES JARDINS 21530 ROUVRAY 884820432 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur MME POISSON VIRGINIE, demeurant 17 place de l'Eglise 21530 ROUVRAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue des jardins 21530 ROUVRAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL25017314

S.J.B.
Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

AGRÉGATS DE BRAS PANON

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue des Prés
89170 ST FARGEAU
914 600 945 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL25017316

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SIMMY TRANSPORTS

SAS au capital de 9000 €
Siège social : 6 RUE HAUTE
89700 VÉZANNES
RCS AUXERRE 895065019

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2024 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme HERBE SOPHIE demeurant 6 RUE HAUTE 89700 VÉZANNES pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024 . Radiation au RCS de AUXERRE.

AL25017335

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA LA VAU BLANCHE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 75 000,00 euros
Siège social : 30 chemin des Fossés
89800 SAINT CYR LES COLONS
800 566 929 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.Il a été mis fin aux fonctions des gérants et les fonctions de liquidateur seront exercées par Madame Pascale MONTOURCY et Monsieur Pascal HENRY, demeurant ensemble à SAINT CYR LES COLONS (89800), 30 chemin de sFossés, qui ont étés nommée liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social,SAINT CYR LES COLONS (89800), 30 chemin des Fossés, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, les liquidateurs.

AL25017337

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU PLEIN AIR

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social :
Route Nationale 6, Rosoy
SENS 89100 43
Siège de liquidation :
4 rue du pressoir
89340 CHAMPIGNY SUR YONNE
382 644 821 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 12/09/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thierry THOUARD,demeurant 4 rue du pressoir, 89340 CHAMPIGNY SUR YONNE, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017345

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AUBERGE DE LA VANNE.

Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 176 Avenue de Sénigallia
89100SENS
498834175 RCS de SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024.
Monsieur Olivie rKLEIN, demeurant 176 Avenue de Sénigallia 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis
Le liquidateur

AL25017348

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI L'AUBERGE DE LA VANNE

Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 176 Avenue de Sénigallia
89100 SENS
499323350 RCS de SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024.
Monsieur Olivier KLEIN, demeurant 176 Avenue de Sénigallia 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis
Le liquidateur

AL25017349

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CLINIQUE MEDI-SOMMEIL

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 10000 euros
Siège social :
5 Promenade des Champs Plaisants
89100 SENS
981013832 RCS de SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Catherine NGUYEN demeurant 11 Rue du Pont Bruant, 89100 SENS,l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du SENS.
Le liquidateur

AL25017351

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 22 janvier 2025 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : L'acquisition, la vente, la propriété, la location, la gestion et l'administration d'un patrimoine immobilier et mobilier.
Dénomination : SCI FAVRIOL- LEFORT
Siège social : 1 rue de la Gare – 89100 Malay-le-Grand.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 EUR) divisé en 20.000 parts,de dix euros (10,00 EUR) chacune.
Les apports sont en nature.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants : Monsieur Michel Albert LEFORT, né à Toulouse (31000), le 10 avril 1942 et Madame Dominique Anne Thérèse FAVRIOL, née à Fez (Maroc), le 18 août 1953, demeurant ensemble à Malay-le-Grand (89100), 1 rue de la Gare.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL25017331

// ENSEIGNEMENT

21 Bien équipés pour plus de sécurité

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et Groupama Grand Est participent à l'équipement d'élèves de la MFR de Quetigny, près de Dijon. Une manière de concrétiser l'action de sensibilisation de l'établissement scolaire à la sécurité dans le travail.

Une cotte de travail, des bottes de sécurité, une paire de lunettes de protection, des protections auditives, un masque avec filtre, une paire de gants et même un produit de protection solaire : voilà ce que 17 élèves de seconde professionnelle de la Maison familiale rurale (MFR) de Quetigny, près de Dijon, ont reçu, le 15 janvier. Depuis plusieurs années leur établissement bénéficie d'un soutien financier de la part du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et de Groupama Grand Est pour permettre à ces jeunes d'avoir des Équipements de protection individuelle (EPI). Une initiative qui s'inscrit dans une volonté plus large de sensibiliser les jeunes aux questions de sécurité au travail qui les concernent. Chaque année, les accidents, graves ou mortels, liés aux activités agricoles, jalonnent les rubriques « Faits divers ». En tant que formateur à la MFR de Quetigny, Bruno Garrouste considère qu'il est de sa responsabilité de tout faire pour que les étudiants soient conscients des dangers et ne fasse pas n'importe quoi, d'autant que tous sont appelés à faire de l'alternance ou de l'apprentissage dans des exploitations. *« Pour les EPI,* explique-t-il, *le Conseil régional accorde une subvention et la caisse locale Groupama Dijon participe également à l'achat de ces EPI auprès de l'entreprise PB Sécurité à Saint-Apollinaire. »*



Les élèves de la MFR de Quetigny, le 15 janvier, avec leurs équipements de sécurité neufs.

Les aspects multiples de la sécurité

Grâce à ce dispositif, il ne reste rien à la charge des élèves et leurs familles sur ces EPI neufs. De manière plus générale, à la MFR de Quetigny, on mène depuis longtemps un travail de fond sur la sécurité. Les thèmes sont nombreux : conduite de tracteur en sécurité, formation Sauveteur secouriste au travail (SST), pratique de la soudure en sécurité… *« Dès la classe de seconde,* précise Bruno Garrouste, *les jeunes sont sensibilisés au Document unique d'évaluation des risques (Duer). Ils voient cela avec leurs patrons ou leurs maîtres de stage. »* Cet enseignant est également formateur Sauveteur secouriste du travail (SST). Les secondes professionnelles sont formées en SST. *« Lorsqu'ils sortent de la MFR, leur bac pro en poche, ils ont un bon niveau en matière de sécurité. »* Les élèves de seconde sont aussi initiés à la conduite en sécurité d'un tracteur, avec l'aide d'un agriculteur de Quetigny, Philippe Gransagne, qui prête du matériel. L'initiation porte sur la manière dont on monte ou on descend du tracteur, sur des gestes de base. *« Savoir utiliser un matériel agricole en sécurité, c'est fondamental à nos yeux »* précise Bruno Garrouste. C'est aussi avec cet agriculteur que les jeunes sont initiés à la soudure, là encore, dans le respect des règles de sécurité.

Berty Robert

// MACHINISME

21 Une journée occasion qui a fait le plein chez Claas Bourgogne

Pour clôturer 2024, Claas Bourgogne a organisé le 17 décembre une journée dédiée à l'occasion sur son site de Varois-et-Chaignot (21).

La concession proposait un large choix de tracteurs et moissonneuses-batteuses toutes marques, ainsi que des presses, télescopiques, outils du sol, semoirs, pulvérisateurs et matériels d'élevage. Une offre de financement était spécifiquement proposée pour cette journée. De nombreux agriculteurs ont donc fait le déplacement au siège de la concession. En cette fin d'année, les équipes de l'entreprise en ont profité pour partager un moment de convivialité avec leurs clients autour d'un verre.
Côté magasin, là aussi, de nombreuses offres commerciales étaient proposées avec à la clé, une tombola. Trois participants ont remporté une tronçonneuse, un souffleur et une caméra de surveillance.



// MACHINISME

89 Du changement au service Occasions chez SV Pro

Thierry Bertaut est le nouveau responsable Occasions de la concession John Deere, basée à Monéteau (89). Il succède à Didier Largy.

Depuis début novembre, Thierry Bertaut est le nouveau responsable Occasions de la concession John Deere, basée à Monéteau (89). Il succède à Didier Largy qui, à 56 ans et après une carrière professionnelle entièrement effectuée dans le réseau John Deere, souhaite profiter de ses proches et de son temps libre pour faire du sport (marche, vélo, moto) et bricoler. Didier Largy a débuté sa carrière au sein des établissements Lonjard à Autun, en Saône-et-Loire, en 1989 avant d'intégrer les établissements Giacomel à Auxonne, en Côte-d'Or, en 1992 comme vendeur puis associé de Jean-Pierre Giacomel de 2007 à 2022, année de la cession à SV Pro. Depuis plus d'un an, Didier Largy avait la responsabilité du service Occasions de SV Pro. Serein, il affirme quitter ses fonctions et sa vie professionnelle sans regrets et sans amertume. *« C'est une décision que nous avons prise en famille. Après toutes ces années au service des agriculteurs, j'aspire à changer de rythme et prendre du temps pour moi. »* Âgé de 50 ans, Thierry Bertaut affiche lui aussi une longue carrière dans le machinisme agricole. Clin d'œil de l'histoire, il a aussi travaillé chez Giacomel à Auxonne, sa région natale, avant de partir à l'armée. Il a ensuite exercé différents métiers dans le réseau Claas, d'abord en Côte-d'Or puis à partir de 1998, dans l'Yonne et l'Aube : démonstrateur, vendeur, responsable des ventes. Cette expérience et cette connaissance du marché sont de sérieux atouts pour son nouveau poste et la reprise et l'expertise de matériels d'occasion. Accompagné d'un vendeur dédié à l'occasion, son rôle consiste à gérer le parc de la concession dont le volume se situe entre 900 et 1 000 matériels par an. SV Pro est en train de spécialiser trois de ses bases (Malay-le-Grand, dans l'Yonne, Auxonne et Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or) en centres professionnels dédiés par familles de produits.



Didier Largy (à gauche) passe le flambeau à Thierry Bertaut.

// LES JARDINS DU KINDSGASS À WANGEN (BAS-RHIN)

Agrumes rustiques, asiminiers, kakis : une pépinière particulière

Agrumes rustiques, asiminiers, kakis, pommes à chair rouge, amandes… les arbres de tous ces fruits sont adaptés au climat alsacien. Sébastien Hullar et Jules Schnur s'emploient à développer 18 espèces de fruitiers, dont la moitié sont plutôt rares sous nos latitudes, et des variétés originales, dans leurs jardins du Kindsgass à Wangen (67).



Anne Frintz

Sébastien Hullar (à gauche) et Jules Schnur greffent des variétés d'agrumes rustiques résistant aux froids alsaciens. Les tiges croissent à l'abri du gel, tout de même dans une serre bioclimatique en torchis faite « maison ».

« De mi-février à mai, on greffe. Puis on plante les arbrisseaux dans un champ de 200 m², en pleine terre : 800 arbres, espacés de 25 cm, sur quatorze rangs. On arrose, on désherbe, on gère les maladies, les ravageurs. Fin novembre ou début décembre, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, on arrache les arbres. Cette précision est importante, car tant que l'arbre est en feuilles, la photosynthèse, qui lui permet de faire des réserves de sucre pour l'hiver, a lieu. Déracinés, les arbres vont alors en jauge dans le sable, jusqu'à ce qu'ils trouvent preneurs. Ils sont vendus en racines nues avant Noël. Puis on redémarre un cycle en février, avec le greffage, et ainsi de suite », explique d'emblée Jules Schnur, 35 ans. Ce formateur en permaculture facture ses heures de travail à son ami Sébastien Hullar, le microentrepreneur des jardins du Kindsgass, à Wangen. Sébastien Hullar est cheminot à la SNCF à 80 %. Il a 42 ans.

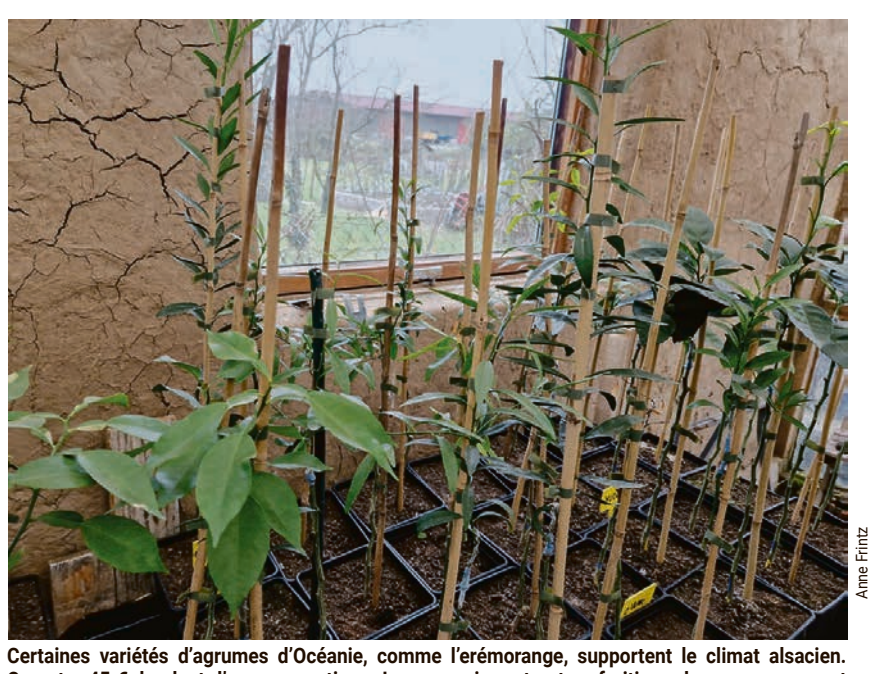
70 % racines nues, 30 % pots

Les deux compères sont officiellement pépiniéristes depuis 2024 et la création de l'entreprise qui leur permet de commercialiser leurs tiges. Ils sont spécialisés dans la multiplication de variétés rares et les agrumes exotiques adaptés aux climats alsaciens. Ces derniers se développent en pot l'hiver, sous une serre bioclimatique en torchis construite par Sébastien Hullar, le plus bricoleur des deux copains. Il a aussi créé une ombrière pépinière à pots en extérieur, pour les figuiers, les asiminiers (une espèce de mangue) et les agrumes l'été. 70 % de la production des jardins du Kindsgass sont des plants en racines nues, 30 % sont des plants en pot. Au total, 18 espèces de fruitiers et une centaine de variétés sont multipliées à Wangen, dans les 23 ares de terres argilo-limoneuses, à tendance hydromorphes des jardins du Kindsgass, du nom du lieu-dit. La moitié des sols est en production. Ils sont nourris grâce au couvert végétal qui est broyé et laissé à la terre.

Aussi, une année est dédiée à la culture de ces engrais verts, l'autre à celle des arbres. Sébastien Hullar et Jules Schnur proposent vingt variétés de pommes, dix à quinze de poiriers et autant de pruniers, pour les plus classiques. *« Les pommiers sont les derniers à être sortis de terre, généralement. On a arrêté de se fier à la Sainte-Catherine pour procéder à cette opération car, avec le changement climatique, les saisons sont décalées,* ajoute Jules Schnur, *passionné. Les anciens suivent, même s'ils sont bousculés. On essaie d'ailleurs aussi de réhabiliter les vergers non entretenus ici. Certains amateurs reviennent sur leurs parcelles. On a redynamisé un peu le coin »*. Outre ces visites, Sébastien Hullar et Jules Schnur reçoivent leurs clients qui ont en général plus de 45 ans.

En quête d'originalité

« Nous travaillons pour les particuliers, les collectivités et les associations, pour tous ceux qui recherchent l'originalité et la diversité… Et à être autonomes en fruits ! Les communes de Marlenheim et Wangen sont clientes. Elles ont pris une dizaine d'arbres cette première année de production. On ne cherche donc pas à cultiver de hautes tiges, qui seront plantées en plein vent. Nous ne multiplions pas pour des vergers professionnels », précise Sébastien Hullar. Kakis, asiminiers, kumquat, baies de Goji (car il y a aussi des petits fruits), etc. : Jules Schnur et Sébastien Hullar s'essaient à leur multiplication, depuis déjà trois années. Ils étaient voisins de jardins familiaux et ont rapidement été victimes de leur succès. *« On voulait créer un jardin-forêt, pour nous, pour éviter de désherber. Mais avec nos fruitiers sortant de l'ordinaire, on a eu plein de demandes. Trop ! La famille, les amis, les amis d'amis, nous ont pressés d'avoir des plants, parce que nous nous intéressons à des variétés et des espèces qu'on ne trouve pas encore chez les grands pépiniéristes »*, explique Sébastien Hullar… qui a beaucoup cherché ! Henri Trog, le président de l'association des arboriculteurs de Preuschdorf et environs, et Jean-Michel Obrecht, célèbre maraîcher à Handschuheim, entre autres, leur ont donné des plants, à multiplier. Du premier viennent les agrumes rustiques qui supportent des températures négatives, jusqu'à - 20 °C pour le poncirus (un citronnier), par exemple.



Anne Frintz

Certaines variétés d'agrumes d'Océanie, comme l'erémorange, supportent le climat alsacien. Compter 45 €, le plant d'agrume rustique. Les pommiers et autres fruitiers plus communs sont vendus à partir de 22 €. Et les petits fruits, de 6 à 8 €. Commandes par e-mail ou via le site Internet.

Avec le jardin botanique de Strasbourg

Sébastien Hullar et Jules Schnur démarrent une collaboration avec le jardin botanique de Strasbourg qui leur permet de multiplier des espèces lui appartenant : grenadier, figuier, jujubier, poire de Bollwiller, entre autres. Le verger conservatoire de Westhoffen et l'association arboricole des sous-coteaux du Schneeberg, à Romanswiller, coopèrent avec les jardins du Kindsgass depuis leurs débuts. Forts de tous ces partenariats et du soutien de leur clientèle, les pépiniéristes de Wangen osent voir plus grand. *« En trois mois, cette année, nous avons vendu 60 % de notre production alors que nous nous lancions à l'aveugle, quant aux attentes des clients. Aux portes ouvertes de fin septembre, certains agrumes et tous les asiminiers sont partis. Avant Noël, il nous restait les espèces et variétés les plus familières. Nous ne connaîtrons le chiffre d'affaires qu'à la fin de l'hiver, mais l'objectif est d'arriver à dégager 30 000 euros par an, d'ici deux ou trois ans. Et nous aimerions vivre de notre activité de pépiniériste d'ici quatre ans »*, confie Sébastien Hullar.

Choix cruciaux

« Le porte-greffe est aussi important que la variété pour la réussite du plant. Nous cherchons des porte-greffes nanifiants pour réduire sa vigueur », souligne Jules Schnur. Sébastien Hullar les achète à Lodder, un producteur du nord de l'Allemagne. Les deux amis en sélectionnent soigneusement deux à trois différents par espèces fruitières.

Anne Frintz



Anne Frintz

À l'aide d'un louchet ou bêche de pépiniériste, Sébastien Hullar, à droite, et Jules Schnur sortent un arbre fruitier de terre.

// VINS

21

Une année de fête pour les Climats de Bourgogne

Il y a dix ans, les Climats du vignoble de Bourgogne obtenaient leur classement au patrimoine mondial de l'Unesco. 2025 va être marquée par une série de festivités qui culmineront au mois de juillet.



JL Bernuy

Le 17 janvier, dans la cour du Clos Vougeot, les acteurs du dixième anniversaire du classement des Climats de Bourgogne symboliquement rassemblés.

Dix bougies à souffler et une année pour le faire : 2025 marque le dixième anniversaire du classement au patrimoine mondial de l'Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne. Le 17 janvier, une présentation des événements qui vont jalonner cet anniversaire était faite au château du Clos Vougeot, près de Nuits-Saint-Georges, en Côte-d'Or. L'anniversaire permettra, comme le rappelait Aubert de Villaine, président d'honneur de l'association des Climats, de célébrer l'obtention du classement, mais aussi de rappeler que celui-ci a réclamé 9 ans d'efforts, de mobilisation des acteurs du territoire et de travail en commun. C'est en 2006 que le projet avait été lancé. Il en aura fallu, de la sueur et de l'huile de coude pour faire reconnaître mondialement la valeur historique, paysagère, scientifique, patrimoniale et culturelle de cette bande de 60 km de long qui s'étend de Dijon au vignoble des Maranges, au nord de la Saône-et-Loire.

« Une valeur ajoutée au classement de l'Unesco »

Depuis 2015, la notion de Climats de Bourgogne est toujours aussi difficile à appréhender, mais elle fascine et attire. Les Climats de Bourgogne ont acquis une dimension attractive indéniable. « *Durant toute cette année 2025*, expliquait Gilles de Larouzière, actuel président de l'association des Climats du vignoble de Bourgogne, *nous allons réenchanter les Climats* ». Pour Marie-Claire Bonnet-Vallet, vice-présidente du Conseil départemental de Côte-d'Or et co-présidente du comité de pilotage des dix ans des Climats, le but est « *d'apporter une valeur ajoutée au classement intervenu en 2015.* » L'association des Climats du vignoble de Bourgogne avait lancé, l'an dernier un appel à projets afin d'animer cette année de célébration. Près de 40 projets ont été soumis et finalement, 28 évènements ont été retenus. Certains ont déjà eu lieu, tels que la Saint-Vincent tournante de Ladoix-Serrigny, les 25 et 26 janvier, qui aura attiré 35 000 personnes, mais beaucoup d'autres arrivent. Le point d'orgue de cette année d'anniversaire aura lieu le week-end des 4, 5 et 6 juillet avec trois grands évènements : « Gardiens des Climats », « 10 ans, 10 lieux » et « Voyage au cœur des Climats ». Au programme global : des spectacles, des visites, des randonnées, des rencontres scientifiques, des rendez-vous artistiques *(voir encadré)*.

Berty Robert

Des rendez-vous marquants

Voici une sélection d'évènements qui vont marquer ce dixième anniversaire du classement au patrimoine mondial de l'Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne :

- **Samedi 8 et dimanche 9 mars : vente des vins des hospices de Nuits-Saint-Georges. Un week-end riche en dégustations et animations.**
- **Du 2 mai au 3 juillet : festival du Mois des Climats, plus de 80 rendez-vous entre Dijon et Beaune (histoire, patrimoine, vin, vigne, sport et nature).**
- **Samedi 17 mai, une nouveauté : la Nuit des Climats, à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Activités, lecture des paysages au soleil couchant et défilé aux lampions.**
- **Samedi 14 et dimanche 15 juin : « Il était une fois 10 ans de Climats en Côte de Nuits » à la Karrière, à Villars-Fontaine. Deux jours d'ateliers, de rencontres et de spectacles.**
- **Du vendredi 4 au dimanche 6 juillet : week-end festif de l'anniversaire. Une soirée exceptionnelle à Puligny-Montrachet pour célébrer les 10 ans du classement des Climats. À Dijon, un parcours ponctué de visites théâtralisées sur l'histoire viticole dijonnaise.**
- **Samedi 15 et dimanche 16 novembre : le caveau des 10 ans, à Beaune. Une mise sous clé pour les dix prochaines années de flacons millésimés 2015.**

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 8 février

// La Saint-Vincent de Dijon

Après la Saint-Vincent tournante de Ladoix-Serrigny, une seconde grande fête vigneronne vous attend avec la Saint-Vincent de Dijon. Vivez cette tradition retrouvée autour d'un village de rencontres-dégustations avec les viticulteurs de la métropole. Toute la journée du samedi, place Bossuet et hôtel Bouchu dit d'Esterno, au centre-ville de Dijon. Une manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la célébration des dix ans du classement des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco.

10ansdesclimats.com

• Jusqu'au 8 février

// Femmes en peintures à Ahuy

L'exposition « Elles vous en feront voir de toutes les couleurs » est visible à la galerie MK, 1, rue du Clos des Aiges. L'artiste Lako rend hommage aux femmes et explore leur place dans notre société en constante évolution. Inspirée par des figures comme Mona Lisa ou Barbie, elle célèbre la liberté des femmes à devenir tout ce qu'elles souhaitent. À travers sa palette vibrante, l'artiste invite chacun à voir la vie avec plus de profondeur et de joie.

Ouvert tous les jours sauf lundi et dimanche

• Jusqu'au 14 mars

// Exposition sur l'eau à Nolay

L'espace d'expression « l'Art Pour le Dire » présente une exposition sur la thématique de l'eau à l'office de tourisme, 13, place de la République. « Art'Eau » est composée d'œuvres originales réalisées par des travailleurs en situation de handicap de l'Esat Le Mirande. « Art'eau », c'est ainsi l'idée de s'évader vers d'autres contrées, de prendre le large, traverser des océans, des mers, se laisser aller au fil de l'eau, pour trouver un sentiment paisible, reposant, qui nous conduit hors du quotidien.

Entrée gratuite. Ouvert tous les jours sauf lundi et dimanche.

• Du 14 au 16 février

// Salon Dijon Passion Maison

Le salon Dijon Passion Maison va se tenir tout un week-end au parc des expositions. Au programme : tout ce qui concerne la construction, l'aménagement, la rénovation mais aussi un secteur dédié aux antiquité et métiers d'art.

Renseignements : www.dijon-passion-maison.com

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Du 1er février au 15 mars

// 17e mois de la plèchie en Morvan

Retrouvez le mois de la plèchie en Morvan avec 36 ateliers proposés. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers, avec une participation de 5 euros demandée (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Inscription et renseignements à ecomusee-dumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

• 19 février

// Conférence sur l'intelligence artificielle

L'IFA organise une conférence sur l'intelligence artificielle, le 19 février à 9 h 30 (gratuit). Au programme divers éléments seront abordés : Compréhension claire des outils d'IA et comment les utiliser concrètement, exploration des opportunités qu'offre l'IA pour enrichir les pratiques pédagogiques, maximisation de l'impact sur la productivité grâce à l'IA. La rencontre sera animée par Bruno Terrason, formateur expert en ingénierie pédagogique et en IA.

Inscription obligatoire par téléphone au 06 13 75 72 00 ou par mail : y.roy@adapei58.org – Places limitées.

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire). Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

Yonne

• Samedi 22 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 59e édition de la foire de St Léger-Vauban aura lieu le samedi 22 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins et ovins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux, ainsi qu'un espace pour les enfants. Le midi, un repas sera prévu (25 €/adulte et 15 €/enfant). Quant au soir, une « tomiflette » sera proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures.

Contact : Bernadette Chatelain (Comité de foire de St Léger-Vauban) au 06 98 83 01 62 ou à maisondeschamps89@live.fr.

// AMANDE

Le pari de la frangipane locale

Des galettes des rois à base de frangipane locale ? Dans la Drôme, le Gaec familial du Colombier peut compter sur un seul artisan pour valoriser sa production d'amandes.



ME/AD26

« C'est une question de volonté. Si la clientèle veut du local, les artisans et les industriels feront l'effort », défend Patrick Jouve, entouré de Cyril Hugues (à gauche) et de Mathis Hugues (droite).

La gourmandise atteint son apogée avec ce mélange de beurre, sucre, œufs et poudre d'amande. La frangipane, cette crème savoureuse qui garnit nos traditionnelles galettes des rois, repose aussi sur la qualité de ces matières premières prisées des pâtissiers. Ce goût d'amande, ô combien caractéristique de la galette, a conquis les Français, qui en consomment entre 30 et 32 millions d'unités chaque année au mois de janvier pour L'Épiphanie. Et ce délice a un coût… Qui peut parfois laisser un goût amer. Comptez de 15 à 30 euros en boulangerie-pâtisserie pour goûter ce délice. Des prix qui ne cessent d'évoluer d'année en année au grand dam des consommateurs. La raison selon les vendeurs ? La hausse du coût des matières premières. Qu'en serait-il alors s'ils faisaient le pari de la frangipane locale ? Le choix d'acheter des amandes françaises ? Certains ont relevé le défi avec succès. Dans la Drôme, une biscuiterie joue le jeu des amandes locales depuis plusieurs années. Les fruits à coque qui subliment ses créations poussent à moins de cinq kilomètres de ses fourneaux.

Un modèle d'économie circulaire

L'aventure amandicole démarre en 2017 pour Cyril Hugues, agriculteur à Salettes et membre du Gaec familial du Colombier. Lui et son frère Samuel échangent avec Sébastien Villeneuve, un voisin producteur d'amandes qui les met en relation avec un biscuitier qui souhaite se fournir localement. Patrick Jouve a fondé Croc Déli Drôme en 2000 à Cléon-d'Andran avec comme objectif de se fournir le plus près possible en matières premières. *« C'est une question de volonté. Si la clientèle veut du local, les artisans et les industriels feront l'effort,* défend Patrick Jouve, vêtu de sa veste de cuisine vert pistache. *Mettre de l'argent dans le circuit court, c'est faire vivre les gens et les familles autour »*. Ce dernier, fils d'agriculteur croit en une *« économie circulaire et de proximité »*. Un partenariat que l'artisan qualifie de *« gratifiant pour tout le monde »*. Patrick Jouve met en avant la *« traçabilité et l'empreinte carbone, pas d'avion ni de bateau »*, les *« rapports humains »* et *« cette dynamique à travers laquelle on se fait tous travailler et on se serre les coudes »*. Toutefois, après plus de vingt ans à chercher l'approvisionnement local, il peine toujours à trouver certains produits comme le beurre de qualité et en quantité.

Cette dynamique a convaincu Cyril Hugues de se lancer dans la production d'amandes. *« Si nous n'avions pas des appuis locaux comme ça, ce travail n'aurait pas de sens,* indique l'agriculteur. *Le manque de vision sur le long terme, c'est le problème aujourd'hui dans l'agriculture. Avec des partenaires comme ça, nous y voyons plus clair. Nous pouvons envisager des plantations car nous savons qu'il y aura des débouchés et que nous pourrons gagner notre vie »*. Ainsi, le Gaec du Colombier a planté ses quatre premiers hectares de vergers en 2017. Le partenariat avec Croc délice est né trois années plus tard. La même année en 2020, Cyril Hugues s'est associé avec six autres producteurs d'amandes pour créer une Cuma et construire la Casserie de la Drôme provençale. Ce bâtiment permet aux agriculteurs de casser leurs amandes à Savasse, près de Montélimar. *« Avant, nous cassions nos fruits en Espagne mais cela perturbait la traçabilité de nos produits et jouait sur notre empreinte carbone »*, rapporte Cyril Hugues.

Trouver des débouchés pour grandir

Aujourd'hui, ce sont 19 hectares d'amandiers qui poussent et fleurissent sur les parcelles du Gaec du Colombier. De huit tonnes d'amandons en 2024, l'exploitation projette de grimper à 18 tonnes d'ici 2027. La culture de ce fruit à coque exige un travail important toute l'année. La récolte se déroule en septembre et le cassage s'étend jusqu'à fin décembre. Le reste de l'année, l'entretien des vergers, le conditionnement et la commercialisation impliquent la mobilisation des agriculteurs. L'ennemi des amandiers, comme de nombreuses autres productions, c'est le gel. Cyril Hugues l'a vécu en 2021. *« Nous avons perdu 100 % de nos productions, zéro récolte »*, témoigne-t-il. Pour élargir sa gamme d'amandes, le producteur s'est associé avec Sébastien Villeneuve, son voisin producteur, pour l'achat d'un torréfacteur et d'un broyeur. L'objectif est de valoriser les brisures d'amandons en poudre. Si, pour l'instant, le Gaec du Colombier valorise sa production auprès de Croc Déli Drôme et dans quelques boutiques, il projette de doubler ses surfaces d'ici les quatre prochaines années.

« Mais pour cela, nous avons besoin de s'assurer des débouchés », précise Cyril Hugues. Ainsi, le producteur démarche des chocolatiers, des nougatiers et des artisans pâtissiers boulangers pour nouer des partenariats durables. *« J'ai pu voir ce que proposaient les grossistes. Leurs prix sont aberrants. Je me demande comment ils parviennent à vendre à un prix aussi bas »*, s'exaspère Patrick Jouve. L'artisan a fait le choix de payer trois fois plus chères les amandes locales. En plus des galettes en janvier, il produit des croquants aux amandes salés et sucrés le reste de l'année. Selon le biscuitier, *« la clientèle est en demande. Elle lit les étiquettes, s'interroge et demande de la transparence »*, rapporte celui qui vend une centaine de galettes chaque jour en janvier. De son côté, Cyril Hugues ne peut envisager une vente de ses amandes en dessous de 13 euros le kilo pour des calibres moyens et 15 euros pour de gros calibres. Il souhaite valoriser sa brisure à 10 euros le kilo et à 12 euros le kilo de poudre d'amandes. *« Si nous voulons une production durable et locale, nous devons passer par ces prix-là. Nous voulons que ce soit viable »*, assure l'agriculteur. Une production durable et viable, pour le Gaec familial, c'est aussi un pari d'avenir pour installer les générations futures. En 2025, Cyril Hugues espère voir son fils Mathis, 24 ans, s'installer à ses côtés et faire perdurer cette passion familiale.

Morgane Eymin

Un Gaec familial et diversifié

Voilà 27 ans que Cyril Hugues a rejoint les exploitations agricoles familiales. À son arrivée, en 1997, la ferme de son oncle, basée à Savasse, et celle de ses grands-oncles du côté de sa mère, à Salettes, se regroupent pour former le Gaec du Colombier. En 2003, son frère Samuel les rejoint suivi de Jérôme, un autre associé en 2008. L'exploitation qui regroupait environ 110 hectares divisés en céréales, vin et en lavandin en 1997, n'a cessé de se développer. L'installation du réseau d'irrigation sur la plaine de Marsanne a permis de se diversifier davantage. Arboriculture, maraîchage, grandes cultures et semences ont été ajoutés au fil des années. Le Gaec a ouvert une boutique pour valoriser sa production à Charols. Actuellement, trois associés gèrent l'exploitation qui emploie quatre salariés à temps plein et des saisonniers. Le prochain à rejoindre le Gaec familial devrait être Mathis, fils de Cyril Hugues, âgé de 24 ans. Celui qui espère rejoindre l'exploitation d'ici juillet 2025 la connaît déjà bien. Après trois années en tant que salarié sur la ferme mais aussi à la casserie ou en distillerie, il souhaite travailler davantage à la production. *« C'est une révélation. Je n'avais jamais travaillé pour moi et je vois le travail autrement »*, déclare le jeune homme. Rien ne le destinait à rejoindre l'exploitation puisque ce dernier avait d'abord choisi de suivre des études de génie thermique. Finalement, après avoir découvert le travail en famille, il a réalisé une validation d'acquis d'expérience (VAE). Développer les amandiers, d'autres cultures ou la commercialisation sont autant de bonnes raisons pour le jeune agriculteur de vouloir se lancer dans cette aventure familiale. *« Nous sommes une ferme diversifiée donc cela fait moins peur pour l'avenir »*, témoigne ce dernier. D'ailleurs, l'exploitation va expérimenter une nouvelle culture : le pistachier. D'ici sept ans, les premières plantations devraient arriver à maturité.



ME/AD26

« Nous pouvons envisager des plantations car nous savons qu'il y aura des débouchés et que nous pourrons gagner notre vie », défendent Cyril Hugues et son frère Samuel.

Des galettes des rois en 24 heures



©Croque Déli Drôme

Son savoir-faire, Patrick Jouve le doit à un excellent apprentissage sur le feuilletage des galettes des rois. *« Elles sont excellentes à manger sans modération »*, peut-on lire sur les commentaires des clients laissés sur les réseaux sociaux. Pour concevoir une galette, le biscuitier réalise de nombreuses étapes en 24 heures : réception des amandes, cassage, création de la pâte, frigo, intégration du beurre, création des crèmes pâtissières et d'amandes, une nuit de repos au frais et, le lendemain, finalisation et garnissage. Chaque année, ce dernier ne parvient pas à répondre à la demande de sa clientèle friande de galettes. Pourtant, il en produit une centaine par jour. En parallèle, l'artisan doit aussi gérer la production de ses autres marchandises (pognes, croquants, sablés…). La biscuiterie Croc Déli Drôme, qui emploie dix salariés, fait tourner ses fourneaux sans relâche… Pour le plaisir (insatiable) de sa clientèle d'habitués ou de passage.